

Compte-rendu d'activité **2017**

SYNDICAT MIXTE DE L'ÉNERGIE
DES COMMUNES DU VAR



CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ



Le Compte-Rendu annuel d'Activité du Concessionnaire (CRAC) est établi conformément au cahier des charges de concession et comprend les éléments suivants :

Éditorial	4
Le service public de l'électricité	6
L'organisation du concessionnaire	8
Les chiffres clés de la concession	10

Compte-rendu de l'activité d'Enedis pour le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité sur votre territoire **14**

1. La présence d'Enedis sur votre territoire	16
2. Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité	42
3. Enedis, une priorité clients affirmée	58
4. Les éléments financiers et patrimoniaux de la concession	78

Annexes au compte-rendu de l'activité d'Enedis **103**

Compte-rendu de l'activité d'EDF pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente sur votre territoire **122**

1. Faits marquants 2017 et perspectives 2018	124
2. Les clients de la concession	140
3. La qualité du service rendu aux clients	148
4. La solidarité au cœur des valeurs et des engagements d'EDF	174
5. Les éléments financiers de la concession	190

Annexes au compte-rendu de l'activité d'EDF **195**

Concernant la mission confiée à Enedis,



Nathalie
ALEXANDRE
Directrice
Territoriale Var

La présentation du compte rendu annuel d'activité du concessionnaire (CRAC) représente un moment privilégié de dialogue avec l'autorité concédante que nous souhaitons perpétuer dans une relation de confiance et de proximité. Vous trouverez dans ce compte rendu les temps forts de l'année 2017 ainsi que toutes les informations relatives à l'accomplissement de nos missions sur votre concession, conformément aux dispositions de l'article 32 du cahier des charges de concession.

Dans un contexte de contraintes économiques importantes, renforçant les attentes des populations et des élus pour l'excellence du service public de distribution d'électricité, Enedis a réaffirmé son engagement de servir au mieux les clients et de poursuivre les investissements importants sur le réseau électrique.

La satisfaction des clients, particuliers, professionnels, collectivités locales ou entreprises, a été maintenue à un niveau élevé dans le Var et sur votre concession.

Cette année a été marquée par **l'augmentation des investissements** sur le réseau en France (3,8 milliards d'euros) avec notamment le **déploiement du programme Linky** (612 millions d'euros), le **renforcement et la modernisation des réseaux** (1,2 milliards d'euros). Sur le Var, 71,4 millions d'euros ont été investis dont 14,3 millions pour Linky afin de faire de la transition énergétique une réalité. 40% des foyers y bénéficient déjà du compteur communicant. En 10 ans, les investissements consacrés à la modernisation et au renouvellement des réseaux ont ainsi plus que doublé.

Le **21 décembre**, la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), France urbaine, Enedis et EDF ont signé **un accord-cadre consacrant le nouveau modèle de contrat de concession**. 25 ans après celui de 1992, cet accord modernise la relation d'Enedis et d'EDF avec les autorités concédantes, tout en garantissant la qualité du service concédé. Ce nouveau modèle de contrat de concession réaffirme l'attachement de ses signataires au modèle concessif français ainsi qu'aux principes de solidarité territoriale, d'égalité de traitement et de péréquation tarifaire nationale. **C'est à Draguignan que le 1er contrat de concession a été signé** sur ce nouveau modèle.

Avec plus de 1000 implantations territoriales, **Enedis incarne les valeurs de proximité, d'engagement, de professionnalisme et de solidarité** qui fondent le lien de confiance entre ses 39 000 salariés et les 35 millions de clients à travers toute la France.

Sur le Var, l'engagement de nos **700 salariés et 1200 emplois induits au service de nos 785 150 clients**, cumulés aux investissements, a permis **d'assurer la distribution d'électricité à 99,8 % du temps, malgré les crises climatiques, d'accroître la qualité et le niveau de continuité de fourniture** et de répondre à la progression des demandes de raccordement.

Nous avons à cœur d'être le partenaire de **vos projets de transition énergétique** et de contribuer à **l'attractivité, au développement et à la cohésion sociale de votre territoire**.

Concernant la mission confiée à EDF,

Comme chaque année, nous avons le plaisir de vous rendre compte de l'exécution de la mission de service public qui nous est confiée sur votre territoire

La satisfaction des clients se maintient à un haut niveau, puisque **près de neuf clients Particuliers sur dix se déclarent satisfaits de leur fournisseur EDF.**

Illustration de cette reconnaissance, EDF a été récompensée en 2017, pour la deuxième année consécutive, par le premier prix du Podium de la Relation Client BearingPoint-Kantar TNS, dans la catégorie « Entreprises de service ». Ce prix témoigne de l'engagement d'EDF au service de ses clients, dans son exigence quotidienne pour les satisfaire, dans l'innovation numérique, et dans les conseils personnalisés en faveur des économies d'énergie.

Ces performances sont le fruit du travail quotidien de nos équipes qui s'attachent à rendre un service de qualité avec le souci constant de s'améliorer.

EDF accentue son engagement dans la relation client numérique, avec ses sites internet, ses applications mobile, et un large éventail de fonctionnalités proposées aux clients.

La solution digitale d'EDF e.quilibre, qui aide les clients à mieux comprendre et à agir sur leur consommation d'électricité a confirmé en 2017 son succès : **à fin d'année, nous comptabilisons environ 2,5 millions d'utilisateurs.**

Le lien d'EDF avec ses clients est de plus en plus numérique, car cela répond à leur attente, mais il est aussi humain. Le canal

téléphonique est performant, il repose sur des Centres Relation Clients, tous implantés en France, qui fonctionnent en maillage national au profit de toutes les concessions et de tous les clients.

Nos clients les plus fragiles peuvent entrer en contact avec leur concessionnaire : EDF a noué des **partenariats dans les territoires avec des structures de médiation sociale** pour venir en aide aux personnes en difficulté. Les relations entretenues au quotidien par nos conseillers Solidarité avec les travailleurs sociaux, les CCAS et le tissu associatif témoignent de la fidélité de l'entreprise à ses engagements au service de la cohésion sociale.

Enfin, **le 21 décembre 2017, EDF a signé avec la FNCCR, France urbaine et Enedis un accord-cadre** important puisqu'il établit un nouveau modèle de contrat de concession que les parties recommandent pour la signature des contrats à signer à compter de cette année 2018. Avec ce nouveau modèle, les parties signataires de l'accord-cadre ont exprimé leur attachement au modèle concessionnaire français de la distribution d'électricité et de la fourniture aux tarifs réglementés de vente, et aux valeurs de service public qui le sous-tendent.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce document et me tiens à votre disposition pour vous le présenter.



Jean-Philippe
CASSAGNEAU
Directeur
Développement
Territorial

Un service public, deux missions

L'exercice du service public de l'électricité, dans le cadre des cahiers des charges de concession, recouvre deux missions complémentaires dévolues, par la loi, conjointement à Enedis, filiale gérée en toute indépendance, et à EDF.

CES DEUX MISSIONS CONSTITUTIVES DU SERVICE CONCÉDÉ SONT :

1 - Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité

Enedis assure, dans le cadre de sa mission de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité, la desserte rationnelle en électricité du territoire national par les réseaux publics de distribution. À cet effet, elle développe, exploite, entretient et modernise le réseau public de distribution. De même, Enedis garantit la continuité du réseau, le raccordement et l'accès à celui-ci de l'ensemble des utilisateurs du réseau, dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires et gère de nombreuses données associées. Enedis est indépendante des fournisseurs d'électricité.

Ces activités sont financées par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE) qui constitue l'essentiel des recettes du distributeur (à plus de 90 %).

Le TURPE est fixé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) en accord avec les orientations de politique énergétique définies par le Gouvernement. Ce tarif est unique sur l'ensemble du territoire national, conformément au principe d'égalité de traitement inscrit dans le code de l'énergie et garantit une cohésion sociale et territoriale.

2 - La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente

EDF assure la fourniture d'électricité aux clients raccordés au réseau de distribution de la concession, bénéficiant des tarifs réglementés de vente (TRV).

Depuis le 1^{er} janvier 2016, seuls les sites de puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA peuvent bénéficier des tarifs réglementés, en application de la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) qui a supprimé les tarifs réglementés au 31 décembre 2015 pour les sites de puissance souscrite supérieure à 36 kVA.

Les tarifs réglementés de vente présentent pour les clients quatre caractéristiques majeures :

- ces tarifs nationaux sont déterminés dans les conditions définies par le code de l'énergie ;
- ils sont fondés sur une péréquation tarifaire au profit des clients de l'ensemble des concessions ;
- ils sont mis en œuvre, dans le cadre des contrats de concession, sous le contrôle des autorités concédantes, pour facturer la fourniture d'électricité assortie des conditions de service proposées aux clients ;
- les conditions générales de vente associées sont mises à jour par EDF selon les modalités définies par le contrat de concession et sur avis consultatif des associations de consommateurs représentatives. La dernière évolution est intervenue en décembre 2017 (cf. 3.2).

L'organisation du système français du service public de l'électricité s'articule autour de deux échelons

AU NIVEAU NATIONAL

L'alimentation en électricité de la concession est assurée par l'ensemble du système électrique national dans lequel l'offre et la demande sont équilibrées à tout instant. La réalisation de cet équilibre s'appuie sur une programmation à long terme des investissements de production et sur un développement rationnel du réseau public de transport géré par RTE (Réseau de Transport d'Électricité), conforté par des interconnexions avec les pays voisins.

Situés à la charnière entre le réseau de transport et le réseau de distribution, les postes sources, propriété de RTE et d'Enedis, chacun pour la partie des installations qu'il exploite, jouent un rôle clé dans la qualité et la continuité de l'alimentation électrique des concessions de distribution.

Enedis et EDF bénéficient, au même titre que les Entreprises Locales de Distribution (ELD), d'un monopole légal dans leur zone de desserte, respectivement, pour l'exploitation et le développement du réseau public de distribution d'électricité et pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente (TRV). Ces missions s'effectuent dans le cadre d'une péréquation tarifaire et d'une régulation nationale sous l'égide de la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

AU NIVEAU LOCAL

Enedis et EDF exercent leurs missions dans les conditions fixées par la loi et le contrat de concession signé avec chaque autorité concédante pour son territoire. Le contrat de concession fixe notamment le périmètre de la concession, définit le service concédé, la redevance de concession, la répartition éventuelle de la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau concédé entre l'autorité concédante et le concessionnaire, ainsi que la durée de la concession. Il traite également des relations du concessionnaire avec les usagers du service, fixées pour l'essentiel, s'agissant de la mission de fourniture aux TRV, par les conditions générales de vente (CGV) d'EDF annexées au contrat de concession. Ce dernier prévoit le contrôle par l'autorité concédante des missions concédées et la production d'un Compte-Rendu annuel d'Activité (CRAC) établi par Enedis et EDF, chacune pour sa mission.

Le présent document constitue, au titre de l'exercice 2017, ce compte-rendu d'activité. Il présente les temps forts de l'année écoulée, ainsi que des informations chiffrées relatives à l'exercice.

Le dispositif contractuel s'insère dans un secteur de l'énergie qui évolue. Enedis et EDF ont poursuivi en 2017 leurs travaux avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et France urbaine, qui se sont conclus par l'élaboration concertée d'un nouveau modèle de contrat de concession, en vue d'une relation contractuelle modernisée garantissant la qualité du service concédé et adaptée aux enjeux de la transition énergétique.

Pour la mission de développement et l'exploitation du réseau public

Organisation d'Enedis

L'activité de distribution publique d'électricité confiée à Enedis dans sa zone de desserte s'exerce dans le contexte technique d'interconnexion des réseaux qui constitue le seul moyen d'assurer une continuité satisfaisante du service de distribution.

La législation, la recherche d'efficacité et de la satisfaction de ses clients, ainsi que la préparation de l'avenir (à titre d'illustration, le déploiement du compteur Linky) conduisent Enedis à adapter en permanence son organisation opérationnelle.

Ainsi, après la rationalisation de l'exercice des activités électriques et gazières opérée en 1946 par la loi de nationalisation, les principes sous-tendant la gestion du service public de l'électricité sont ceux d'égalité, de continuité et d'adaptabilité, et ce, dans les meilleures conditions de sécurité, de qualité, de coût, de prix et d'efficacité économique, sociale et énergétique.

La législation communautaire et nationale impose à Enedis de se comporter en gestionnaire de réseau efficace (cf. TURPE).

De fait, Enedis s'est structurée depuis 2012 autour de 25 Directions Régionales ancrées dans les territoires, au plus près de leurs clients et des autorités concédantes.

Afin de renforcer cette proximité et cette légitimité issue de la relation avec chaque autorité concédante, le Directoire d'Enedis a décidé, à compter du 1^{er} janvier 2016, de faire de chacune de ces Directions

Régionales un centre de responsabilité opérationnelle. Chacune de ces Directions lui rend compte directement, notamment afin d'accentuer la capacité d'Enedis à prendre en compte les signaux, ainsi que l'aptitude d'innovation des territoires dans les politiques nationales et la feuille de route de l'entreprise.

Le Directeur régional est notamment en charge de la mise en œuvre de la politique industrielle d'Enedis et de la satisfaction de toutes ses parties-prenantes.

Les Directeurs territoriaux, rattachés à chacune de ces Directions régionales, sont les interlocuteurs privilégiés des autorités concédantes.



VOS INTERLOCUTEURS CHEZ ENEDIS

Vos interlocuteurs	Fonction	Téléphone
Nathalie ALEXANDRE	Directrice Territoriale	06 20 59 49 47
Marc-André GAUBIAC	Délégué Territorial	06 98 74 68 73

Pour la mission de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente

Organisation d'EDF

La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente (TRV) est assurée par la Direction Commerce d'EDF, organisée autour d'une direction nationale et de directions commerciales régionales.

La Direction Commerce recouvre deux directions de marchés :

- la direction du marché des clients particuliers gère la fourniture d'électricité aux clients de la concession au Tarif Bleu résidentiel ;
- la direction du marché d'affaires gère la fourniture d'électricité aux professionnels, entreprises et collectivités territoriales au Tarif Bleu non résidentiel.

L'organisation de la Direction Commerce est décentralisée en s'appuyant sur 8 Directions Commerciales Régionales (DCR) : Auvergne Rhône-Alpes • Est • Grand Centre • Île-de-France • Méditerranée • Nord-Ouest • Ouest • Sud-Ouest.

Les Directeurs du Développement Territorial, interlocuteurs des collectivités territoriales et concédantes, sont rattachés aux DCR et animés par la Direction Collectivités. Cette dernière direction est l'interlocutrice des associations nationales représentatives des autorités concédantes, ainsi que de plusieurs associations nationales d'élus et d'agents territoriaux.

Les ressources mises en œuvre par la Direction Commerce pour assurer le service concédé dans chaque concession sont mutualisées à une maille nationale ou régionale.



Ainsi, la Direction Commerce recourt à des systèmes d'information développés et maintenus nationalement pour gérer les contrats, la facturation ou encore les réclamations des clients, et proposer aux clients des outils internet et applications mobiles adaptés à leurs attentes.

De même, les centres de relation clients (CRC) sont pilotés et animés par un service national dédié au sein d'EDF. Ils fonctionnent en réseau sur l'ensemble du territoire métropolitain. Cette organisation constitue une garantie de fiabilité du service rendu, en particulier pour assurer le traitement des appels des clients des différentes concessions.

Cette mutualisation des moyens du concessionnaire à une échelle nationale permet une optimisation économique qui profite à l'ensemble des clients au travers de tarifs fixés nationalement.

VOS INTERLOCUTEURS CHEZ EDF

Vos interlocuteurs	Fonction	Téléphone
Jean-Philippe CASSAGNEAU	Directeur de Développement Territorial	06 85 82 21 47
Virginie NAOUR	Réfèrent Concessions	04 91 08 65 09

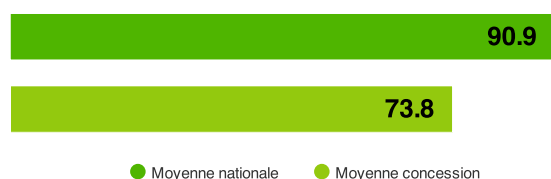
LES CHIFFRES CLÉS DE LA CONCESSION

Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité

La qualité de desserte

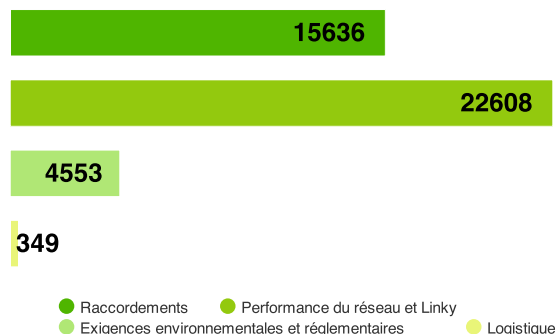
Critère B hors RTE (en min)

DURÉE MOYENNE DE COUPURE DES CLIENTS BT, HORS INCIDENTS RTE (en min)

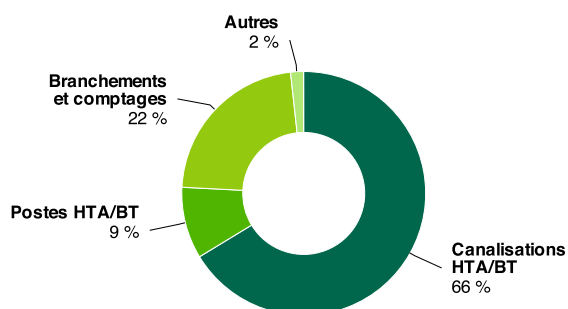


Les investissements et le patrimoine

INVESTISSEMENTS ENEDIS SUR LA CONCESSION (k€)

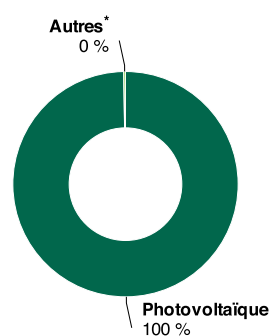


RÉPARTITION DE LA VALEUR NETTE COMPTABLE DES OUVRAGES



Les producteurs sur la concession

RÉPARTITION DU NOMBRE DE PRODUCTEURS

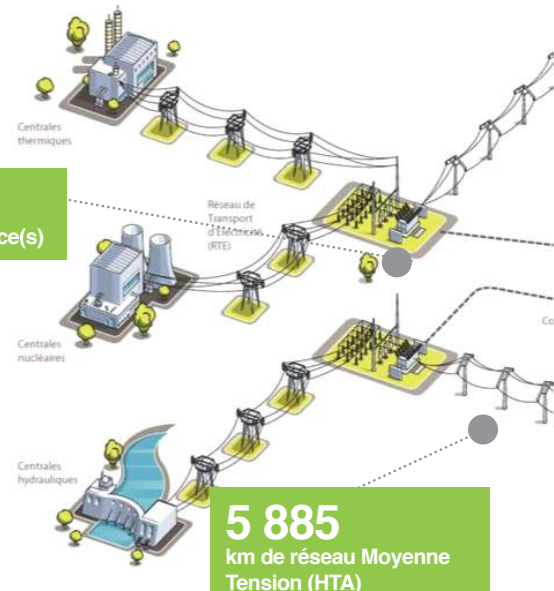


* Producteurs d'énergie d'origine éolienne, hydraulique, cogénération, biomasse.



Réseau de distribution publique d'électricité: Les chiffres clés

21
Poste(s)-source(s)



Raccordements à la concession

RÉPARTITION DES RACCORDEMENTS D'INSTALLATIONS DE PRODUCTION NEUVES RÉALISÉS



- Raccordements sans adaptation de réseau
- Raccordements avec adaptation de réseau

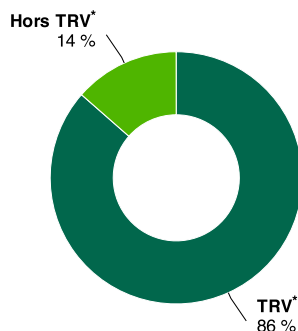
RÉPARTITION DES RACCORDEMENTS D'INSTALLATIONS DE CONSOMMATION NEUVES RÉALISÉS



- En BT et de puissance ≤ à 36 kVA
- En BT et de puissance comprise entre 36 et 250 kVA
- En HTA

Nombre de consommateurs

RÉPARTITION DU NOMBRE DE CONSOMMATEURS



* Tarifs réglementés de vente

7 432

Installations de production

462 542
Points de livraison

9 839

km de réseau Basse Tension (BT)

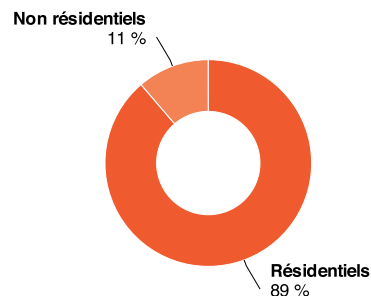
8 343

Postes de transformation HTA/BT

La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente

Les clients Tarif Bleu

RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS DES CLIENTS TARIF BLEU RÉSIDENTIEL ET NON RÉSIDENTIEL



SOUSCRIPTIONS DANS L'ANNÉE TARIF BLEU RÉSIDENTIEL



34 183 (9,6%)

RÉSILIATIONS DANS L'ANNÉE TARIF BLEU RÉSIDENTIEL



42 610 (11,9%)

La mensualisation

CLIENTS MENSUALISÉS TARIF BLEU RÉSIDENTIEL



224 840 (63,0%)

La facturation électronique

CLIENTS BÉNÉFICIAIRE DE LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE TARIF BLEU RÉSIDENTIEL



95 028 (26,6%)

Les pourcentages sont donnés en fonction du nombre total de clients Tarif Bleu résidentiel

LES CHIFFRES CLÉS DE LA CONCESSION

Les utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité de la concession

LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION RACCORDÉES AU RÉSEAU PUBLIC

INSTALLATIONS DE PRODUCTION À FIN 2017 (CONCESSION)

	Nombre	Puissance délivrée*
Total	7 432	s
dont producteurs d'énergie électrique d'origine photovoltaïque	7 414	240 923
dont producteurs d'énergie électrique d'origine éolienne	2	s
dont producteurs d'énergie électrique d'origine hydraulique	12	4 652
dont autres (biomasse, biogaz, cogénération...)	4	22 178

* La puissance est exprimée en kVA pour les producteurs raccordés en basse tension et en kW pour ceux raccordés en HTA.

LES CONSOMMATEURS RACCORDÉS AU RÉSEAU PUBLIC

TOTAL DES CLIENTS (CONCESSION)

	2016	2017	Variation (en %)
Nombre de clients	458 254	462 542	0,9%
Énergie acheminée (en kWh)	3 737 377 912	3 812 802 776	2,0%
Recettes d'acheminement (en €)	151 296 849	156 341 642	3,3%

TOTAL DES CLIENTS BT AYANT UNE PUISSANCE SOUSCRITE ≤ 36 KVA (CONCESSION)

	2016	2017	Variation (en %)
Nombre de clients	453 829	458 040	0,9%
Énergie acheminée (en kWh)	2 729 863 474	2 785 053 784	2,0%
Recettes d'acheminement (en €)	121 877 689	126 492 140	3,8%

TOTAL DES CLIENTS BT DONT LA PUISSANCE SOUSCRITE EST > 36 KVA (CONCESSION)

	2016	2017	Variation (en %)
Nombre de clients	3 651	3 725	2,0%
Énergie acheminée (en kWh)	439 893 944	448 094 536	1,9%
Recettes d'acheminement (en €)	17 860 808	18 271 990	2,3%

TOTAL DES CLIENTS HTA (CONCESSION)

	2016	2017	Variation (en %)
Nombre de clients	774	777	0,4%
Énergie acheminée (en kWh)	567 620 494	579 654 456	2,1%
Recettes d'acheminement (en €)	11 558 352	11 577 513	0,2%

Les clients bénéficiaires des tarifs réglementés de vente sur le territoire de la concession

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la concession de fourniture d'électricité concerne exclusivement des sites de puissance inférieure ou égale à 36 kVA. La très grande majorité des sites en concession sont au Tarif Bleu. Quelques sites de puissance inférieure ou égale à 36 kVA subsistent au Tarif Jaune ou Vert (cf. 2).

Les recettes sont exprimées dans les tableaux ci-dessous hors contributions (CTA, CSPE) et hors taxes (TCFE, TVA).

Le sigle 's' remplace le cas échéant la valeur afin de protéger les données des clients.

TARIF BLEU (CONCESSION)

	2016	2017	Variation (en %)
Nombre de clients	404 729	392 669	-3,0%
Énergie facturée (en kWh)	2 467 655 971	2 393 218 653	-3,0%
Recettes (en €)	253 142 463	249 132 816	-1,6%

TARIF BLEU RÉSIDENTIEL (CONCESSION)

	2016	2017	Variation (en %)
Nombre de clients	364 734	356 954	-2,1%
Énergie facturée (en kWh)	2 148 271 669	2 123 366 572	-1,2%
Recettes (en €)	219 620 089	220 487 889	0,4%

TARIF BLEU NON RÉSIDENTIEL (CONCESSION)

	2016	2017	Variation (en %)
Nombre de clients	39 995	35 715	-10,7%
Énergie facturée (en kWh)	319 384 302	269 852 081	-15,5%
Recettes (en €)	33 522 373	28 644 927	-14,5%

EDF mesure chaque année au niveau national la satisfaction des clients (cf. 3.1).

SATISFACTION DES CLIENTS (NATIONAL)

	2016	2017	Variation (en %)
Clients résidentiels	90%	89%	-1%
Clients non résidentiels	83%	91%	10%

EDF s'engage à répondre avec diligence aux réclamations qui lui sont adressées (cf. 3.6).

RÉPONSE AUX RÉCLAMATIONS ÉCRITES DES CLIENTS PARTICULIERS* (CONCESSION)

	2016	2017	Variation (en %)
Taux de réponse d'EDF sous 30 jours	95,0%	95,1%	0,1%

* Courrier et internet depuis l'année 2016.



**COMPTE-RENDU
DE L'ACTIVITÉ
D'ENEDIS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
ET L'EXPLOITATION
DU RÉSEAU PUBLIC
DE DISTRIBUTION
D'ÉLECTRICITÉ SUR
VOTRE TERRITOIRE**



1. La présence d'Enedis sur votre territoire 16

- 1.1. Votre concession : les faits marquants de l'année 2017, les perspectives et enjeux pour 2018 16
- 1.2. Au plan national : les faits marquants de l'année 2017, les perspectives et enjeux pour 2018 33
- 1.3. Le respect de l'environnement et de la biodiversité 38
- 1.4. La contribution d'Enedis au développement du Très Haut Débit et de la fibre optique 41

2. Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité 42

- 2.1. La qualité d'électricité distribuée : un enjeu majeur pour Enedis 42
- 2.2. Le compte-rendu de la politique d'investissement d'Enedis en 2017 48
- 2.3. Perspectives et enjeux 54

3. Enedis, une priorité clients affirmée 58

- 3.1. Enedis, une performance au rendez-vous des attentes des clients 59
- 3.2. Enedis, un service public modernisé au bénéfice des clients et de la transition énergétique 60
- 3.3. Enedis, à l'écoute de ses clients : une expression client multi-canal 64
- 3.4. Le déploiement des compteurs Linky 68
- 3.5. La facilitation des démarches de raccordement 72
- 3.6. Perspectives et enjeux 75

4. Les éléments financiers et patrimoniaux de la concession 78

- 4.1. Les éléments financiers de la concession 78
- 4.2. Les informations patrimoniales 96
- 4.3. Les flux financiers de la concession 101



1. La présence d'Enedis sur votre territoire

Enedis, dans le cadre d'étroites relations avec les autorités concédantes et les collectivités, s'attache à apporter une réponse adaptée à chaque demande. Ainsi, un interlocuteur privilégié dédié accompagne au quotidien les collectivités, les élus ou leurs services.

En donnant une place essentielle au respect de l'environnement, tout en assurant la fiabilité du réseau public de distribution, Enedis intervient au niveau local en menant des actions en faveur du développement durable, notamment pour atténuer l'impact visuel des ouvrages dans les paysages.

Enedis, dans son rôle sociétal, met en place avec les territoires divers programmes d'actions solidaires. À travers cet engagement citoyen, ses actions de partenariat et de mécénat, Enedis confirme son ancrage à long terme dans le territoire en tant qu'entreprise responsable.

1.1. Votre concession : les faits marquants de l'année 2017, les perspectives et enjeux pour 2018

Petite rétrospective en images autour de quelques actions qui illustrent l'engagement d'Enedis sur le Var en 2017

L'année 2017 a été marquée par de forts investissements pour fiabiliser et moderniser nos réseaux et accompagner la transition énergétique sur le Var. De nombreuses actions y ont été également menées dans le cadre de notre démarche de responsabilité sociale et environnementale pour favoriser l'insertion, l'emploi et la cohésion sociale.

2017 restera également marquée par différentes crises climatiques qui ont impacté nos réseaux et conduit à une forte mobilisation de nos équipes nuits et jours, sur le Var comme sur l'ensemble du territoire Français et aux Antilles dans le cadre des FIRE (Force d'Intervention Rapide l'Electricité) suite notamment aux ouragans Maria et Irma.

Parce que la sécurité est l'affaire de tous, nous avons également initié une démarche en faveur de la prévention et de la sécurité associant nos agents, vos services, les acteurs de la prévention et des entreprises locales afin que les interventions sur et /à proximité des réseaux se fassent en toute sécurité.

2017, c'est enfin avec Draguignan, le renouvellement du contrat de concession pour 30 ans, 1^{er} contrat signé en France sur le nouveau modèle de cahier des charges, à l'occasion du salon des maires et des collectivités locales à Paris.

Prévention Santé Sécurité des tiers : un enjeu majeur pour Enedis et ses parties prenantes

Préserver la santé et la sécurité des salariés, des prestataires et des utilisateurs du réseau, et sensibiliser les plus jeunes aux risques électriques constituent un enjeu majeur. Aussi, Enedis mène chaque année sur le Var des actions de prévention et de formation avec ses différentes parties prenantes.

19 février : formations croisées avec le SDIS83

Associé au SDIS83 depuis plusieurs années, Enedis sensibilise régulièrement les pompiers varois aux risques liés aux interventions à proximité des lignes électriques. Outre la connaissance accrue des risques, ces formations croisées permettent au SDIS et à Enedis de partager leurs pratiques et de se préparer conjointement aux interventions.



10 octobre : Enedis à la rencontre des élèves du lycée professionnel Agricole des Arcs-sur-Argens

A l'occasion de la journée de sensibilisation aux risques électriques organisée par la MSA, la Direction Territoriale d'Enedis a sensibilisé les lycéens aux risques électriques inhérents à l'utilisation du matériel agricole. Enedis est partenaire de la chambre d'agriculture du Var notamment au travers de sa campagne « Electricité Prudence ».



COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE



27 octobre : réunion avec les pôles techniques du Conseil Départemental du Var

Cette rencontre a permis d'échanger autour des travaux de voirie et de l'élégage.



5 décembre : Formation des agents municipaux de 10 communes de l'ouest du Var

Enedis a organisé dans les locaux de la mairie de La Seyne-sur-Mer une matinée de sensibilisation aux risques électriques à destination des agents municipaux intervenant à proximité des ouvrages électriques. Des équipes d'Enedis ont transmis les messages essentiels nécessaires à la sécurité des équipes techniques des mairies présentes. Au total environ 50 agents municipaux ont participé à cette matinée de sensibilisation.

L'accompagnement de nos parties prenantes et des projets du territoire

Enedis dans le Var, mobilisée aux côtés des acteurs locaux pour le développement du territoire : 710 salariés et 1200 emplois induits au service de nos 785 150 clients et collectivités locales, ayant à cœur d'être un acteur de proximité, ancré sur le territoire, pour contribuer à vos côtés à l'attractivité, à la cohésion sociale et au développement du Var.

Le 20 juin : Salon Immotech

Enedis a rencontré des start-up locales lors de l'événement organisé par TVT Innovation et Clubimmo83.



18 novembre : assemblée générale des Maires Ruraux du Var

L'assemblée générale de l'Association des Maires Ruraux du Var (AMF83) s'est tenue à Cabasse avec la participation d'Enedis, illustrant sa relation de proximité avec les communes. Une occasion d'échanger sur les enjeux énergétiques, présenter ses offres pour accompagner la transition énergétique et les moyens mis en place pour faciliter les échanges, comme l'espace internet dédié aux collectivités locales ou bien encore l'application Smartphone « Enedis à mes côtés ».



COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE



Du 21 au 23 novembre 2017, à Paris, Enedis a participé au Salon des Maires et des Collectivités Locales, qui permet aux Décideurs de l'achat public (maires et adjoints, conseillers, Fonctionnaires territoriaux, etc.) d'obtenir des réponses et Solutions concrètes aux problématiques rencontrées dans l'exercice quotidien de leurs missions. Un succès avec la participation de nombreux acteurs du Var.

L'occasion d'y signer le renouvellement du cahier des charges de concession entre Enedis et la ville de Draguignan pour 30 ans, le 1er en France à être signé

sur le nouveau modèle !

«Cette signature correspond à la continuité d'une collaboration ancrée dans le temps avec Enedis» précise Monsieur Richard Strambio, Maire de Draguignan.



5 décembre : remise du prix club de l'éco

Dans le cadre des trophées du club de l'Eco de Var Matin récompensant les entreprises varoises, Enedis a remis le prix du développement durable à Energie Sud, leader régional sur le marché du photovoltaïque.

Renforcement, fiabilisation et modernisation du réseau

24 mars : inauguration du poste source à Tourrettes

Ce poste a un impact direct sur l'alimentation de 10 communes, soit 30000 habitants du territoire du pays de Fayence qui verront une amélioration considérable de leur qualité de fourniture en électricité. 17 chantiers ont permis notamment la création de 10 départs HTA, près de 45 km de câbles posés ainsi que 14 postes de transformation et 6 armoires de coupure. De nombreuses contraintes ont dû être surmontées.

Des conventions ont été négociées afin de faire passer les kilomètres de câbles et installer les postes de transformation. Certains travaux ont été effectués de nuit sur des voies à forte circulation, parfois en parallèle d'autres travaux en cours sur la même zone (pose de conduite d'eau, élargissement de chaussée, création de giratoires, réseau HTB), le tout sur des voies comprenant de nombreux réseaux existants (dont réseaux sensibles).



4 avril : inauguration de l'éco quartier de Font-Pré à Toulon

La création d'1,2 km de réseau et 4 postes de transformation ont été nécessaires pour alimenter les 800 logements.



COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE



18 décembre : sécurisation et renforcement de l'alimentation électrique de Saint-Raphaël

Un nouveau transformateur a été installé au sein du poste source de Saint-Raphaël dont la fonction sera de sécuriser l'alimentation électrique de 170 000 clients.



21 décembre : livraison d'un transformateur à Grimaud

Enedis renforce la sécurisation de l'alimentation du littoral.

Transition Energétique et déploiement du compteur Linky

1er acteur du raccordement des énergies renouvelables et des bornes de recharge électrique, Enedis mène chaque année des actions de sensibilisation pour tous les publics et vous accompagne sur vos projets de transition énergétique pour faciliter le développement de la mobilité électrique et répondre aux nouveaux modes de consommation et de production, dont la pierre angulaire demeure le compteur Linky.

2017 : Enedis partenaire du projet Symielec pour accompagner et optimiser l'implantation de 110 bornes de recharge électrique sur le Var.



23 mars : lancement de la Caravane de la Transition Energétique

En partenariat avec l'Association des Maires du Var (AMF83) et FACE Var, les contrats services civiques de la Caravane de la Transition Energétique ont pour objectifs de rencontrer les varois afin de les informer sur les enjeux de la Transition Energétique et répondre à leurs questions.



COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE



Le 28 avril : sensibiliser les plus jeunes grâce aux kits pédagogiques d'Enedis !

Les élèves de CM1 et CM2 de l'école élémentaire de Néoules ont découvert le kit pédagogique Enedis, un jeu destiné à mieux connaître les usages de l'électricité, ses dangers mais aussi les sources d'économies d'énergie.

Fort de ce succès, une convention avec l'Association des Maires Ruraux du Var (AMR83) a été signée pour l'acquisition de 30 kits « explorer l'électricité » destinés aux activités périscolaires.



Le 21 septembre : Salon du Symielec « Smart Energies »

Le Symielec Var a organisé à Brignoles, son premier salon « Smart Energies ». Ce salon dédié à la Transition Energétique et à la mobilité durable s'est tenu au Parc des Expositions de Brignoles et a rassemblé une trentaine d'exposants dont Enedis. Le distributeur a

présenté le compteur Linky et son rôle dans les réseaux de demain.

10 novembre : des Îles d'Or connectées !

Le déploiement de Linky est terminé sur les trois Îles d'Or !

Dans le cadre du déploiement de Linky à Hyères, les îles ont également été équipées.

Les résidents insulaires pourront donc bénéficier de tous les avantages du compteur.

Enedis pourra accompagner par ailleurs les projets d'autoconsommation collective sur les îles.



300 000 Compteurs Linky ont été installés sur le Var, avec en amont du déploiement, une démarche de communication et d'accompagnement des collectivités.



COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

Responsabilité Sociale et Environnementale

Enedis, dans le cadre de sa politique de développement durable, a pour priorité, d'une part de répondre aux objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte avec le souci de réduire son empreinte environnementale et d'autre part, d'agir en employeur responsable et de renforcer son implication citoyenne en faveur de l'innovation, de l'emploi, de l'insertion et de la lutte contre la précarité énergétique.



1er mars : un chantier pour l'environnement !

Suite aux différentes tempêtes et aléas climatiques hivernaux, un câble Haute Tension (HTA) enterré sous des parties ensablées en parallèle de la route du Sel a pu se retrouver visible à certains endroits. Afin de maintenir une sécurisation de l'alimentation électrique de la presqu'île de Giens, Enedis a dû procéder au remplacement de ce câble.

Au vu de la particularité du site, véritable sanctuaire pour les oiseaux, lieu de passage de nombreux migrants et de villégiature du flamant rose, il a donc été

décidé d'utiliser la technique du forage dirigé afin d'enfouir au mieux ce câble sur une longueur d'1 km et par là même de réaliser un chantier écoresponsable pour un coût total de 145 000€.



20 mars : favoriser l'égalité des chances

Enedis, partenaire de l'association FACE Var, est venu à la rencontre des élèves du lycée du Coudon à la Garde pour échanger autour de la thématique de l'orientation professionnelle mais aussi de la place des filles dans les métiers techniques. Enedis participe tout au long de l'année à des rencontres avec les lycées varois pour promouvoir la mixité en entreprise et valoriser les métiers techniques.

Enedis, partenaire de la toute nouvelle Ecole de la Deuxième Chance du Var pour l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sans diplôme et qualification professionnelle.



21 décembre : bienvenue à nos 8 CDD seniors !

En partenariat avec l'AFPA et Pôle emploi, Enedis a engagé pour une durée de 18 mois renouvelables, 8 personnes de plus de 50 ans, en situation de chômage de longue durée. Une fois formées par l'AFPA, les nouvelles recrues ont rejoint les agences Enedis du Var comme techniciens. Bienvenues à elles !



Convention avec la Fondation Agir Contre l'Exclusion du Var, pour faire de la médiation avec les clients en situation d'impayés afin de leur éviter une coupure.



*Un club d'entreprises qui partagent
des valeurs communes...*

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

Gestion de crise

Dans le cadre de sa mission de service public, les équipes d'Enedis se mobilisent jours et nuits pour assurer la distribution de l'électricité et intervenir partout sur les territoires dans le cadre des **Forces d'Intervention Rapide de l'Electricité (FIRE)** pour réalimenter nos clients victimes d'aléas climatiques.



7 mars : passage de la tempête Zeus

Les équipes d'Enedis se sont mobilisées pour dépanner environ 4 200 foyers dans les villes de Saint-Raphaël, Brignoles et Draguignan suite au passage de la tempête Zeus. Au total près de 50 techniciens mobilisés pour rétablir l'électricité dans les meilleurs délais.



24 juillet : de violents incendies ravagent le Var

Les agents d'Enedis, mais également les entreprises prestataires ont été mobilisés aux côtés du SDIS83 pour rétablir l'électricité et réparer le réseau sur les communes d'Artigues, La Croix-Valmer, Bormes les Mimosas et La Londe les Maures où de nombreux départs de feu ont été signalés. Avec 3 663 hectares détruits par les incendies depuis le 21 juin, l'été 2017 a été le 7e été le plus ravagé par les flammes dans le Var depuis 1973.

5 août : canicule à Hyères

La forte canicule a mis les réseaux souterrains en défaut durant le premier week-end du mois d'août. Pas moins de 10 groupes électrogènes et la mobilisation de plus de 50 techniciens d'Enedis, venus en renfort d'autres régions, ont été nécessaires pour rétablir l'électricité dans les 4 000 foyers sur la commune d'Hyères. Les épisodes de très fortes chaleurs ont engendré 12 incidents successifs sur le réseau.



11 août : incendie à Fréjus

Installation d'un poste de transformation qui alimente les 5 000 résidents de 3 campings privés d'électricité à cause de l'incendie qui s'est déclaré sur la commune.



30 septembre : dépannage à Draguignan

Une rupture de canalisation d'eau dans le quartier du Théâtre à Draguignan a entraîné une coupure d'électricité dans le centre-ville. Les techniciens d'Enedis se sont mobilisés pour rétablir le courant au plus tôt.



COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE



Septembre 2017 : Ouragan Irma

100% des foyers réalimentés grâce à la mobilisation des agents d'Enedis. Parmi les 150 agents d'Enedis mobilisés, 11 agents de la Direction Régionale d'Enedis Côte d'Azur sont partis en renfort dans les Antilles,

afin de rétablir l'électricité et reconstruire le réseau durement touché par les ouragans Irma et Maria.



19 octobre : Enedis participe à l'exercice de crise EUROPEEN EU-CIRCLE

en partenariat avec la préfecture, visant à rendre les infrastructures critiques interconnectées et interdépendantes plus résilientes face au changement climatique. Mieux évaluer l'impact du changement climatique sur nos infrastructures et nos missions de service public, mieux comprendre les interactions entre infrastructures interconnectées : participer à un exercice à grande échelle permet à Enedis de développer une plateforme de modélisation et de simulation d'évaluation d'impacts du climat sur ses

infrastructures et ainsi produire un outil d'aide à la décision sur une base scientifique.

LES ENJEUX ET PERSPECTIVES D'ENEDIS EN 2018 DANS LE VAR

2018 sera l'année du renouvellement des contrats de concession de Saint-Tropez, Saint-Raphaël et Vins-sur-Caramy sur le tout nouveau modèle de cahier des charges de concession.

Ce sera aussi la poursuite des investissements pour moderniser et fiabiliser les réseaux et être aux rendez-vous de nos engagements en matière de transition énergétique, avec notamment le déploiement du compteur Linky, associé à une démarche de communication et d'accompagnement des collectivités.

Après le renforcement du poste de transformation de Saint-Tropez et la mise en service du poste source de Tourrettes, **Enedis continue d'améliorer la qualité de la distribution électrique** avec le projet de création de deux postes sources complémentaires, à Grimaud et Rocbaron, en concertation avec les parties prenantes locales.

Premier acteur français du raccordement des énergies renouvelables et des bornes de recharge électrique, Enedis a à cœur d'accompagner les projets du territoire en matière de transition énergétique, notamment de mobilité électrique, d'auto consommation et de production... Dans ce cadre, **Enedis sera partenaire du projet « Iles d'Hyères durables »** avec le Parc national de Port-Cros et la Métropole Toulon Provence Méditerranée, pour faire de ces îles une référence en matière de développement durable ; mais aussi **du projet H2FLEX**, labélisé Flexgrid, avec les entreprises du plateau de Signes et la CCI, pour expérimenter « Optimisation d'un mix énergétique » (production photovoltaïque et éolienne, stockage d'hydrogène, autoconsommation collective) et « Flexibilité du réseau de distribution d'électricité » ; ou bien encore **des réflexions autour des smart ports et l'électrification des quais**.

Toujours grâce à Linky, **Enedis accompagnera les collectivités pour suivre l'efficacité de leurs actions de rénovation énergétique** ou d'éco quartiers ainsi que la Métropole et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale pour la réalisation de leurs **Plans Climat Air Energie Territoriaux** (PCAET). Partie prenante de l'Observatoire de la précarité du Var et de la plateforme énergétique créée par la Métropole, Enedis contribuera en outre à **lutter contre la précarité énergétique**.

Avec l'association des Maires du Var, Enedis est engagé dans **un programme de sensibilisation à la transition énergétique et à l'évolution des réseaux électriques intelligents** à travers la poursuite de « la caravane de la transition énergétique » avec la Fondation Agir Contre l'Exclusion et des actions pour les plus jeunes générations notamment dans les établissements scolaires.

2018, ce sera également la poursuite de l'accompagnement des grands projets autour des filières d'excellence du territoire, de **l'innovation**, du déploiement de la fibre optique (THD) ou bien encore de la **réussite des grands rendez-vous culturels ou sportifs** avec notamment le retour du grand prix de formule 1 du Castellet. Pour accompagner le développement du Var et la forte progression des demandes

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

de raccordement, **Enedis fait de 2018 l'année du raccordement** avec tout un programme de raccordement intelligent et simplifié et des actions en partenariat avec la CCI pour les entreprises varoises.

Engagé dans **une démarche ambitieuse de responsabilité sociale et environnementale**, partenaire de l'école de la deuxième chance et signataire de la charte « Entreprises et Quartiers », Enedis se mobilise pour la **diversité, l'insertion et l'emploi**, en faveur des habitants des quartiers de la politique de la ville, des jeunes et des seniors mais aussi pour la **mixité et de la féminisation des métiers techniques**. Dans le cadre de **sa démarche de protection de l'avifaune aux abords de ses ouvrages électriques, en partenariat avec la LPO PACA**, Enedis poursuit ses actions afin de minimiser ses impacts environnementaux et intégrer les enjeux de la biodiversité, dans ses projets comme dans ses interventions.

Sur un département impacté par des crises climatiques et soumis à différents risques, Enedis partage l'ambition avec ses parties prenantes, de **faire du Var, un territoire d'excellence en matière de sécurité et de gestion de crise**. A cet effet, le distributeur poursuivra ses actions en matière de **prévention des risques électriques sur et/ou à proximité de ses ouvrages**, avec les communes et les entreprises locales.

Des partenariats avec les acteurs du territoire vont permettre de mieux préparer, anticiper et accompagner les crises avec notamment l'Association des Maires et l'Association des Maires Ruraux du Var, l'Association de Communes Forestières du Var, l'Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêt du Var ou bien encore la Métropole dans le cadre de la mise en place de son Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) avec les acteurs institutionnels (collectivités, SDIS, autorités...) et associatifs (associations agréées de Sécurité Civile).

Enedis, implanté au cœur du territoire, se met à votre service pour faire de la transition énergétique une réalité et contribuer à vos côtés à l'attractivité, au développement et à la cohésion sociale du Var.

1.2. Au plan national : les faits marquants de l'année 2017, les perspectives et enjeux pour 2018

L'ANNÉE 2017 EN QUELQUES DATES

Prolongation du Protocole PCT pour 5 ans à compter du 1er janvier 2017

La FNCCR et Enedis ont signé en date du **1^{er} janvier** un nouvel avenant au protocole relatif au versement par Enedis aux autorités concédantes maîtres d'ouvrage de travaux de raccordement, de la part couverte par le tarif, dit Protocole «PCT», prolongeant l'application dudit protocole de 5 années, soit jusqu'au 31 décembre 2021. Ce 3^e avenant encadre un nouveau dispositif de traitement de la PCT directement entre les autorités concédantes et les Directions régionales d'Enedis sans faire appel à l'intermédiaire d'un tiers.

Réseaux électriques intelligents (REI)

Trois projets pour le déploiement industriel à grande échelle des smart grids- SMILE (Bretagne & Pays de la Loire), FlexGrid (PACA), You&Grid (Nord)- ont continué leurs travaux en 2017.

En complément des accès aux financements du Programme d'investissements d'avenir (50 millions d'euros *via* Ademe) dont peuvent bénéficier ces projets, Enedis, en **janvier** 2017, a démarré son programme d'investissements de 40 millions d'euros dans les réseaux électriques de distribution des zones concernées, afin de constituer le socle REI à partir des technologies en cours d'industrialisation.

Publication de la loi n° 2017-227 du 24 février 2017 ratifiant les ordonnances n° 2016-1019 du 27 juillet 2016 relative à l'autoconsommation d'électricité et n° 2016-1059 du 3 août 2016 relative à la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables et visant à adapter certaines dispositions relatives aux réseaux d'électricité et de gaz et aux énergies renouvelables

Cette loi, publiée le **25 février**, confirme le cadre et les règles applicables de la mise en œuvre de l'autoconsommation individuelle et crée, dans le code de l'énergie, un chapitre V dans le 3^e livre (Dispositions relatives à l'électricité) dédié à l'autoconsommation. Elle introduit également la notion d'autoconsommation collective. Le décret n° 2017-676 du 28 avril 2017 relatif à l'autoconsommation d'électricité, modifiant les articles D. 314-15 et D. 314-23 à D. 314-25 du code de l'énergie, précise notamment le rôle des gestionnaires de réseaux publics de distribution d'électricité dans la mise en œuvre des opérations d'autoconsommation collective.

Enedis mobilisée pour réalimenter les 640 000 clients touchés par la tempête Zeus

Cinquième tempête depuis le début de l'année 2017 et également suivie de plusieurs autres, la tempête «Zeus» des **6 et 7 mars** a été la plus exceptionnelle par sa violence et son ampleur géographique (Bretagne, Pays de la Loire, Centre-Val de Loire, Aquitaine Nord, Auvergne, Sillon rhodanien, Alpes, Limousin, Poitou-Charentes, Pyrénées Landes, Languedoc-Roussillon, Nord Midi-Pyrénées, Midi-Pyrénées Sud et Bourgogne). Des rafales de vent pouvant aller jusqu'à 190 km/h dans le Finistère ont provoqué de nombreux dégâts sur le réseau de distribution et plus de 600 000 clients ont été privés d'électricité. La Force d'Intervention Rapide Electricité (FIRE) a été aussitôt déclenchée et les équipes d'Enedis se sont

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

mobilisées : soit plus de 3 500 techniciens, les entreprises partenaires, les centres appels dépannages, les agences de conduites régionales, pour parvenir à réalimenter 90 % des clients privés d'électricité en moins de 48 heures le 7 mars.

Création de l'European Distribution System Operators Association for Smart Grids (EDSO4SG)

Le **19 mai**, Enedis et tous les acteurs de la distribution d'électricité et de gaz (environ 170 gestionnaires de réseaux de distribution français) ont signé un protocole d'accord pour mettre en commun leurs moyens et compétences autour des services numériques, notamment par la création d'une association dédiée : EDSO4SM. Cette association, présidée par Christian Buchel, en charge du numérique et de l'Europe chez Enedis, a vocation à fédérer tous les distributeurs européens autour des outils numériques nécessaires à la transformation du système électrique et pour accompagner le développement des Smart Grids.

L'open data d'Enedis enrichi des données de production d'électricité

Enedis est investie dans une démarche de mise à disposition de données pour mieux répondre aux attentes de ses clients (acteurs du système électrique, collectivités locales, clients particuliers...). Ainsi, l'entreprise est le premier distributeur d'électricité européen à s'être engagé dans l'open data et à avoir communiqué le bilan électrique (volumes d'électricité consommée par secteur d'activité et produits par filière, analysés au regard des conditions climatiques), la description du réseau de distribution d'électricité, le panorama des installations de production raccordées au réseau ou en attente de raccordement, les données de consommation des différents segments de clients (résidentiel, agriculture, industrie et tertiaire). Depuis **mai 2017**, les données de production d'électricité annuelle et par filière calculées à la maille d'un regroupement d'environ 2 000 habitants en moyenne (maille Iris) sont également publiées en open data. L'ensemble des données publiées est disponible sur le site internet d'Enedis <http://www.enedis.fr/open-data> ou sur la plateforme d'open data d'Enedis <http://data.enedis.fr/>.

Entrée en vigueur des tarifs TURPE 5 HTA/BT au 1^{er} août 2017

Les nouveaux Tarifs d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (TURPE 5 HTA/BT) dans le domaine de tension HTA ou BT sont applicables depuis le **1^{er} août** et ont fait l'objet d'une augmentation de 2,71 % à cette date.

Engagement d'Enedis pour la Santé-Sécurité des salariés et promotion de la charte Santé-Sécurité en particulier auprès des entreprises d'élagage

Enedis a réaffirmé la priorité donnée à la sécurité pour tous les salariés intervenant sur les chantiers, qu'ils soient salariés d'Enedis ou d'entreprises prestataires, à travers notamment l'élaboration en concertation d'une charte Santé-Sécurité dans l'objectif de développer une culture de prévention, de sécurité et de vigilance partagée. Le **22 novembre**, à l'occasion du Salon des maires et des collectivités locales, la Fédération Nationale des Entrepreneurs des Territoires (FNEDT) s'est engagée à promouvoir la charte Santé-Sécurité signée entre les Directions régionales d'Enedis et ses entreprises prestataires, et tout particulièrement auprès des entreprises d'élagage-abattage, représentant plus de 300 prestataires répertoriés et intervenant à proximité des ouvrages électriques dans des conditions souvent délicates.

Publication de l'arrêté du 30 novembre 2017 relatif à la prise en charge des coûts des raccordements aux réseaux publics d'électricité, en application de l'article L. 341-2 du code de l'énergie

Cet arrêté, publié le **3 décembre**, vise à faire évoluer la prise en charge d'une partie des coûts de raccordement au réseau public d'électricité : il précise les taux de réfaction s'appliquant aux consommateurs et introduit un barème de prise en charge des coûts de raccordements des installations de production d'énergies renouvelables.

Philippe Monloubou reconduit à la présidence du Directoire d'Enedis

Le Conseil de surveillance d'Enedis du **15 décembre** a nommé pour un nouveau mandat de 5 ans le nouveau Directoire d'Enedis et a reconduit Philippe Monloubou à la présidence de celui-ci.

Nouveau modèle de contrat de concession

Le **21 décembre**, la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), France urbaine, Enedis et EDF ont signé un accord-cadre consacrant le nouveau modèle de contrat de concession. Vingt-cinq ans après l'accord de 1992, cet accord modernise la relation d'Enedis et d'EDF avec les autorités concédantes, tout en garantissant la qualité du service concédé.

Ainsi, le nouveau modèle de contrat de concession réaffirme l'attachement de ses signataires au modèle concessif français de la distribution et de la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente, deux missions du service public de l'électricité, ainsi qu'aux principes de solidarité territoriale, d'égalité de traitement et de péréquation tarifaire nationale.

Il intègre, par ailleurs, les enjeux et les évolutions législatives et réglementaires liés à la transition énergétique (réseaux électriques intelligents, autoconsommation, mobilité électrique...), au redécoupage et aux nouvelles compétences des territoires (compétence d'autorité concédante des communautés urbaines de plus de 250 000 habitants et des métropoles) et à la transformation numérique en prévoyant notamment une transparence accrue des informations à destination des autorités concédantes.

Enfin, par ce nouveau cadre contractuel, Enedis souhaite renforcer le dialogue avec les autorités concédantes sur les investissements réalisés sur le réseau, ainsi que leur visibilité, en s'engageant dans un nouveau dispositif de gouvernance des investissements basé sur une programmation des investissements à long terme (schéma directeur des investissements) et à moyen terme (plans pluriannuels sur 4 ou 5 ans).

Loi n° 2017-1839 du 30 décembre 2017 mettant fin à la recherche, ainsi qu'à l'exploitation des hydrocarbures et portant diverses dispositions relatives à l'énergie et à l'environnement

Cette loi, publiée le **31 décembre**, mettant fin à la recherche ainsi qu'à l'exploitation des hydrocarbures et portant diverses dispositions relatives à l'énergie et à l'environnement, a introduit la notion de réseau intérieur des immeubles à usage principal de bureau, appelés aussi «réseaux intérieurs des bâtiments». Ces réseaux intérieurs ne peuvent être installés que dans les immeubles de bureaux appartenant à un propriétaire unique et ne comprenant aucun logement. Le propriétaire d'un réseau intérieur au sens

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

de cette loi peut abandonner ses droits sur ledit réseau en vue de son intégration au réseau public de distribution auquel il est raccordé, après remise en état à ses frais, pour satisfaire aux conditions techniques et de sécurité réglementaires et législatives.

LES PERSPECTIVES ET ENJEUX POUR 2018

Comité du Système de la Distribution Publique d'Electricité (CSDPE)

Le Comité du Système de Distribution Publique d'Electricité (CSDPE), institué par l'article 153 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, a pour mission d'examiner la politique d'investissement notamment de la société gestionnaire des réseaux publics de distribution d'électricité Enedis, ainsi que des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité. La première réunion du CSDPE, le 23 novembre 2017, a permis de valider le règlement intérieur du comité et d'élaborer sa feuille de route pour le 1^{er} semestre 2018. Une concertation sera notamment engagée avec l'ensemble des parties prenantes pour déterminer le format de remontée des conférences loi NOME.

Le Conseil d'Etat annule la délibération du TURPE 5 HTA/BT

Le 9 mars 2018, dans un arrêt faisant suite à un recours d'Enedis, le Conseil d'Etat annule la délibération du TURPE 5 HTA/BT et demande à la CRE d'en prendre une nouvelle d'ici au 1er août 2018

Le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) acquitté par les usagers, est déterminé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) et révisé tous les 4 ans environ. Ce tarif représente près de 95 % des recettes d'Enedis.

A la suite de la délibération de la CRE du 17 novembre 2016, définissant les nouveaux tarifs TURPE 5 (HTA/BT) applicables au 1er août 2017, Enedis avait demandé au Conseil d'Etat leur annulation pour différents motifs de fond et de forme. D'autres parties prenantes (EDF, le ministère de l'énergie et la fédération CFE-CGC) avaient également déposé des recours contre ces délibérations.

Ce sont ces recours qui viennent d'être jugés par le Conseil d'Etat, qui a prononcé l'annulation des 2 délibérations TURPE 5 (HTA/BT).

Le Conseil d'Etat avait déjà annulé un précédent tarif d'acheminement (TURPE 3) le 28 novembre 2012.

Dans son arrêt du 9 mars 2018 le Conseil d'Etat, reconnaît le droit pour Enedis d'être rémunérée à la hauteur des coûts qu'elle a supportés et juge que les traitements tarifaires de la période 2006-2008 nécessitent de réévaluer à la hausse l'assiette des actifs rémunérés au taux sans risque.

Le Conseil d'Etat précise que cette annulation ne prendra effet qu'au 1^{er} août 2018, afin de laisser le temps à la CRE de prendre une nouvelle délibération d'ici là.



En attendant, les tarifs actuels sont considérés comme définitifs et aucune facture rectificative ne sera donc adressée aux usagers.

1.3. Le respect de l'environnement et de la biodiversité

Enedis s'implique depuis longtemps en faveur de la préservation de l'environnement.

L'activité d'exploitant de réseau de distribution d'électricité est un formidable outil pour faciliter la transition énergétique et répondre aux défis liés au changement climatique. Elle est fortement impactée par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Au total, 95 % des énergies renouvelables sont raccordées au réseau de distribution.

Par ailleurs, Enedis cherche au quotidien à réduire l'empreinte carbone de ses activités métiers et à limiter les risques environnementaux et leurs conséquences humaines, financières et sur la biodiversité.

Enfin, le réseau exploité par Enedis est constitué, à la fin d'année 2017, de 1 357 779 km de réseau HTA et BT, dont 47 % en souterrain et 71 % en techniques souterraine ou torsadé. Les 640 688 km de réseau HTA sont à 49 % en souterrain et les 717 090 km de réseau BT sont à 91 % en techniques souterraine ou torsadé.

LES TRAVAUX D'INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT DES RÉSEAUX RÉALISÉS SOUS LA MAÎTRISE D'OUVRAGE D'ENEDIS

TRAVAUX RÉALISÉS EN TECHNIQUES DISCRÈTES SUR RÉSEAUX HTA ET BT (en %) (CONCESSION)		
	2016	2017
En agglomération	97%	97%
Hors agglomération	93%	94%
En zone classée	100%	-
Total	95%	96%

LA PARTICIPATION D'ENEDIS AU FINANCEMENT DES TRAVAUX D'INTÉGRATION DES OUVRAGES EXISTANTS DANS L'ENVIRONNEMENT (ARTICLE 8)

Pour l'année 2017, la contribution d'Enedis au financement de travaux d'aménagement esthétique des réseaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante du Symielec Var s'est élevée à 550 k€.

Cette participation a notamment fait l'objet des versements listés dans le tableau suivant :

BILAN DES CONTRIBUTION ARTICLE 8 VERSÉES EN 2017 (EN €)

Date et nature des travaux	Versements Enedis
2016 - Salernes - ART8. N°1370 Chemin Saint-Romain	3 496,53 €
2016 - Cotignac - ER. N°1297 Route Entrecasteaux	37 215,75 €
2017 - Cotignac - Avenue Hubert Blanc	9 603,41 €
2017 - Bandol - ART8. N°612 Rue Chaptal	50 566,55 €
2017 - Bandol - ART8. N°992 Corniche Bonaparte	9 597,41 €
2017 - Bormes - Chemin Pierres Blanches	6 436,19 €
2017 - Bormes - ART8. N°914 Avenue des Girelles et Mimosas	73 779,07 €
2017 - Brignoles - Place Saint-Pierre	17 402,56 €
2017 - Bue-Auriac - ART8. N°1260 Cours Roux de Corse	23 311,41 €
2017 - Cogolin - Chemin de Vaugelette	17 743,27 €
2017 - Entrecasteaux - ART8. N°1254 Rue Sainte-Anne	14 533,55 €
2017 - La Cadière - Rue des Anciennes Ecoles	9 370,84 €
2017 - La Farlède - Rue Guiol	27 601,21 €
2017 - Le Muy - ER. N°1353 Chemin des Peyrouas	24 391,19 €
2017 - Les Arcs - Rue Guillaume Ollivier	9 467,99 €
2017 - Mazaugues - ART8. N°921 Abords du Lavoir	11 932,22 €
2017 - Néoules - Avenue de Provence Chemin du Midi	35 463,92 €
2017 - Ramatuelle - Route Bonne Terrasse	34 352,06 €
2017 - Roqubrune - ART8. N°1270 Avenue du Portail	22 397,39 €
2017 - Sanary - Rue Raoul Henry et Soleillet	29 616,66 €
2017 - Sanary - Frédéric Mistral	15 878,23 €
2017 - Solliès-Pont - Square Vies	3 350,40 €
2017 - Solliès-Pont - Hameau des Terrins	17 484,70 €
2017 - Vinon-sur-Verdon - Route de Ginasservie RD554 Tranches 1 et 2	45 007,49 €
Total	550 000,00 €

AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITÉ



19 mai : agir pour la protection de l'environnement

C'est au cœur des vieux salins d'Hyères qu'Enedis et la LPO PACA ont renouvelé pour 3 ans la charte pour la protection de la biodiversité en présence de Gilles Vincent, Président de la commission développement durable de l'agglomération TPM, et Jean-Pierre Giran député-maire de la ville d'Hyères.

Enedis collabore avec la LPO depuis plus de dix ans pour diminuer les impacts de ses ouvrages sur les paysages et l'avifaune : enfouissement de la quasi-

totalité des réseaux neufs, désensibilisation des lignes par la pose de protections isolantes à proximité des supports, mise en place de tiges empêchant les oiseaux de se poser sur les supports ou les interrupteurs aériens ou mise en place de spirales sur les conducteurs pour assurer une visibilité des lignes pour les oiseaux.

1.4. La contribution d'Enedis au développement du Très Haut Débit et de la fibre optique

Les réseaux de communication électronique à très haut débit sont un facteur de compétitivité et de croissance pour les territoires. Leurs très grandes capacités de transmission libèrent les échanges et permettent des usages simultanés de la voix, des données et des images. Ils participent à la transformation numérique de l'économie française.

Le déploiement de la fibre optique est désormais encouragé par l'ordonnance n° 2016-526 du 28 avril 2016 qui a transposé la directive 2014/61/UE.

Partout sur le territoire national, les opérateurs télécom et les collectivités locales signent avec Enedis et les autorités concédantes concernées des conventions d'utilisation du réseau de distribution publique d'électricité pour déployer des fibres optiques, tant en aérien qu'en souterrain.

Ainsi en 2017, environ 209 conventions sur le domaine aérien pour l'utilisation des appuis communs ont été signées, ainsi que 36 conventions sur le domaine souterrain.

De même, plus de 1 500 km de fibre optique ont été déployés en aérien sur les appuis BT et HTA et environ 150 km de fourreaux télécom ont été déployés en souterrain.

L'augmentation du nombre de signatures de conventions pour l'utilisation du réseau se traduira, dès 2018, par une augmentation significative du linéaire de fibre optique posée. En lien étroit avec les autorités concédantes, Enedis confirme ainsi son rôle d'acteur essentiel pour le déploiement du Très Haut Débit sur le territoire métropolitain.

2. Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité

2.1. La qualité d'électricité distribuée : un enjeu majeur pour Enedis

L'appréciation de la qualité d'alimentation sur le territoire de votre concession tient compte des incidents majeurs survenus en 2017, des principales actions d'amélioration mises en œuvre dans l'année et de l'évolution des indicateurs de suivi de la qualité. Ces informations sont développées ci-après.

LA CONTINUITÉ DE L'ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ

Au périmètre de votre concession, les résultats sont les suivants :

DURÉE MOYENNE ANNUELLE DE COUPURE (en min) (CONCESSION)			
	2016	2017	Variation (en %)
Toutes causes confondues (critère B Concession) ⁽¹⁾	112,2	74,6	-33%
Toutes causes confondues hors incidents exceptionnels (critère B HIX) ⁽²⁾	111,5	65,5	-41%
Dont origine RTE (incident sur le réseau de transport)	29,5	0,8	-97%
Dont incident sur le réseau de distribution publique	52,6	44,1	-16%
Dont incident Poste source	0,8	1,4	75%
Dont incident réseau HTA	42,4	32,8	-23%
Dont incident réseau BT	9,3	9,9	6%
Dont travaux sur le réseau de distribution publique	29,5	20,5	-30%
Dont travaux sur le réseau HTA	22,3	15,1	-32%
Dont travaux sur le réseau BT	7,2	5,4	-25%

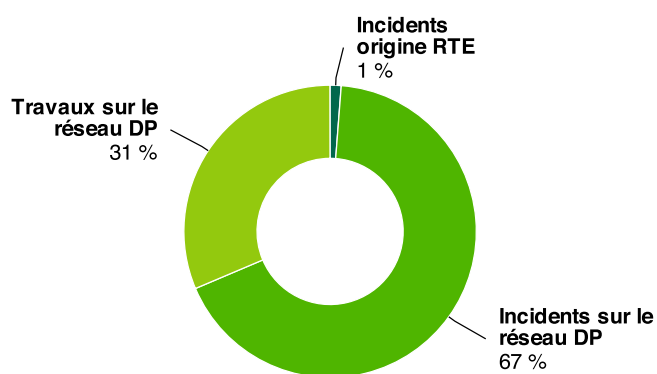
(1) La continuité de l'alimentation est évaluée à partir d'un indicateur que le concessionnaire suit dans le temps : le critère B. Il mesure le temps, exprimé en minutes, pendant lequel un client alimenté en Basse Tension est en moyenne privé d'électricité, quelle que soit la cause de l'interruption de fourniture (travaux ou incident fortuit sur le réseau de distribution publique, incident en amont du réseau public de distribution d'électricité).

(2) Conformément à la décision de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) du 12 décembre 2013, sont notamment considérés comme des événements exceptionnels « les phénomènes atmosphériques d'une ampleur exceptionnelle au regard de leur impact sur les réseaux, caractérisés par une probabilité d'occurrence annuelle inférieure à 5 % pour la zone géographique considérée dès que, lors d'une même journée et pour la même cause, au moins 100 000 consommateurs finaux alimentés par le réseau public de transport et/ou par les réseaux publics de distribution sont privés d'électricité ». Les incidents entrant dans

le champ de la décision précitée sont exclus des statistiques de coupure de façon à produire le critère B hors événements exceptionnels (critère B HIX).

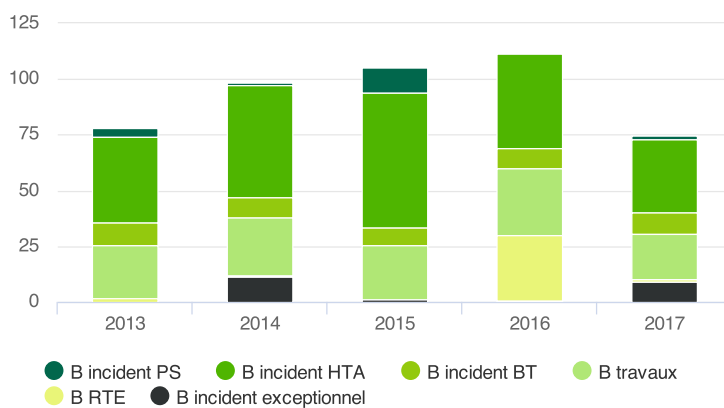
Répartition de la durée des coupures par origine (hors incidents exceptionnels)

RÉPARTITION DE LA DURÉE DES COUPURES PAR ORIGINE
(hors incidents exceptionnels)



Évolution du critère B au cours des 5 dernières années au périmètre de la concession

ÉVOLUTION DU CRITÈRE B AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES (EN MIN)



En 2017, le temps moyen de coupure par client est en baisse à la maille de la concession. Comme nous l'avions annoncé l'an dernier, nous avons porté nos efforts sur le B travaux (-30%) et maintenu un niveau d'investissement et de maintenance du réseau de qualité sur l'ensemble du territoire.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

Nous pouvons constater que hors événements climatiques particuliers, canicule 2014 et 2015, incident RTE en 2016, le critère B de la concession reste de bonne qualité pour un territoire en grande partie boisé et soumis à de forts aléas climatiques.

Les principaux événements ayant influencé en 2017 sur le critère B au périmètre de la concession

7.3 min : Du 6 au 8 Mars 2017 – VAR – « Tempête Zeus » - 2500 clients coupés. Nous avons enregistré de multiples incidents sur tout le département liés aux forts vents qui ont atteints plus de 180 km/h et provoqué des dégâts sur le réseau (chute de branches sur les lignes, poteaux brisés, fil à terre,...)

4.95 min : Du 4 au 6 Août 2017 – Commune de Hyères – « Canicule » – 5000 clients coupés. Les fortes chaleurs cumulées sur plusieurs jours et nuits ont fait monter la température des sols de plusieurs degrés ce qui a mis les réseaux souterrains en forte contrainte. Les pics de chaleur ont accéléré les défaillances de certains éléments souterrains du réseau moyenne tension.

0.55 min : Le 8 décembre 2017 – Commune de Riboux – Alerte GERIKO- 77 postes coupés- 1 748 clients coupés. Suite à de forts vents, une attache s'est brisée sur une antenne. La liaison téléphonique étant très difficile dans cette zone, la première manœuvre terrain n'a pu être réalisée que 2h après que l'incident ait été signalé.

0.56 min : Le 14 Novembre 2017 – Commune Le Plan-de-la-Tour – Coupure RTE de 21 min – 24 800 clients coupés.

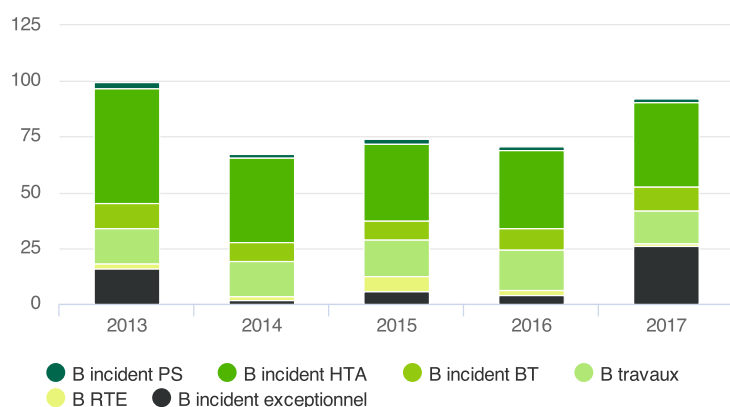
Au niveau national :

L'année 2017 a été marquée par des tempêtes exceptionnelles au 1^{er} trimestre et par un mois de décembre perturbé :

- Egon (mi-janvier) a fortement touché la Normandie et la Picardie ;
- Kurt, Leiv et Marcel (début février) ont entraîné des coupures d'électricité principalement sur la Nouvelle Aquitaine et particulièrement les départements Charente et Charente-Maritime ;
- Zeus (début mars) a traversé une grande partie de la France de la pointe bretonne à la Côte d'Azur, touchant notamment la Bretagne et l'Auvergne ;
- la tempête Ana (décembre) a marqué, avec des vents forts, les régions Pays de la Loire et Centre Val de Loire, ainsi que par de la neige collante sur les Hauts-de-France.

Le temps moyen de coupure des clients BT se situe cependant à un bon niveau : le critère B hors événements exceptionnels et hors incidents sur le réseau de transport géré par RTE est de 64,3 minutes en 2017, soit au même niveau que l'année 2016.

ÉVOLUTION DU CRITÈRE B NATIONAL AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES (*en min*)



Ces bons résultats depuis 4 ans (l'année 2017 ayant été marquée par de nombreux aléas climatiques : en janvier tempête Egon dans le Nord, début février tempête KLM sur la nouvelle Aquitaine, début mars tempête Zeus de la Bretagne à la Cote d'Azur...) confortent la politique de gestion des réseaux concédés engagée depuis plusieurs années par Enedis. En 2017, cette stratégie d'investissement et de maintenance s'est poursuivie.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

Les enjeux de la gestion patrimoniale du réseau

La gestion patrimoniale du réseau doit à la fois répondre à des enjeux structurels liés au stock de ce patrimoine et à des enjeux plus évolutifs liés aux attentes nouvelles qui lui sont adressées, avec une intensité croissante.

Le réseau est toujours en plein développement : il croît tous les ans d'environ 10 000 km, d'une dizaine de postes sources et de 6 000 postes de transformation HTA/BT ; il accueille chaque année entre 350 000 et 450 000 nouveaux consommateurs et environ 20 000 nouveaux producteurs pour 2 GW de puissance par an. Enedis doit, d'une part, maîtriser l'évolution de ce réseau, sa capacité à délivrer les services attendus et garantir son adaptation aux nouveaux défis liés à la transition énergétique.

Enedis poursuivra, d'autre part, ses efforts d'amélioration de la qualité pour installer durablement, à l'horizon 2030, sa zone de desserte à un niveau de qualité sous les 60 minutes, sans dégrader le ratio coût/qualité au bénéfice des clients et de l'économie française. Compte tenu de la densité de population et de la structure historique du réseau (arborescent aérien), cette ambition repose sur des programmes ciblés et prioritaires, équilibrés entre zones urbaines et zones rurales, associés au développement des smart grids et à la modernisation des programmes de maintenance.

Enedis est favorable au développement d'un espace d'échanges sur les stratégies d'investissement d'Enedis et des autorités concédantes (cohérence des choix d'investissement, coordination en vue d'une plus grande efficacité des dépenses).

LE NOMBRE DE CLIENTS AFFECTÉS PAR CES PERTURBATIONS

NOMBRE DE CLIENTS BT (CONCESSION)			
	2016	2017	Variation (en %)
Affectés par plus de 6 coupures longues (> à 3 min), toutes causes confondues	1 071	983	-8,2%
Coupés pendant plus de 6 heures consécutives, toutes causes confondues	17 160	12 027	-29,9%

Nota : Les indicateurs de continuité d'alimentation figurant dans le tableau ci-dessus font partie des indicateurs à produire dans les comptes-rendus annuels d'activité en application du protocole d'accord signé le 26 mars 2009 par la FNCCR, Enedis et EDF. Sauf mention explicite dans le libellé de l'indicateur, les informations communiquées portent sur le nombre de clients BT affectés par une ou plusieurs interruptions de fourniture, quelle que soit la nature (incident ou travaux) de la coupure et son origine (notamment : en amont du réseau concédé, réseau HTA, réseau BT).

Le nombre de client affectés par ces perturbations est encore à la baisse cette année. Ceci s'explique par une météo plutôt clémente, et par un programme d'investissement de qualité sur le réseau (travaux et élagage).

LA TENUE DE LA TENSION ET L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CLIENTS MAL ALIMENTÉS

En Basse Tension, un client est dit « Client Mal Alimenté » (CMA) lorsque la tension à son point de livraison sort, au moins une fois par an, de la plage de variation admise.

Pour l'évaluation du nombre de CMA en tenue de tension, dont les résultats au périmètre de votre concession sont présentés dans le tableau ci-après, Enedis met en œuvre une méthode statistique, homogène sur l'ensemble du territoire national, appelée « méthode GDO-SIG ».

La plage de variation admise est de +10 % ou -10 % par rapport à la tension nominale (décret du 24 décembre 2007), soit une tension admissible comprise entre 207 et 253 volts en Basse Tension pour les branchements monophasés.

En l'absence de moyens permanents de surveillance de la tension chez les clients, Enedis utilise un modèle statistique qui, compte tenu de la structure du réseau, de la répartition des consommations et des courbes de charges types, donne une évaluation dans des situations défavorables (forte charge en hiver), du nombre de clients susceptibles de connaître des tensions en dehors des plages prévues.

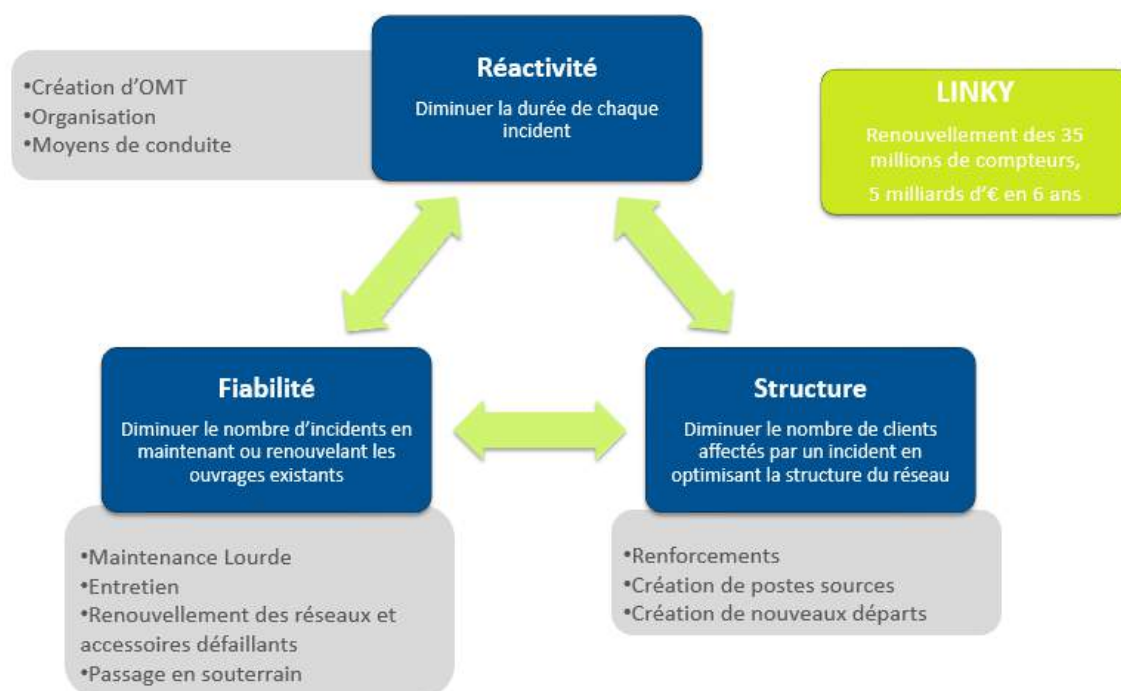
CLIENTS BT MAL ALIMENTÉS (CONCESSION)

	2016	2017	Variation (en %)
Nombre de clients BT dont la tension d'alimentation est inférieure au seuil minimal de tension admissible	2 793	2 619	-6,2%
Taux de clients mal alimentés (CMA) sur le territoire de la concession (en %)	0,6%	0,6%	-6,9%

On constate une diminution de plus de 6% de clients mal alimenté en 2017. Enedis va continuer les efforts engagés sur le réseau (travaux de renforcement, création de départs, construction de poste source). Ce bon résultat est en partie dû à la mise en service du Poste Source de Tourettes qui alimente les communes de Seillans, Fayence, Saint-Paul, Bagnols en Forêt, les Adrets, Caillan, Tourettes, Claviers et Montauroux. A la maille départementale le nombre de CMA devrait diminuer en 2019 avec la construction du poste source de Grimaud.

2.2. Le compte-rendu de la politique d'investissement d'Enedis en 2017

En application de l'article 21 de la loi NOME (art. L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales), Enedis, en qualité d'organisme de distribution d'électricité, présente un compte-rendu de la politique d'investissement et de développement des réseaux. Pour Enedis, le CRAC est le support privilégié de ce compte-rendu.



LES PRIORITÉS D'INVESTISSEMENT D'ENEDIS

2 besoins majeurs :

- Les demandes des clients (raccordements et déplacements)
- La qualité d'alimentation

3 axes principaux :

- Redresser le niveau de qualité moyen de la distribution
- Accompagner la croissance et améliorer la qualité de tension
- Sécuriser le réseau vis-à-vis des aléas climatiques, en privilégiant la technique souterraine

1 priorité :

- Le réseau HTA qui génère, lors de chaque incident, un nombre de clients coupés très nettement supérieur à un incident en BT.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT D'ENEDIS DANS VOTRE CONCESSION EN 2017

Au périmètre de la concession, le montant des dépenses d'investissement d'Enedis en 2017, pour le domaine concédé et les biens propres du concessionnaire, est présenté dans le tableau ci-après. Les investissements correspondent aux dépenses enregistrées sur l'année 2017.

INVESTISSEMENTS ENEDIS (en k€) (CONCESSION)		
	2016	2017
1. Raccordement des consommateurs et producteurs	14 905	15 636
2. Investissements pour l'amélioration du patrimoine	21 953	19 789
2.1 Performance du réseau	17 876	15 236
Dont renforcement	5 774	4 834
Dont climatique	1 964	2 172
Dont modernisation	8 839	6 876
Dont moyens d'exploitation	1 299	1 354
2.2 Exigences environnementales et réglementaires	4 078	4 553
Dont environnement (article 8, intégration des ouvrages)	593	685
Dont sécurité et obligations réglementaires	1 197	1 107
Dont modifications d'ouvrages à la demande de tiers	2 288	2 761
3. Linky	867	7 372
4. Investissements de logistique (dont immobilier)	109	349
Total (en k€)	37 834	43 146

En 2017, les investissements globaux atteignent près de 43 M€ soit +14 % lié en partie au déploiement de Linky. Près de 55% des Capex hors Linky sont consacrés à l'amélioration du patrimoine.

Les priorités sont mises sur le renforcement des réseaux (HTA et BT), la modernisation des réseaux (renouvellement des CPI HTA et BT, la fiabilisation des Postes Sources en Zone Urbaine Dense, la pose d'Organes Motorisés Télécommandés, la restructuration des réseaux, le prolongement de la durée de vie des ouvrages ...). Les réalisations 2017 sont conformes aux investissements annoncés lors de la conférence départementale « loi Nome ».

A noter une augmentation significative ces deux dernières années liée aux exigences environnementales et réglementaires et en particulier aux modifications d'ouvrage à la demande de tiers.

Sur le territoire de la concession, **la liste détaillée des dépenses d'investissement du concessionnaire en 2017, avec la localisation des travaux, est présentée en annexe 2.**

Par ailleurs, Enedis réalise, hors du périmètre de votre concession, des investissements qui participent néanmoins à l'alimentation de votre territoire ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de la desserte.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

Le tableau ci-après présente les investissements d'Enedis dans les postes sources situés hors du périmètre géographique de votre concession mais alimentant les clients de la concession :

INVESTISSEMENTS ENEDIS (EN K€)			
Poste Source de...	Situé à...	2016	2017
Barjols	Barjols	278	144
Carqueiranne	Carqueiranne	29	-
Cavalaire	Cavalaire-sur-Mer	91	66
Draguignan	Draguignan	52	29
Entraigues	Le Cannet-des-Maures	35	-
Escaillon	Toulon	1926	217
Escarel	La Celle	-	44
Fréjus	Fréjus	14	11
Grimaud	Grimaud	1312	1946
Hyères	Hyères	-	296
Janas	La Seyne-sur-Mer	15	-
La Garde	La Garde	283	187
La Seyne	La Seyne-sur-Mer	8	39
La Siagne	Saint-Cezaire / Siagne	53	-
Lavandou	Bormes-les-Mimosas	3	-
Le Val	Le Val	18	3
Puget	Puget-sur-Argens	10	288
Rocbaron	Rocbaron	-	73
Saint-Cassien	Tanneron	22	-
Salernes	Salernes	254	92
Signes	Signes	1	11
Six-Fours	Six-Fours-les-Plages	7	133
Solliès	Solliès Toucas	114	18
Saint-Cyr	Saint-Cyr-sur-Mer	1	-
Sainte-Maxime	Sainte-Maxime	75	61
Saint-Maximin	Saint-Maximin	48	8
Saint-Raphaël	Saint-Raphaël	814	1728
Saint-Tropez	Cogolin	33	13
Tourettes	Tourettes	541	43
Trans	Trans-en-Provence	24	-
Vinon	Vinon-sur-Verdon	234	444

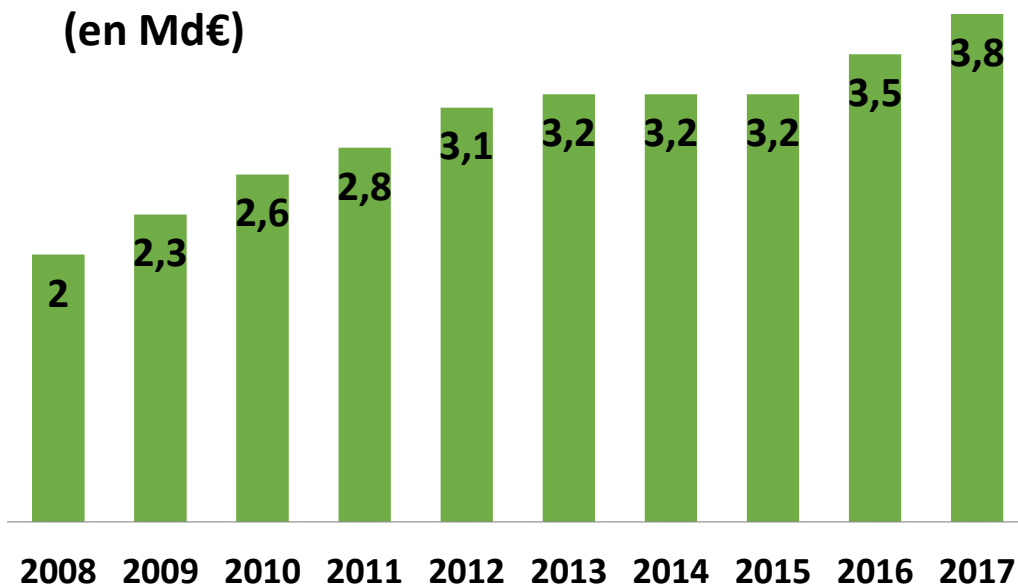
Au périmètre national :

Les investissements d'Enedis en 2017 sont en croissance et s'élèvent à 3,8 milliards d'euros (*cf. graphique ci-après*), avec notamment l'accélération du programme Linky (612 millions d'euros). Parmi ces investissements, 1,2 milliard est consacré au renforcement et à la modernisation des réseaux. Par rapport à 2008, les investissements consacrés à la modernisation et au renouvellement des réseaux ont plus que doublé.

En 2017, 1,2 milliard d'euros a été mobilisé pour raccorder de nouveaux utilisateurs du réseau : consommateurs (environ 363 000 clients BT $\leq$ 36 kVA raccordés) ou producteurs (environ 16 250 mises en service d'installations de production). L'activité de raccordement des producteurs reste soutenue, elle est en hausse en 2017: les raccordements au réseau public de distribution exploité par Enedis ont représenté une puissance totale cumulée de production de 2,1 GW (2 GW en 2016), dont 1,3 GW pour l'éolien et 0,75 GW pour les installations photovoltaïques.

Par ailleurs, en 2017, 402 millions d'euros d'investissements ont été réservés aux travaux nécessités par le respect d'obligations réglementaires (dont la mise en œuvre de la réglementation DT-DICT en application du décret du 5 octobre 2011 et la mise en œuvre de la réglementation relative à l'amiante), d'exigences en matière de sécurité et d'environnement, et de déplacements d'ouvrages imposés.

Montant des investissements Enedis (en Md€)



COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

LA MISE EN ŒUVRE EN 2017 DU PROGRAMME PRÉVISIONNEL D'INVESTISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX

Vous trouverez ci-après une sélection représentative des principaux travaux réalisés par Enedis sur votre concession.

L'ensemble du programme travaux annoncé en conférence départementale a été mis en service en 2017.

Les travaux en HTA

Commune	Programme	Libellé	Dépenses totales (en k€)
LA CADIÈRE-D'AZUR , LE CASTELLET	Climatique HTA aérien ossatures à risques avérés	PAC 29Cu+Audiard SSCYR boucl Autodrom	620,04
TAVERNES	Racc producteurs HTA	CC/VH- PROD PV HTA SOLAIREPARCS 150	527,51
BRIGNOLES	Racc producteurs HTA	2016-000129 PARC SOLAIRE DU CANADEL	410,06
CAVALAIRE-SUR-MER	Levée de contraintes réseau HTA	New départ carignon cavalaire coord CPI	318,07
LA CRAU	Levée de contraintes réseau HTA	Renfo martins hyeres 29 cu QUITTIVIERS	311,41
LE VAL	Remplacement pour obsolescence réseau HTA sout	CC/VH-VAL_BARRAG S240 HS PS -> Camp Bon	227,73
CAVALAIRE-SUR-MER	Remplacement pour obsolescence réseau HTA sout	CPI-Cavalaire 2014 Bonporteur La Mole	217,47
SIX-FOURS-LES- PLAGES	Remplacement pour obsolescence réseau HTA sout	CPI S.FOU-RTFORT Hameau Tour - delphes	215,24
SAINT-MAXIMIN-LA- SAINTE-BAUME	Climatique HTA aérien ossatures à risques avérés	PAC 390 SSMA8_GOLF Villone -> D001	196,95
SANARY-SUR-MER	Remplacement pour obsolescence réseau HTA sout	CPI P.ARA_MILHI P.Source- Lot Tampone	192,01

Les travaux en BT

Commune	Programme	Libellé	Dépenses totales (en k€)
LA SEYNE-SUR-MER	Modif d'ouv.à la demande de cl, de tiers, de RTE	ORPI ORPI DO CONSTRUCTA PROMOTION PORTE	161,6
SIX-FOURS-LES- PLAGES	Racc clientBT =< 36kVA avec extension(site indiv.)	ORPI RGSA BOUYGUES-AV LYCEE COUDOUILLIERE	129,19
LA VALETTE-DU- VAR	Racc clients BT=<36 kVA avec extens° (col/groupe)	ALIM IMMEUBLE - FAMILLE PASSION OPERATIO	107,06
LA LONDE-LES- MAURES	Racc clients BT=<36 kVA avec extens° (col/groupe)	RACCORD LOT CASTEL VERDE -LA LONDE	98,4
LE CANNET-DES- MAURES	Racc clients BT=<36 kVA avec extens° (col/groupe)	CC/VH - COLLECTIF RES.ESTERAZUR TR 1 LE	94,49
LA VALETTE-DU- VAR	Racc clients BT=<36 kVA avec extens° (col/groupe)	RACCORD "SNC ALTA CRP LA VALETTE"	90,19
SANARY-SUR-MER	Remplacement pour obsolescence réseau BT sout	PT16 - Poste PAPOU - SANARY	89,28
CARNOULES	Racc clients BT=<36 kVA avec extens° (col/groupe)	ALIM+DO - LOT CLOS MESANGES - CARNOULES	89,06
CHATEAUVERT	Racc clientBT =< 36kVA avec extension(site indiv.)	CC/VH- EXTEN BRETON CHATEAUVERT	88,22
SAINT-CYR-SUR-MER	Racc clients BT=<36 kVA avec extens° (col/groupe)	IMMEUBLE - VAR HABITAT - CHEM SAUVET	84,47

L'élagage et l'entretien des lignes HTA et BT

Au niveau national, Enedis a consacré, en 2017, 327 M€ aux travaux de maintenance et d'entretien du réseau de distribution publique d'électricité, dont 134 M€ à des programmes d'élagage pour protéger les lignes électriques aériennes en HTA et BT.

SUR VOTRE DEPARTEMENT...

Enedis Côte d'Azur a consacré pour la deuxième année consécutive 4,9 M€ (y compris l'élagage) à l'entretien des lignes HTA et BT pour garantir la sécurité des tiers (élagage, mesure de terre, etc...) tout en maintenant en condition opérationnelle les réseaux afin de d'améliorer le critère B.

Ce sont plus de 770 km de lignes qui ont été élaguées en 2017 pour un montant de 3,6 M€. La baisse du nombre de kilomètre est justifiée en partie par la mise en place de la politique layon en 2017, qui engendre une baisse des km à budget constant mais qui garantit un meilleur résultat « qualité » à moyen terme.

2.3. Perspectives et enjeux

Enedis poursuivra en 2018 la mise en œuvre de sa politique de maintenance des réseaux, de renouvellement du patrimoine et d'amélioration de la qualité et de la sûreté d'alimentation.

Les perspectives et les principaux enjeux de la gestion du patrimoine sont :

- de faciliter la transition énergétique en raccordant et gérant la production décentralisée (Schémas Régionaux de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables- S3REnR) ;
- d'accompagner les grands projets pour optimiser le développement des réseaux et préparer les infrastructures nécessaires pour répondre aux ambitions futures des territoires et des métropoles ;
- d'améliorer la résilience des réseaux ruraux vis-à-vis de l'ensemble des aléas, en investissant en priorité dans les territoires les plus en écart afin d'améliorer durablement la qualité de fourniture. Pour les zones rurales, l'objectif est de réduire l'exposition des réseaux aux aléas climatiques et d'accroître leur fiabilité en combinant de façon équilibrée les actions de sécurisation du programme Plan Aléas Climatiques (PAC) et les actions de fiabilisation du programme de Prolongation de la Durée de Vie (PDV). Des efforts d'automatisation compléteront ces programmes pour accroître la réactivité et permettre une réalimentation rapide du plus grand nombre de clients en cas d'incident. Sur chaque territoire concerné, ces actions seront coordonnées avec celles de l'autorité concédante ;
- de sécuriser l'alimentation des grandes agglomérations en cas d'incident en poursuivant le programme de sécurisation des grands postes urbains dans les zones urbaines denses, en développant les programmes réduisant la sensibilité des réseaux aux inondations ;
- de poursuivre, en zone urbaine, les investissements de renouvellement des câbles souterrains HTA et BT d'anciennes technologies. En 2018, Enedis accentuera ces investissements sur les portions de réseaux souterrains HTA et BT qui le nécessitent, dans les agglomérations où sont constatés des taux d'incidents élevés ;
- de poursuivre la dynamique de croissance des investissements visant au renouvellement des composants les plus sensibles des postes sources ;
- de répondre aux problèmes ponctuels de qualité localisés.

En 2018, à l'échelle du département, 32 M€ seront consacrés à la fiabilisation et à la sécurisation des réseaux, dont 16 M€ pour le renforcement des réseaux HTA et plus de 8 M€ pour la sécurisation des postes sources.

Sur le territoire du Symielec (affaires > 150 k€), les chantiers de renforcement : Tavernes (500 k€), Saint-Cyr (345 k€), La Londe (300 k€), Solliès-Ville (180 k€), les travaux liés aux contraintes Climatiques : La Cadière (650 k€), Le Muy (405 k€), La Garde-Freinet (260 k€), Le Muy (220 k€), Grimaud (200 k€), La Crau (150 k€), les travaux liés à la continuité de service : Garéoult (350 k€), Baudinard (280 k€), La Farlède (190 k€), Lorgues (175 k€), Saint-Maximin (170 k€), La Cadière (150 k€), ainsi que les travaux de sécurisation : Bormes (330 k€), illustrent la volonté d'Enedis d'améliorer la qualité de desserte.

La PDV consiste à prolonger la durée de vie des ouvrages aériens pour une durée de 15 ans par des interventions ponctuelles sur le réseau. Ces actions permettent de sécuriser des tronçons complets de réseau HTA aériens. Sur le Var le programme PDV a été engagé sur 4 ans (2015-2018) pour un investissement de 7 M€. Au total, 270 km de réseaux aériens seront fiabilisés à l'issue de cette opération.

En 2017 c'est 1,1 M€ qui ont été investis sur le Var et plus particulièrement sur le périmètre de la concession. Les principaux investissements ont été faits sur les communes de La Motte (2,5km), Puget-Ville (1,8km), Saint-Zacharie (1,5km), Trans (1,5km), Châteaueux (1,8km), Tourettes (0,5km), le Thoronet (3,3km), Entrecasteaux (5,7km), Cabasse (1,4 km), Pierrefeu-du-Var (0,6km), Cogolin (1,3km) et La Môle (2,4km).

La stratégie d'investissement sur les réseaux en HTA est un facteur clé d'amélioration de la desserte en électricité.

La coordination des investissements d'Enedis avec les travaux prévus par l'autorité concédante est nécessaire pour en optimiser l'efficacité.

Le diagnostic technique, les enjeux de développement et les priorités d'investissement

Les conférences instituées par l'article 21 de la loi NOME sont un lieu de partage et de dialogue entre les différents maîtres d'ouvrage en vue de répondre aux objectifs de sécurisation et d'amélioration de la qualité.

Ce dialogue concernant la définition des priorités d'investissement se développe également dans le cadre de relations contractuelles soutenues entre l'autorité concédante et le concessionnaire.

Enedis et le SYMIELEC VAR ont signé le 26 novembre 2014 une convention officialisant la concertation sur l'élaboration et la mise en œuvre des programmes travaux de l'autorité concédante et du concessionnaire. Le PCDMR s'établit dans le cadre d'une analyse commune sur les enjeux et perspectives de développement des territoires.

La coordination des efforts d'investissement d'Enedis et de l'autorité concédante au plan local

Aux investissements d'Enedis s'ajoutent les travaux d'esthétique des réseaux (article 8) réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante. Enedis et l'autorité concédante ont une démarche coordonnée qui se concrétise au travers des réunions annuelles de présentation des programmes travaux et des rencontres au fil de l'eau avec le Délégué Territorial du Var et l'équipe MOAR Concédants (préparation de la conférence départementale, présentation du Contrôle Technique des Ouvrages, du CRAC, du Décret Qualité).

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

Sur le territoire de la concession, les principales réalisations attendues sont les suivantes :

La coordination des chantiers est réalisée par la MOA Concédants qui examine systématiquement pour chaque chantier article 8 du Symielec l'impact du projet avec une éventuelle affaire du programme travaux d'Enedis.

En 2017, aucune affaire de travaux d'enfouissement HTA et BT n'a été coordonnée avec l'autorité concédante.



3. Enedis, une priorité clients affirmée

L'année 2017 est marquée par une amélioration de la satisfaction clients, une baisse des réclamations et une ouverture de canaux digitaux, témoignant de l'engagement d'Enedis auprès de ses clients.

Elle est également caractérisée par un contexte réglementaire dense, du fait du changement du cadre de régulation incitative dès le 1^{er} janvier et des évolutions de structure et de niveau tarifaires au 1^{er} août.

Le déploiement de plus de 8 millions de compteurs communicants Linky à fin 2017 marque aussi une étape importante du projet industriel d'Enedis, avec des impacts significatifs sur le marché des particuliers et des professionnels et les systèmes d'informations associés.

En 2017, la mobilisation du domaine Client d'Enedis a permis de réussir le passage à la nouvelle période tarifaire du TURPE 5 et également d'atteindre de hauts niveaux de performance et de satisfaction des clients. Ces bons résultats sont liés, d'une part, à la mise en place d'une relation personnalisée avec les clients producteurs, clients CARDS et clients Grands Comptes nationaux et régionaux, et d'autre part, au renforcement de la digitalisation de la relation d'Enedis avec l'ensemble de ses clients par la mise à disposition d'outils modernisés et adaptés à leurs besoins.

Enedis s'affirme également en 2017 comme le partenaire de ses clients dans la transition énergétique, en leur permettant de mieux maîtriser leur consommation grâce à un accroissement des services en vue d'une meilleure communication des données de consommation.

LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE CLIENTS

CARACTÉRISTIQUES DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE CLIENTS				
Catégorie	Tension	Niveau de puissance*	Clients	
			Contrats	Prestations couvertes
C1	HTA	> 250 kW	CARD	Acheminement
C2			Contrat unique	Acheminement + Fourniture
C3		< 250 kW		
C4	BT	> 36 kVA		
C5		≤ 36 kVA		

3.1. Enedis, une performance au rendez-vous des attentes des clients

LES ACTIONS ENGAGÉES

Une animation renforcée au service des territoires

Pour répondre efficacement aux attentes de ses clients, Enedis a accru la prise en compte des spécificités territoriales dans l'animation nationale des différents métiers en relation avec les clients finaux et les acteurs économiques.

À cet effet, l'animation interne des métiers au service des clients a été renforcée.

En direction des clients entreprises, Enedis a mis en place en 2016 des interlocuteurs privilégiés dédiés aux Grands Comptes Nationaux et Grands Comptes Régionaux, entreprises multisites implantées dans différentes régions. Cette démarche s'est poursuivie en 2017, et à fin 2017, il était répertorié environ 75 clients Grands Comptes Nationaux et 5000 clients Grands Comptes Régionaux.

Pour l'ensemble des clients, la création en 2017 d'un réseau «des ambassadeurs» du dispositif d'enquête de satisfaction, présent dans chaque Direction régionale d'Enedis, a permis de prendre en compte les spécificités de leurs attentes, par territoire, dans l'animation nationale qui leur est consacrée.

LES RÉSULTATS

Qu'il s'agisse d'interventions (mise en service, résiliation, changement de fournisseur...) ou de relation clients, la performance des services d'Enedis atteint de bons niveaux sur l'ensemble des métiers du distributeur.

PRESTATIONS ET INTERVENTIONS TECHNIQUES (en %) (Concession)

	2016	2017
Taux de mise en service sur installation existante dans les délais standard ou convenus	97,3%	95,6%
Taux de résiliation dans les délais standard ou convenus	99,6%	98,8%

3.2. Enedis, un service public modernisé au bénéfice des clients et de la transition énergétique

Enedis complète les canaux traditionnels de relation avec ses clients, en développant de nouveaux espaces clients Web, ainsi que des services numériques associés. Enedis accroît ainsi la digitalisation de sa relation avec ses clients, tout en étant présente au cœur des territoires et accessible à travers les accueils téléphoniques traditionnels.

DIGITALISATION ET PERSONNALISATION DE LA RELATION CLIENTS POUR UNE MEILLEURE MAÎTRISE DE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ

Enedis accroît sa présence sur les canaux digitaux au travers de son site internet enedis.fr, en développant de nouveaux espaces clients ou en renforçant ceux existants, et également grâce à de nouvelles fonctionnalités de son application mobile «Enedis à mes côtés». Ainsi, Enedis propose, par ces différents canaux, un ensemble de services améliorant la transmission de données, qu'il s'agisse de données générales accessibles à tous ou de données spécifiques accessibles à ses différents clients. Ce faisant, Enedis permet à chacun de ses clients de mieux connaître sa consommation d'électricité, et par là même d'agir sur celle-ci.

Des espaces Web adaptés aux différents clients d'Enedis

La prise en compte des spécificités des clients d'Enedis se reflète dans les différents espaces Web qui leur sont dédiés.

Un nouvel Espace Particulier

Un nouvel espace a été créé en 2017 pour les clients producteurs individuels d'électricité équipés d'un compteur communicant Linky et disposant d'un contrat de vente en totalité de leur électricité produite. Celui-ci leur facilitera notamment le suivi de leur production d'électricité.

Les clients «consommateurs» équipés d'un compteur communicant disposent d'un accès à leur courbe de charge et bénéficient d'un nouveau module d'analyse personnalisée de leur consommation d'électricité, leur permettant de mieux comprendre leurs habitudes de consommation et ainsi de choisir l'offre de fourniture la plus adaptée.

Par ailleurs, et pour l'ensemble des clients particuliers, cet espace est désormais accessible à tous les clients quel que soit le type de compteur dont ils sont équipés. Antérieurement, ces espaces n'étaient jusqu'alors réservés qu'aux seuls clients équipés de compteurs communicants. De nouvelles modalités de création de compte ont été mises en place, ainsi que des modules d'analyse graphique offrant une visualisation simplifiée des consommations, facilitant ainsi l'accès des clients à leurs données.

À fin 2017, plus de 200 000 clients ont ainsi ouvert un compte client dans l'Espace Particulier.

Un Espace Entreprise rénové

Depuis février 2017, une nouvelle version de l'espace client entreprise a été mise en place. Avec une ergonomie refondue et de nouveaux services, le client peut télécharger les documents associés à chacun de ses contrats (duplicatas de factures, feuillets de gestion et bilan de qualité de fourniture). Les clients et les tiers expressément autorisés par eux peuvent obtenir la communication des données de mesure collectées par Enedis dans le cadre de ses missions de gestionnaire du réseau public de distribution. Les demandes doivent être adressées par voie électronique à l'adresse dataconsoelec@enedis.fr.

L'espace client entreprise permet également aux entreprises d'accéder à l'historique de leurs données de consommation, de visualiser leurs Points de Relève Mesure (PRM), d'accéder à une foire aux questions (FAQ) et de déposer une demande ou une réclamation en ligne.

Les clients ayant conclu un contrat d'accès au réseau direct avec Enedis (CARD) disposent quant à eux d'un accès à l'affichage et au téléchargement de leur courbe de charge mensuelle dans l'espace Web CARD, ainsi que d'un accès à l'historique de leurs données de consommation.

Les évolutions de l'Espace Collectivités

L'Espace Collectivité a bénéficié en 2017 de plusieurs évolutions :

- la charte graphique a été entièrement refondue ;
- le Compte-Rendu d'Activité du Concessionnaire (CRAC), depuis celui se rapportant à l'année 2016, est disponible au nouveau format (html), plus adapté à une consultation en ligne ;
- une rubrique « Compteur Linky » est créée pour rendre plus visibles les informations relatives à ce compteur telles que la carte du programme de déploiement, la documentation de présentation du compteur Linky et une foire aux questions ;
- la rubrique « Données énergétiques » a évolué : la demande d'accès à un historique de données individuelles ou agrégées est améliorée et complétée ;
- le téléchargement du catalogue des services d'Enedis et la souscription en ligne d'un service sont réalisables depuis 2017.

Ces évolutions viennent compléter les fonctionnalités déjà disponibles (cartographie du réseau, chantiers en cours, infos coupures, actualités...).

Les données en open data

Depuis 2015, Enedis est devenue le premier distributeur d'électricité européen à publier en open data des données énergétiques. Les données consultables concernent de nombreux domaines et s'enrichissent chaque année : bilan électrique, consommation des clients résidentiels et des entreprises, qualité de fourniture d'électricité, raccordements des énergies renouvelables, flexibilités (capacités de clients à décaler leurs consommations), consommation de chaque quartier du territoire français, continuité d'alimentation, lignes et postes électriques....

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

L'ensemble des données publiées par Enedis est accessible sur le site <http://www.enedis.fr/open-data>.

L'ACCESSIBILITÉ DES ACCUEILS TÉLÉPHONIQUES TRADITIONNELS

Enedis, souhaitant s'adresser à tous ses clients, y compris ceux qui n'ont pas accès ou ne sont pas familiers avec la relation digitale, continue à garantir un bon niveau d'accessibilité de ses accueils téléphoniques.

Enedis met à la disposition de ses clients différents numéros de téléphone selon leur profil et la nature de leurs demandes (raccordement, production d'électricité ou toute autre problématique hors urgence et dépannage). Ainsi, les clients sont accueillis par des conseillers spécialisés suivant leur profil :

- les clients « Particuliers » : 09 69 32 18 61 (n° régional à retrouver sur Pagesjaunes.fr, sur l'application mobile « Enedis à mes côtés » ou sur le site enedis.fr, rubrique Aide et contact) ;
- les clients « Professionnels » : 09 69 32 18 62 (n° régional à retrouver sur Pagesjaunes.fr, sur l'application mobile « Enedis à mes côtés » ou sur le site enedis.fr, rubrique Aide et contact) ;
- les clients « Entreprises » : 09 69 32 18 99 ;
- les clients « Professionnels de l'immobilier et de la construction » : 09 69 32 18 77 ;
- les clients « Producteurs » : 09 69 32 18 00. Cet accueil ne traite pas les demandes concernant l'achat d'électricité, au sujet desquelles le client est invité à contacter directement son acheteur ;
- les clients demandeurs ou concernés par un branchement de courte durée dans le cadre d'une manifestation festive : 09 69 32 18 22.

En cas d'incident ou d'absence d'électricité, les clients de la concession peuvent joindre le service Urgence dépannage d'Enedis 24h/24 et 7j/7 au 09 72 67 50 83 (n° Urgence dépannage à retrouver sur Pagesjaunes.fr, sur l'application mobile « Enedis à mes côtés » ou sur le site enedis.fr, rubrique Aide et contact).

Enedis a renforcé son accueil téléphonique par la création d'équipes dédiées pour répondre aux questions liées à la pose des compteurs Linky. Un Numéro Vert LINKY 0 800 054 659 est ainsi mis à la disposition des clients.

L'efficacité de l'accueil téléphonique d'Enedis est mesurée par un taux d'accessibilité

L'année 2017 est caractérisée par un nombre de contacts client important, qui se traduit au niveau national par une hausse de 25 % des appels reçus sur les accueils téléphoniques d'Enedis, par rapport à 2016. L'accessibilité du Service Clients demeure néanmoins à un bon niveau (88,7 % d'appels traités), en baisse de deux points par rapport à 2016 (90,6 %).

Le Service Raccordement a connu en 2017 une augmentation des appels reçus de 15 % et, malgré cette charge supplémentaire, le taux d'accessibilité est de 87,4 %.

Enfin, l'accessibilité du Service Producteurs d'électricité se situe à un bon niveau de 90,7 % d'appels traités avec une hausse de 23 % des appels reçus.

ACCESSIBILITÉ DE L'ACCUEIL HORS DÉPANNAGE (en %) (DIRECTION RÉGIONALE)

	2016	2017
Service Client	90,5%	90,4%
Service Raccordement	77,8%	83,7%
Service Producteurs d'électricité	92,0%	92,3%

Généralisation du service «AppelZen»

Avec « AppelZen », il est proposé au client particulier (appels raccordements, service clients et support Linky) d'être rappelé par un conseiller Enedis au plus tôt, lorsque son temps d'attente téléphonique constaté ou estimé est d'environ 3 minutes. AppelZen permet ainsi aux conseillers Enedis de servir plus rapidement les clients.

Urgence Dépannage Électricité

Au plan national, les crises climatiques de l'année 2017, plus nombreuses et de plus grande intensité qu'en 2016, ont fortement mobilisé les conseillers des sept Centres d'Appels Dépannage répartis sur le territoire. À titre d'exemple, lors de la tempête Zeus, survenue le 6 mars 2017, plus de 220 000 appels ont été reçus en une journée, soit environ 15 fois plus qu'en période «normale».

Sur l'ensemble de l'année 2017, le volume d'appels reçus a fortement augmenté de 23,3 % par rapport à l'année 2016, expliquant le recul du taux d'accessibilité à 81,8 %.

ACCESSIBILITÉ DES ACCUEILS DÉPANNAGE ÉLECTRICITÉ

	Département		National	
	2016	2017	2016	2017
Taux d'accessibilité de l'Accueil Dépannage Électricité* (en %)	91,3%	81,0%	92,5%	81,8%
Nombre d'appels reçus par l'Accueil Dépannage Électricité*	55 490	65 577	2 070 449	2 505 048
Nombre d'appels donnant effectivement lieu à un dépannage	15 227	16 299	675 423	728 903

* Ces résultats concernent les appels reçus des clients raccordés en BT ≤ 36 kVA.

3.3. Enedis, à l'écoute de ses clients : une expression client multi-canal

UN TRAITEMENT DES DEMANDES CLIENTS PLUS GLOBAL

L'écoute client d'Enedis s'est amplifiée en 2017 du fait de l'élargissement du périmètre de l'indicateur de performance relatif au traitement des réclamations, de l'augmentation des demandes des clients adressées *via* les réseaux sociaux, ainsi que de la prise en compte des demandes des clients réalisées en direct sur leurs comptes clients (live chat).

Enedis se doit aussi de suivre plus systématiquement les sites internet des associations de consommateurs, du Médiateur National de l'Énergie et de la presse, pour y « saisir les signaux faibles » et recueillir les remontées des clients qui concernent les métiers et services d'Enedis.

Enfin, en 2017, Enedis a concentré ses actions sur les réseaux sociaux et en particulier sur la page Facebook Enedis, sur les comptes Twitter national et régionaux d'Enedis et sur les forums web spécialisés.

NOU
VEAU

Les réclamations

L'année 2017 s'est caractérisée par une baisse du volume des réclamations reçues de 9,2 % par rapport à 2016, hors celles relatives au déploiement des compteurs Linky.

Depuis janvier 2017, la mesure du traitement des réclamations a connu, dans le cadre de la nouvelle régulation incitative TURPE 5, une évolution importante puisque le taux de réclamations traitées dans les 15 jours prend en compte les lettres d'attente liées à la qualité de fourniture, ainsi que les réclamations liées au compteur communicant Linky. Alors que l'objectif de référence fixé par le régulateur est de 90 % pour 2017, Enedis atteint une belle performance avec un résultat de 92,8 %. Ce résultat est aussi à mettre en lien avec le rappel systématique des clients s'étant déclarés « pas du tout satisfaits » lors des enquêtes de satisfaction.

En 2017, le délai de traitement des réclamations mesuré au périmètre de la concession a été le suivant:

RÉPONSE AUX RÉCLAMATIONS (CONCESSION)				
	2016 (%)	2017 (%)	2017 (Numérateur)	2017 (Dénominateur)
Taux de réponse sous 15 jours*	-	98,7%	4 528	4 586

* Cet indicateur prend en compte depuis 2017 les réclamations relatives au déploiement des compteurs Linky.

Au périmètre de la concession, les réclamations concernent, depuis 2017, tous les types de clients et se décomposent de la manière suivante :

RÉPARTITION DES RÉCLAMATIONS PAR TYPE (CONCESSION)			
	2016 (%)	2017 (%)	2017
Raccordements	-	5,2%	239
Relève et facturation	-	39,9%	1 828
Accueil	-	0,7%	34
Interventions techniques	-	31,4%	1 440
Qualité de la fourniture	-	22,8%	1 045
Total	100,0%	100,0%	4 586

Le taux de réponse sous 15 jours reste d'un bon niveau en 2017 (98,7%) et en nombre en baisse (-4,3%). On note une augmentation significative des réclamations liées aux « interventions techniques » qui en 2017 prennent en compte les poses du compteur Linky. Ce qui fausse totalement le comparatif 2017 par rapport à 2016.

Les réclamations concernant « la relève et facturation » restent prépondérantes. Ce volume de réclamations devrait diminuer avec la pose du compteur Linky.

Le nombre de réclamations liées à la « qualité de fourniture » est en la baisse (-33%).

Les saisines du Médiateur National de l'Énergie (MNE) et du médiateur d'EDF S.A.

Les saisines des deux médiateurs connaissent un accroissement de 11 % en 2017 avec un volume s'établissant à 3500 saisines fin décembre. Cette augmentation peut s'expliquer par une meilleure connaissance du dispositif, puisque les coordonnées du MNE figurent, depuis 2017, sur l'ensemble des courriers adressés par Enedis à ses clients. Par ailleurs, le taux de réponses positives des médiateurs aux accords amiables a, quant à lui, fortement progressé puisqu'il atteint 76 %.

Les réseaux sociaux et le live chat

Initiées depuis février 2016, les demandes des clients sur les réseaux sociaux ont connu un essor important en 2017 puisque leur volume a été multiplié par 8. La mise en place de discussion instantanée par des messages textuels sur la page contact du site enedis.fr depuis juin 2017 a également connu une belle progression : les demandes exprimées sur ce canal ont plus que triplé à fin décembre.



L'ANCRAGE DU NOUVEAU DISPOSITIF D'ENQUÊTES DE SATISFACTION

L'année 2016 a vu naître de nouvelles enquêtes de satisfactions, délaissant ainsi les enquêtes historiques dites à « froid » pour des enquêtes à « chaud » envoyées par sms et mails dès le lendemain de la prestation.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

Trois nouveaux baromètres annuels ont été mis en place, auprès des clients ayant eu une interaction avec Enedis : Particuliers et Professionnels (C5) / Entreprises (C2-C4) / Décideurs économiques (grands comptes et entreprises à forte influence).

Enfin, des enquêtes qualitatives plus approfondies ont complété le dispositif pour des populations spécifiques comme les promoteurs-aménageurs-lotisseurs, les bailleurs sociaux et les mandataires de clients finaux producteurs ou consommateurs.

Dans le cadre de l'amélioration continue des services d'Enedis, les clients « pas du tout satisfaits » (PDTS) sont appelés par le manager de l'entité à l'origine de l'insatisfaction afin de mieux comprendre les dysfonctionnements et réinstaller avec le client des conditions de confiance.

Les résultats de satisfactions de l'année 2017, entièrement basés sur le nouveau dispositif de mesure de la satisfaction clients, sont en progression par rapport aux résultats du 2ème semestre 2016, également basés sur ce dispositif.

Comme en 2016, le professionnalisme et la compétence des techniciens d'Enedis sont les points les plus appréciés par les personnes interrogées en 2017. Ces clients valorisent également fortement le comportement des techniciens, plus particulièrement leur écoute et leur courtoisie. À l'inverse, les clients relèvent le manque de coordination au sein des services d'Enedis, les délais de réalisation et l'amplitude des plages horaires de rendez-vous. Ils apparaissent moins satisfaits de la facilité à joindre le bon interlocuteur Enedis.

Le nouveau système d'enquête permet de fournir les résultats de satisfaction spécifiques au raccordement et à la qualité de fourniture, présentés ci-après. Pour ne pas être redondant, les résultats de satisfaction globale ci-dessous ne prennent pas en compte ces deux items.

INDICATEURS DE SATISFACTION (en %)			
	Résultat national 2017	Maille	Résultat local 2017
Clients « Particuliers »	86,9%	Concession	83,8%
Clients « Professionnels » (≤ à 36 kVA)	86,1%	Concession	79,9%
Clients « Entreprises » (> à 36 kVA) C2-C4	87,6%	Concession	84,3%

Malgré la mise en avant de l'amabilité des interlocuteurs et intervenants ainsi que leur compétence, les résultats de satisfaction sont en retrait par rapport au national sur la concession mais restent de bon niveau.

Les clients sont notamment sensibles à l'impact de nos interventions. Les principaux axes d'amélioration concernent :

- Coupures pour incidents : information, durée des coupures
- Coupures pour travaux : prévenance, durée des coupures et respect des plages annoncées.

- Autres interventions techniques & Mises en service : prévenance téléphonique, délai pour obtenir un rendez-vous et respect des rendez-vous.

Pour les clients particuliers, l'activité de relevé des compteurs reste la plus sensible avec le respect de la date et du créneau de passage ainsi que la qualité du relevé.

En ce qui concerne plus particulièrement le raccordement des clients au réseau public de distribution, les résultats de l'enquête de satisfaction sont les suivants :

INDICATEURS DE SATISFACTION : RACCORDEMENTS (en %)			
	Résultat national 2017	Maille	Résultat local 2017
Clients « Particuliers »	85,5%	Concession	88,0%
Clients « Professionnels » ($\leq$ à 36 kVA)	87,1%	Concession	88,9%
Clients « Entreprises » ($>$ à 36 kVA) C2-C4	82,3%	Région Enedis	83,9%

Globalement, les résultats de satisfaction progressent.

Les principaux axes d'amélioration concernent les délais de traitement des demandes clients. En effet, la procédure est longue, complexe (devis téléphonique, étude, travaux, mise en service) et nécessite une coordination entre de multiples acteurs pour bénéficier de l'électricité à la date convenue.

En complément des enquêtes à chaud, Enedis organise depuis 2016 une enquête auprès des clients n'ayant pas d'interaction avec Enedis. À travers cette enquête, les clients expriment notamment leur satisfaction vis-à-vis de la qualité de fourniture.

En 2017, cette satisfaction diminue légèrement sur les segments entreprises C1-C4 avec 90,8 % contre 91,7 % en 2016, tandis qu'elle augmente pour les particuliers à 94,6 % contre 93,4 % en 2016, ainsi que pour les professionnels à 93,3 % contre 92,8 % en 2016.

Les résultats de cette enquête de satisfaction sont restitués ci-dessous au périmètre de la Direction Régionale d'Enedis.

INDICATEURS DE SATISFACTION : QUALITÉ DE FOURNITURE (en %)		
	Satisfaction maille nationale 2017	Satisfaction maille DR 2017
Clients « Particuliers »	94,6%	91,1%
Clients « Professionnels » ($\leq$ à 36 kVA)	93,3%	91,2%
Clients « Entreprises » ($>$ à 36 kVA) C2-C4	90,8%	93,2%

3.4. Le déploiement des compteurs Linky

Dans le cadre de ses missions de gestionnaire de réseau de distribution, Enedis a démarré en décembre 2015 le déploiement industriel des compteurs communicants Linky. Ce nouvel outil de comptage remplacera l'ensemble des compteurs d'électricité, avec une cible fixée par la CRE à 90 % du parc total à fin 2021, soit environ 34 millions de compteurs. Les particuliers, les professionnels et les collectivités locales disposant d'une puissance de 3 à 36 kVA sont concernés.

Aujourd'hui, plus de 8 millions de compteurs ont été remplacés dans près de 4 600 communes.

Ces premiers résultats reposent sur une forte mobilisation des entreprises partenaires qu'il s'agisse des 6 usines de construction, des 80 entreprises de pose ou des sociétés de recyclage. Au total, ce sont près de 10 000 femmes et hommes qui travaillent au quotidien pour assurer la fabrication, la pose des nouveaux compteurs et le recyclage des précédents. Près de 3 000 techniciens installent jusqu'à 25 000 compteurs par jour.

Conformément au plan de déploiement, des métropoles, des grandes villes et des communes rurales sont déjà totalement équipées : c'est notamment le cas de Lyon, Nice, Arras, Nancy, Narbonne, Nantes, Bordeaux, Caen, Dijon ou l'île du Levant dans le Var.

UN ACCOMPAGNEMENT EN CONTINU POUR LA POSE DU COMPTEUR LINKY

En fonction du calendrier de déploiement, les équipes territoriales d'Enedis ont planifié des rencontres régulières avec les parties prenantes et notamment avec les maires et leurs équipes, afin de leur présenter le nouveau compteur électrique et les modalités d'intervention.

Les municipalités souhaitant informer leurs administrés se sont vues proposer des supports de communication, comme par exemple des affiches, des encarts pour leurs bulletins municipaux. Des permanences en mairie, des réunions d'information ont également été organisées. De nombreux dispositifs peuvent être menés et adaptés au territoire, afin d'accompagner au mieux et au plus près de leurs besoins, les collectivités territoriales et leurs administrés.

Pour répondre à l'ensemble des préoccupations des clients, Enedis s'est dotée d'équipes de conseillers clientèles qui ont pour principale mission de répondre factuellement aux interrogations relatives au nouveau compteur d'électricité. Environ 598 975 appels entrants ont été comptabilisés en 2017.

En complément, les clients peuvent se renseigner sur le site internet d'Enedis et y consulter la carte de déploiement, s'informer sur le nouveau compteur et poser leurs questions.

Par ailleurs, les clients, dont la pose du compteur nécessite leur présence, disposent d'un espace dédié sur lequel ils ont également la possibilité de :

- choisir la date de leur rendez-vous de pose (première prise de rendez-vous ou modification) ;
- transmettre des indications en vue de faciliter l'intervention de pose ;

- gérer successivement plusieurs rendez-vous de pose concernant plusieurs compteurs, s'ils se trouvent dans ce cas.

LES NOUVEAUX SERVICES OFFERTS AUX CONSOMMATEURS

Le déploiement du nouveau compteur d'électricité est un projet d'intérêt collectif au service des besoins des particuliers. Il vise notamment à apporter plus de confort aux clients et une réelle amélioration de la qualité du service rendu. La plupart des opérations pour lesquelles le concessionnaire avait jusqu'à présent besoin de prendre rendez-vous peuvent désormais être réalisées à distance sans dérangement et à moindre coût.

- Avec Linky, les clients n'ont plus besoin de poser des heures de congés pour attendre le releveur, l'ouverture d'une nouvelle ligne est effective en seulement 24 heures contre 5 jours auparavant.
- Avec Linky, augmenter la puissance de son contrat d'électricité coûte 10 fois moins cher et c'est non facturé l'année qui suit la pose.

Le remplacement de l'ancien compteur par un modèle communicant offre la possibilité à celles et ceux qui le souhaitent de connaître leurs consommations électriques pour mieux les maîtriser. Depuis le site internet gratuit et sécurisé, les clients disposent de l'historique de leurs données de consommation à J+1 sur un jour, une semaine, un mois. Ils sont en mesure de les comparer à celles d'autres foyers, de se fixer des objectifs de consommation ou encore de consulter la rubrique dédiée aux éco-gestes réalisée en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Autant de fonctionnalités permettant à chacun de s'approprier sa consommation et d'agir sur ses comportements énergétiques. Plus de 140 000 espaces personnels Linky étaient ouverts fin 2017.

Au-delà de ces avantages clients, Enedis en tant que concessionnaire se doit de moderniser et de pérenniser le réseau public d'électricité pour qu'il s'adapte aux nouveaux besoins énergétiques des particuliers et plus globalement de la société française que sont, à titre d'exemple, les énergies renouvelables, les bornes de véhicules électriques ou les éco-quartiers. Cette modernisation passe par l'installation de compteurs communicants, outil essentiel à la transition énergétique.

La multiplication des véhicules électriques par exemple, plus de 130 000 à date, nécessite l'installation de bornes de recharge sur le réseau. Ces infrastructures génèrent des fortes variabilités de production et de consommation. La puissance électrique requise pour recharger une voiture électrique en seulement deux heures est l'équivalent de celle d'un immeuble entier. Avec le nouveau compteur, l'implantation de ces bornes de recharge sera optimisée en fonction des réalités techniques du réseau, garantissant ainsi l'équilibre entre tous les usages des clients.

Linky participe à la continuité d'alimentation pour tous les utilisateurs du réseau de distribution, tout en accompagnant ces nouvelles façons de consommer ou de produire de l'électricité.

« ENEDIS À MES CÔTÉS », DE NOUVEAUX SERVICES POUR SUIVRE ET MAÎTRISER SA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ AU QUOTIDIEN

Enedis a développé en 2015 une application mobile nommée « Enedis à mes côtés ». Cette dernière



COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

proposait historiquement, à l'ensemble des clients, des services liés aux coupures et la sécurité électrique. Ce support digital a intégré en 2017 de nouvelles fonctionnalités. Les clients, équipés du nouveau compteur, peuvent désormais visualiser, directement depuis leur téléphone portable, l'évolution de leurs consommations électriques, se comparer avec des foyers similaires et relever des défis (challenges) sur les éco-gestes.

LES BÉNÉFICES POUR LES AUTRES UTILISATEURS DU RÉSEAU

Le nouveau compteur d'électricité présente également un intérêt économique pour les producteurs d'électricité, actuellement dénombrés à plus de 350 000 en France. Depuis 2017, Enedis installe en effet des compteurs communicants à tous les nouveaux clients désirant auto-consommer, c'est-à-dire injecter sur le réseau de distribution le surplus non-consommé de l'électricité produite à partir d'énergie renouvelable. Grâce aux compteurs Linky, un seul outil de comptage suffit pour mesurer à la fois l'électricité produite et l'électricité consommée. Cette spécificité technique fait réaliser aux nouveaux producteurs une économie de 600 euros en moyenne sur le coût de raccordement.

De plus, le nouveau compteur constitue un outil intéressant pour les collectivités territoriales, qu'elles soient autorités concédantes, aménageurs de territoire ou clientes. Avec Linky, elles disposent de données globales de consommation et de production, conformément aux recommandations de la CNIL, leur offrant la possibilité de suivre plus finement les consommations des bâtiments communaux ou d'évaluer les programmes de rénovation énergétique. Ainsi, le service public de l'électricité est plus performant pour l'ensemble des clients, des utilisateurs et des autorités concédantes.

Les fournisseurs d'énergie disposeront de données de consommation bien plus précises leur permettant de proposer des offres tarifaires adaptées aux besoins des clients.

Fin 2017, le déploiement est terminé sur 8 des 137 communes de la concession : Evenos, Le Revest-les-Eaux, Signes, La Valette-du-Var et Vinon-sur-Verdon.

Au total en 2016 et 2017, le déploiement a été réalisé sur 22 communes : Carqueiranne, La Crau, Cuers, Evenos, La Farlède, La Londe-les-Maures, Méounes-les-Montrieux, Néoules, Ollioules, Le Pradet, Le Revest-les-Eaux, Roquebrune-sur-Argens, La Roquebrussanne, Saint-Mandrier-sur-Mer, Sanary-sur-Mer, La Seyne-sur-Mer, Signes, Solliès-Pont, Solliès-Ville, Solliès-Toucas, La Valette-du-Var et Vinon-sur-Verdon.

Depuis le démarrage du déploiement des compteurs Linky, les chiffres propres à votre concession sont les suivants :

COMPTEURS LINKY (CONCESSION)

2017

Taux de PDL* équipés d'un compteur Linky	17,9%
Nombre de PDL* équipés d'un compteur Linky	82 111
Nombre de communes concernées par le déploiement en masse	27
Nombre de PDL* ouverts à tous les services Linky	52 281
Nombre de comptes clients ouverts**	2 459
Nombre de demandes de création de compte client en attente d'activation par le client***	1 049

* PDL : Point de livraison.

** Cumul du nombre de comptes clients ouverts par les clients C5 (résidentiels ou professionnels) pour accéder à leurs données de consommation.

*** Demandes enregistrées, ayant entraîné l'envoi du mot de passe provisoire et n'ayant pas encore fait l'objet d'une ouverture de compte.

3.5. La facilitation des démarches de raccordement

Rappel : Un raccordement provisoire est pris en charge par Enedis sous réserve :

- qu'un fournisseur d'énergie ait émis une demande pour le compte du client ;
- que le client ait signé l'engagement par lequel il atteste avoir pris connaissance des dispositions relatives à la sécurité électrique de son installation temporaire, au caractère provisoire de son raccordement, aux conditions de suspension de l'alimentation électrique ;
- que le raccordement soit réalisable techniquement par Enedis.

Le site « Enedis-Connect »

En 2014, le site « Enedis-Connect » a été mis à disposition des clients particuliers et professionnels ≤ 36 kVA pour faciliter le traitement et le suivi de leurs demandes de raccordement.

En 2015, ce site a permis aux clients de déposer des demandes de :

- raccordement neuf pour une maison individuelle d'une puissance ≤ 36 kVA ;
- modification de raccordement d'une puissance ≤ 36 kVA ;
- suppression de raccordement d'une puissance ≤ 36 kVA.

Depuis 2016, toutes les demandes de raccordement provisoire BT de puissance > 36 kVA et HTA de courtes ou de longues durées sont intégrées dans « Enedis-Connect » :

- le client qui souhaite bénéficier d'un raccordement provisoire doit comme auparavant faire sa demande au fournisseur d'énergie de son choix. Cette demande est ensuite transmise à Enedis pour réalisation du raccordement ;
- les demandeurs peuvent consulter l'avancement de ces raccordements en ligne. Ils peuvent également dématérialiser certains actes de leur relation avec Enedis (signature électronique de l'engagement, échanges avec Enedis depuis le site internet...).

Une nouvelle fonctionnalité pour les demandes de raccordement d'une puissance supérieure à 36 kVA (BT ou HTA) et leur suivi

Les clients collectifs (aménageurs, lotisseurs) disposent, depuis janvier 2017, d'une nouvelle fonctionnalité appelée PRACMA (Portail RACcordement du Marché d'Affaires), disponible depuis le site Enedis, pour effectuer leur demande de raccordement d'une puissance supérieure à 36 kVA (BT ou HTA). Cette fonctionnalité était déjà ouverte aux clients individuels entreprises > 36 kVA en BT ou en HTA. Ces clients peuvent suivre l'avancement de leur demande sur un espace qui leur est dédié, déposer des documents et recevoir des notifications par mail ou sms des principales étapes de leur projet.

ENEDIS S'EST ENGAGÉE AUX CÔTÉS DES CLIENTS DANS LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

L'État a fixé comme objectif le déploiement d'au moins 7 millions de points de recharge pour les 5 millions de véhicules électriques et hybrides rechargeables, prévus à l'horizon 2030.

Les collectivités territoriales jouent un rôle important dans ce déploiement et se sont lancées dans la création de bornes de recharge (Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques- IRVE), en milieu rural le plus souvent par l'intermédiaire des syndicats départementaux d'électricité et en milieu urbain et périurbain, *via* les métropoles (qui disposent désormais du pouvoir concédant) ou les communautés d'agglomérations.

Dans ce cadre et pour accompagner les territoires, Enedis a lancé une offre expérimentale spécifique d'optimisation du raccordement des IRVE qui vise à concilier les initiatives locales en matière d'électromobilité et l'intérêt d'optimiser l'utilisation du réseau public de distribution d'électricité.

Cette expérimentation rentre également dans le cadre de la concertation pour la détermination des contraintes liées aux capacités des réseaux de distribution d'électricité, telle que prévue à l'article 6 du décret n°2014-1313 du 31 octobre 2014 pris en application de la loi n° 2014-877 du 4 août 2014 facilitant le déploiement d'un réseau d'IRVE sur l'espace public.

Enedis apporte ainsi son expertise en matière de développement et de gestion du réseau public de distribution d'électricité pour accompagner les collectivités dans le déploiement des stations de recharge.

Les acteurs privés sont également très actifs : au premier chef les particuliers qui bénéficient d'un crédit d'impôt à hauteur de 30 % et du programme ADVENIR qui leur apporte une aide au financement des bornes de recharge, ainsi que de nombreux opérateurs privés comme les grandes surfaces commerciales disposant de parkings, les concessionnaires automobiles, mais aussi les stations-services. Ces dernières, lorsqu'elles sont installées sur les autoroutes, ont un rôle particulier afin que les Véhicules Électriques (VE) puissent se charger rapidement et réaliser de longs parcours en itinérance. Les opérateurs des IRVE sur la voirie routière et autoroutière ont pour objectif l'installation de stations de recharge à haute puissance (4 à 6 bornes par station d'au moins 150 KW) tous les 80 km le long des corridors autoroutiers.

Par ailleurs, grâce à sa participation dans la société GIREVE, qui a notamment développé une plateforme de services d'interopérabilité entre les opérateurs de mobilité, Enedis contribue à donner aux véhicules électriques la possibilité d'être rechargés auprès de très nombreuses bornes de recharge gérées par des acteurs différents.

LE RACCORDEMENT D'INSTALLATIONS DE CONSOMMATION DE PUISSANCE INFÉRIEURE OU ÉGALE À 36 KVA

Au niveau national, les travaux de raccordement sont réalisés dans les délais convenus avec les clients dans 94,7 % des cas en 2017 (contre 90 % en 2016).

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

Au périmètre de votre concession, les résultats sont les suivants :

TAUX DE RÉALISATION DES TRAVAUX DANS LES DÉLAIS CONVENUS (CONCESSION)			
	2016	2017	Variation (en %)
Consommateurs BT individuels de puissance ≤ 36 kVA (sans adaptation de réseau)	97,3%	89,3%	-8,1%

Le taux reste d'un bon niveau malgré une baisse par rapport à l'année dernière qui est due, en partie à l'augmentation du nombre de demandes de raccordements, et surtout au départ non prévu d'un prestataire qui représentait à lui seul 30% du marché des travaux de raccordements sur le Var.

3.6. Perspectives et enjeux

LES NOUVEAUX SERVICES EN 2018

Les services relatifs aux données sur l'Espace Particulier

En 2018, Enedis prévoit de nouveaux services accessibles pour les clients particuliers à partir de leur compte :

- demander la transmission de ses données de consommation à un tiers de son choix ;
- donner, arrêter ou visualiser ses consentements ;
- gérer des contrats multi-sites à partir du même compte.

L'évolution de l'Espace Entreprise

Les entreprises disposant d'un «contrat unique» signé avec leur fournisseur d'électricité bénéficieront d'un accès à leur courbe de charge effectif en 2018.

Les nouveautés sur l'application mobile «Enedis à mes côtés»

De nouveaux services verront le jour au sein de l'application mobile « Enedis à mes côtés » :

- gestion de crise ;
- auto-relevé ;
- alerte dépassement seuil consommation...

Le traitement simplifié et unifié des clients Grands Comptes multi-sites

Enedis adapte le traitement de ses clients Grands Comptes multi-sites, équipés d'un compteur Linky, afin de leur donner une visibilité sur l'ensemble de leurs sites. Ainsi, un client multi-sites disposant de 31 500 Points de livraison (PDL) aurait reçu 31 500 courriers d'information (des centaines par mois), au fil du déploiement des compteurs Linky sur ses différents sites. Avec cette nouvelle possibilité, les courriers d'information sont supprimés et remplacés par des échanges de fichiers enrichis par les clients et Enedis. Au-delà d'une vision d'ensemble de ses sites donnée aux clients, ce nouveau traitement permettra de diminuer les réclamations, d'optimiser les prises de rendez-vous et de faciliter la pose des compteurs difficilement accessibles. D'autres acteurs, comme les bailleurs sociaux, sont intéressés par ces services pour leurs propres compteurs (services généraux) et également pour communiquer avec leurs locataires.

L'optimisation tarifaire des clients CARD

Un nouvel outil d'optimisation tarifaire, expérimenté en 2017, destiné aux clients Entreprises ayant souscrit un contrat d'accès au réseau de distribution (CARD), sera déployé en 2018. Il ouvrira la possibilité aux clients d'optimiser leur puissance souscrite et /ou leur formule tarifaire (y compris avec période mobile) grâce à des simulations permettant de restituer instantanément les gains économiques en fonction des choix tarifaires retenus. Ainsi, les conseillers clients Entreprises d'Enedis pourront leur répondre en temps réel et leur offrir un service personnalisé.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

LE DÉPLOIEMENT DES COMPTEURS LINKY EN 2018

L'installation des nouveaux compteurs électriques repose sur un plan de déploiement ambitieux et rigoureux qui s'intensifiera au fil des mois et des territoires. Le concessionnaire s'engage à préparer au mieux avec l'autorité concédante le processus de déploiement des compteurs communicants et à réaliser régulièrement un point de son avancement.

D'ici fin 2018, 16 millions de compteurs seront déployés sur le territoire français.

ÉVOLUTIONS 2018 LIÉES AUX RACCORDEMENTS

Le nouveau barème de raccordement (version 5)

Le projet du nouveau barème de raccordement, élaboré en 2017 et transmis à la CRE, avec le rapport de consultation, au cours du premier trimestre 2018, devrait être mis en œuvre durant l'été 2018.

Les principaux axes d'évolution du barème de raccordement sont les suivants :

- Utilisation des coûts réalisés de la régulation incitative de la CRE pour déterminer les prix des branchements et des extensions de réseau (Plus d'hypothèses sur les % des séries de prix, sur les articles...).
- Une lecture plus simple pour le client => Passage de 169 à 67 cas de facturation :
 - Passage de 4 zones «qualité» à 2 zones de facturation (urbaine et rurale) :
 - une zone ZFA (Zone Facturation A) correspondant aux zones «qualité» 1 et 2 (communes rurales et petites agglomérations) ;
 - une zone ZFB (Zone Facturation B) correspondant aux zones «qualité» 3 et 4 (grandes agglomérations et grandes villes) ;
 - Fusion des cas souterrain et aérien pour les branchements complets :
 - plus grande lisibilité pour le client => plus d'ambiguïté entre le cas aérosouterrain et le cas aérien ;
 - la part de l'aérien est faible (environ 8 % des branchements complets) ;
 - Diminution du nombre de cas de facturation pour les raccordements producteurs => passage de 27 cas de facturation possibles à 3 cas de facturation ;
 - Tableaux de prix sont à l'arrondi en € HT.
- Un barème V5 qui s'étend à la majorité des modifications de branchements.

Évolution du Portail RACcordement du Marché d'Affaires (PRACMA) pour les grands producteurs

Les grands producteurs disposent de l'application PRACMA depuis janvier 2018 pour saisir leur demande de raccordement et suivre l'avancement de celle-ci.

Un guichet spécifique a été mis en place sur le Var pour aider les clients dans leur démarche de demande de raccordement. En 2017, 67% des clients concernés sur le marché de masse ont déposé leurs demandes en ligne, puis ont été orientés et accompagnés vers l'application «Enedis-Connect».



À noter que plus de 99% des réclamations sont traitées dans un délai de 15 jours. Cette activité est confiée à des équipes dédiées en back office.

4. Les éléments financiers et patrimoniaux de la concession

4.1. Les éléments financiers de la concession

4.1.1. LES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION LIÉS À L'ACTIVITÉ D'ENEDIS

Conformément à l'article 32C du cahier des charges de concession, le Compte-Rendu annuel d'Activité du Concessionnaire présente, pour ce qui concerne le développement et l'exploitation des réseaux publics de distribution d'électricité, les « principaux éléments du compte d'exploitation au niveau géographique compatible avec l'obtention des données comptables et financières significatives ».

Le réseau de distribution d'électricité étant interconnecté, l'organisation d'Enedis est fondée sur cette réalité physique et certaines activités du distributeur, très spécifiques et à forte technicité, sont organisées à une échelle qui dépasse le périmètre de la concession ; c'est notamment le cas des Agences de Maintenance et d'Exploitation des Postes sources (AMEPS) ou des Agences de Conduite du Réseau (ACR) qui interviennent sur plusieurs départements.

Enedis est organisée en 25 Directions régionales (DR) que viennent appuyer et animer des fonctions mutualisées aux niveaux interrégional (communes à plusieurs DR) et national.

Cette organisation vise une optimisation des moyens techniques et financiers à la disposition d'Enedis, eu égard notamment aux objectifs de productivité qui lui sont fixés par le Régulateur.

Dans ce cadre, l'affectation à chaque concession est la suivante :

- les données disponibles à la maille de la concession lui sont affectées directement ;
- les données correspondant aux niveaux de mutualisation interrégionale ou nationale sont réparties sur les DR au prorata de leurs activités respectives. Les données comptables enregistrées au niveau de la DR concernée ou issues des mutualisations interrégionales ou nationales sont réparties vers chaque concession selon des clés de répartition.

PRODUITS D'EXPLOITATION DÉTAILLÉS (en k€) (CONCESSION)

	Cf. Note	2016	2017
<i>Recettes d'acheminement</i>	1	153 683	157 019
<i>Dont clients HTA</i>		11 559	11 578
<i>Dont clients BT ayant une puissance souscrite ≤ 36 kVA</i>		121 994	126 468
<i>Dont clients BT ayant une puissance souscrite > 36 kVA</i>		17 829	18 242
<i>Dont autres</i>		2 301	731
<i>Recettes de raccordements et prestations</i>		10 701	12 757
<i>Dont raccordements</i>	2	8 365	10 599
<i>Dont prestations</i>	3	2 336	2 158
<i>Autres recettes</i>	4	3 268	3 051
Chiffre d'affaires		167 652	172 827
Autres produits		30 857	27 986
<i>Production stockée et immobilisée</i>	5	18 870	19 606
<i>Reprises sur amortissements et provisions</i>	6	9 843	7 135
<i>Reprises sur amortissements</i>		251	233
<i>Dont reprises d'amortissements de financements du concédant</i>		74	66
<i>Dont autres types de reprises</i>		177	168
<i>Reprises sur provisions</i>		9 592	6 901
<i>Dont reprises de provisions pour renouvellement</i>		1 318	382
<i>Dont reprises d'autres catégories de provisions</i>		8 274	6 519
<i>Autres produits divers</i>	7	2 144	1 245
Total des produits		198 509	200 813

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

CHARGES D'EXPLOITATION DÉTAILLÉES (en k€) (CONCESSION)			
	Cf. Note	2016	2017
Consommation de l'exercice en provenance des tiers		79 242	84 561
Accès réseau amont	8	36 255	38 161
Achats d'énergie pour couvrir les pertes sur le réseau	9	10 749	10 686
Redevances de concession	10	1 502	1 499
Autres consommations externes	11	30 735	34 216
Matériel		14 031	16 204
Travaux		3 467	3 721
Informatique et télécommunications		2 747	2 667
Tertiaire et prestations		5 891	6 233
Bâtiments		3 738	4 187
Autres achats		861	1 206
Impôts, taxes et versements assimilés		10 198	9 872
Contribution au CAS FACÉ	12	5 622	5 819
Autres impôts et taxes	13	4 576	4 052
Charges de personnel	14	39 392	39 757
Dotations d'exploitation		43 508	40 910
Dotation aux amortissements DP	15	24 276	25 612
Dont amortissement des financements du concessionnaire		15 471	16 635
Dont amortissement des financements de l'autorité concédante et des tiers		8 806	8 977
Dont autres amortissements		0	0
Dotation aux provisions pour renouvellement	16	1 628	1 319
Autres dotations d'exploitation	17	17 604	13 979
Autres charges	18	5 076	5 014
Charges centrales	19	8 597	8 720
Total des charges		186 013	188 835

TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION - TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (en k€) (CONCESSION)			
	Cf. Note	2016	2017
Montant	20	12 496	11 978

CONTRIBUTION À L'ÉQUILIBRE

Le tarif d'acheminement, qui détermine l'essentiel des recettes de distribution d'électricité, est fixé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Identique sur l'ensemble du territoire français (principe de péréquation), il permet de couvrir les coûts engagés dans l'activité de distribution d'électricité et ainsi d'assurer l'équilibre économique global d'Enedis.

Si une concession se situe, proportionnellement à ses recettes régulées, au-delà de cet équilibre, figure dans le tableau ci-après le montant de la charge qui serait nécessaire pour ramener la concession au niveau moyen, également indiqué dans ce tableau. Inversement, si une concession se situe, proportionnellement à ses recettes régulées, en-deçà de l'équilibre global, le montant du produit qui serait nécessaire pour ramener la concession au niveau moyen est mentionné dans le tableau ci-dessous.

Par définition, les contributions à l'équilibre se compensent entre elles, tandis que la somme des produits et des charges affectés à l'ensemble des concessions correspond au résultat d'exploitation d'Enedis en normes françaises. Ce résultat est public et audité chaque année par les commissaires aux comptes.

La contribution à l'équilibre n'est pas une notion à caractère comptable, ni un flux financier mais elle illustre le lien essentiel entre les concessions qu'est l'unicité du tarif d'acheminement sur l'ensemble du territoire.

CONTRIBUTION À L'ÉQUILIBRE (en k€) (CONCESSION)		
	2016	2017
Total des produits d'exploitation - total des charges d'exploitation (pour rappel)	12 496	11 978
Charge supplémentaire	0	0
Produit supplémentaire	5 532	3 885
Total des produits - total des charges y compris contribution à l'équilibre (niveau moyen)	18 028	15 863

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

Note 1 - Recettes d'acheminement

Les recettes d'acheminement dépendent du niveau du Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (TURPE) et du volume d'énergie acheminée. Le tarif d'acheminement est fixé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) de façon à couvrir les coûts engagés dans l'activité de distribution d'électricité. Ce tarif est unique sur l'ensemble du territoire (principe de péréquation).

Les recettes d'acheminement, localisées à plus de 99 %, comprennent :

- l'acheminement livré, relevé et facturé sur l'exercice 2017 aux clients aux tarifs réglementés de vente et aux clients ayant exercé leur éligibilité ;
- la variation de l'acheminement livré, relevé et non facturé sur l'exercice 2017, entre la clôture de l'exercice 2017 et celle de l'exercice 2016 (variation positive ou négative) ;
- la variation de l'acheminement livré, non relevé et non facturé entre les dates de clôture de l'exercice et de l'exercice précédent (variation positive ou négative).

Les recettes d'acheminement indiquées sont des valeurs restituées directement au périmètre de la concession à partir des systèmes de facturation d'Enedis. La présentation des recettes d'acheminement dans le CRAC est faite selon la segmentation suivante : clients BT < 36 kVA; clients BT > 36 kVA ; clients HTA.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2017.

Note 2 - Recettes de raccordements

Les informations disponibles dans les systèmes d'information de facturation permettent de restituer, par concession, les recettes de raccordement.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2017.

Note 3 - Recettes de prestations

Ces montants correspondent aux différents éléments du catalogue de prestations d'Enedis. Les recettes des prestations sont restituées directement au périmètre de la concession.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2017.

Note 4 - Autres recettes

Les autres recettes correspondent aux montants comptabilisés par chaque DR dans le cadre de l'exécution de prestations annexes : prestations dans le cadre de la mixité Enedis-GRDF, modifications d'ouvrages, études diverses, ainsi qu'une quote-part de ces mêmes recettes lorsqu'elles sont mutualisées au niveau interrégional ou national. Cette quote-part est affectée à chaque DR au prorata de ses activités.

Les autres recettes sont affectées à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2017.

Note 5 - Production stockée et immobilisée

La production stockée et immobilisée correspond aux éléments de charges internes (matériel, main d'œuvre...) concourant à la création des immobilisations et des stocks au cours d'un exercice donné.

NB : les charges externes (études et prestations intellectuelles, travaux, fournitures et matériel), affectées directement aux investissements de la concession, sont enregistrées au bilan sans transiter par le compte de résultat.

La production stockée et immobilisée correspondant à des investissements localisables au niveau de la concession lui est affectée directement. Lorsque les investissements sont mutualisés à un niveau interrégional ou national (comme par exemple les investissements dans les systèmes d'information), la production stockée et immobilisée correspondante est affectée à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2017.

Note 6 - Reprises sur amortissements et provisions

Ce poste est constitué :

- des reprises d'amortissements de financements du concédant ;
- d'autres reprises d'amortissements ;
- des reprises de provision pour renouvellement (PR) ;
- d'autres types de reprises de provisions ; il s'agit essentiellement des reprises de provisions sur les charges de personnel (avantages au personnel, abondement : les charges correspondantes sont enregistrées dans la rubrique « charges de personnel ») et des reprises de provisions sur risques et litiges.

Les reprises d'amortissements de financements du concédant et reprises de PR sont essentiellement localisées par concession. Les autres produits sont affectés à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2017.

Note 7 - Autres produits divers

Les autres produits divers sont principalement constitués des remboursements divers effectués par des tiers (notamment les indemnités d'assurance).

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

Ces produits sont affectés à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2017.

Note 8 - Accès réseau amont

Ce montant concerne l'exécution du contrat d'accès au réseau de transport géré par RTE (Réseau de Transport d'Électricité). Les droits acquittés par Enedis pour l'accès à ce réseau sont établis à partir des flux transitant aux différents points d'injection sur le réseau public de distribution d'électricité (postes sources).

La facturation est effectuée conformément au tarif d'acheminement en vigueur et des choix de souscription effectués par la DR concernée.

Les charges de souscription d'accès au réseau de transport sont réparties au prorata de la consommation des clients sur le territoire de la concession au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2017.

Note 9 - Achats d'énergie pour couvrir les pertes sur le réseau

Les pertes sur le réseau représentent l'écart entre l'énergie injectée sur le réseau public de distribution d'électricité et l'énergie consommée par les utilisateurs finaux. On distingue généralement deux types de pertes : les pertes techniques (effet Joule généré par le transit d'électricité sur le réseau) et les pertes non techniques (énergie consommée mais non mesurée dans l'ensemble des dispositifs de comptage). Enedis est tenue réglementairement d'acheter cette énergie. Cette activité d'achat, nécessitant un accès aux marchés de l'électricité, est centralisée au niveau national.

Les achats d'énergie pour couvrir les pertes sont affectés à chaque DR en fonction de sa part d'accès au réseau amont, puis à la concession au prorata de la consommation qu'elle représente au sein de la DR concernée.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2017.

Note 10 - Redevances de concession

Dans cette rubrique figurent les montants des parts R1 et R2 de la redevance annuelle de concession, effectivement versés au cours de l'année. Cette information est directement enregistrée à la maille de la concession.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2017.

Note 11 - Autres consommations externes

Les autres consommations externes font l'objet d'une présentation détaillée en 6 sous-rubriques :

- les **achats de matériel** sont effectués par la DR en fonction des besoins d'exploitation et d'investissement du réseau. La part relative aux investissements est affectée directement à la concession. La part relative à l'exploitation est affectée au prorata du nombre de kilomètres réseau de la concession au sein de la DR. La part relative à la gestion clientèle est affectée au prorata du nombre de clients que représente la concession au sein de la DR ;
- les **achats de travaux** sont localisés en fonction de leur utilisation pour les besoins de la concession et peuvent donc être considérés comme natifs ;
- les **achats d'informatique et télécommunication** comprennent les achats locaux par la DR concernée de petits équipements de bureautique et téléphonie, ainsi qu'une quote-part des contrats mutualisés au niveau national (infogérance...). Ces achats sont affectés à la DR au prorata de ses activités, puis à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR ;
- les **achats tertiaires et de prestations** couvrent les besoins locaux de la DR concernée (locations de salles et de matériel, frais de transport, études techniques, travaux d'impressions...), ainsi qu'une quote-part de ces mêmes achats, lorsqu'ils sont mutualisés au niveau national. Ces achats sont affectés à la DR au prorata de ses activités, puis à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR ;
- les **achats relatifs aux bâtiments** concernent les besoins locaux de la DR concernée (locations de bureaux, frais de gardiennage et de nettoyage...), ainsi qu'une quote-part de ces mêmes achats, lorsqu'ils sont mutualisés au niveau interrégional ou national. Ces achats sont affectés à la DR au prorata de ses activités, puis à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR ;
- les **autres achats** concernent, d'une part, divers postes relatifs aux besoins locaux de la DR concernée, ainsi qu'une quote-part de ces mêmes achats, lorsqu'ils sont mutualisés au niveau national. Ces achats sont affectés à la DR au prorata de ses activités, puis à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR. Les autres achats enregistrent, d'autre part, les Redevances d'Occupation du Domaine Public (RODP), qui sont affectées directement à la concession en fonction des RODP des communes la composant.

Lorsque les charges de ces différentes sous-rubriques concernent spécifiquement les fonctions centrales, elles sont réaffectées dans la rubrique « charges centrales » (cf. note 19).

Note 12 - Contribution au CAS FACÉ

Enedis contribue à hauteur de 94 % aux besoins de financement du « Compte d'Affectation Spéciale Financement des Aides aux Collectivités territoriales pour l'Électrification rurale » (CAS FACÉ).

La contribution due par Enedis pour le financement de ces aides aux collectivités pour l'électrification rurale est affectée à la concession sur la base des modalités de calcul du montant des contributions des gestionnaires de réseau au CAS FACÉ définies par l'article L. 2234-31 du CGCT, à savoir :

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

(Taux de contribution des GRD applicable aux kilowattheures distribués en BT dans les communes de moins de 2000 habitants x kilowattheures distribués dans les communes de moins de 2000 habitants en 2016)

+ (Taux de contribution des GRD applicable aux kilowattheures distribués en BT dans les communes de plus de 2000 habitants x kilowattheures distribués dans les communes de plus de 2000 habitants en 2016).

Cette rubrique n'a pas fait l'objet d'un changement de méthode en 2017.

Note 13 - Autres impôts et taxes

Il s'agit principalement des impôts directs suivants :

- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : cette charge est affectée à la concession en fonction de la localisation des ouvrages concernés (dont les locaux, terrains, postes sources...) ;
- Imposition forfaitaire des entreprises de réseau (IFER) : cette charge est affectée à la concession en fonction de la localisation des transformateurs concernés ;
- Taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties (TF) : ces charges sont affectées à la concession en fonction de la localisation des ouvrages concernés (dont les bâtiments, terrains, postes sources...) ;
- Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : cette charge nationale est affectée à la concession au prorata de son chiffre d'affaires, rapporté au chiffre d'affaires national.

Cette rubrique comprend également tous les autres impôts et taxes divers (droits d'enregistrement, timbres fiscaux...), répartis au prorata du nombre de clients de la concession au sein de la DR concernée.

Ne figurent dans cette rubrique ni l'impôt sur les sociétés, ni les taxes dont Enedis n'est que perceuteur et qui n'apparaissent donc pas en charges (exemple : TVA).

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2017.

Note 14 - Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent principalement les salaires et les charges patronales associées. Cette masse salariale est relative aux agents travaillant sur le réseau (entretien, dépannage, conduite du réseau), à ceux chargés des relations avec les clients (activités de comptage, relève, interventions techniques, accueil, facturation et raccordement) et au personnel en charge des activités « support » (gestion et administration).

Pour tenir compte de ces différentes activités et du fait que les agents ne sont pas dédiés à une concession en particulier, les charges de personnel d'Enedis sont affectées à la concession selon les règles suivantes :

- les charges de personnel relatives à l'activité de construction d'immobilisations sont affectées selon les coûts de main d'œuvre imputés sur les affaires identifiables sur le périmètre de la concession ;
- les charges de personnel relatives à l'activité clientèle (et activités support associées) sont affectées à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR ;
- les charges de personnel relatives à l'activité réseau (et activités support associées) sont affectées à la concession au prorata du nombre de kilomètres de réseau qu'elle représente par rapport au nombre de kilomètres de réseau du territoire couvert par la DR.

Lorsque les charges de ces différentes rubriques concernent spécifiquement les fonctions centrales, elles sont réaffectées dans la rubrique « charges centrales » (*cf. note 19*).

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2017.

Note 15 - Dotation aux amortissements DP

Les dotations aux amortissements DP (distribution publique d'électricité) couvrent l'amortissement des financements du concessionnaire et du concédant.

Les dotations aux amortissements DP sont générées directement par le système d'information au niveau de chaque concession.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2017.

Note 16 - Dotation aux provisions pour renouvellement

La provision pour renouvellement est enregistrée sur les seuls ouvrages renouvelables avant la fin de la concession et pour lesquels Enedis assure la maîtrise d'ouvrage du renouvellement. Elle est assise sur la différence entre la valeur d'origine des ouvrages et leur valeur de remplacement à l'identique.

Les dotations aux provisions pour renouvellement sont générées directement par le système d'information au niveau de chaque concession.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2017.

Note 17 - Autres dotations d'exploitation

Cette rubrique comprend les :

- dotations aux provisions pour charges liées aux pensions et obligations assimilées ;
- dotations aux autres provisions pour charges ;
- dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et biens propres ;
- dotations aux provisions pour risques et litiges.

Cette rubrique est répartie au prorata du nombre de clients de la concession au sein de la DR.

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2017.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

Note 18 - Autres charges

Ce poste comprend la valeur nette comptable des immobilisations mises au rebut. Les montants ainsi concernés sont affectés directement à la concession.

Ce poste comprend également les charges sur créances clients devenues irrécouvrables, ainsi que divers éléments non systématiquement récurrents. Ces éléments sont répartis selon le nombre de clients de la concession au sein de la DR concernée.

Lorsque les charges de ces différentes sous-rubriques concernent spécifiquement les fonctions centrales, elles sont réaffectées dans la rubrique « charges centrales » (*cf. note 19*).

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2017.

Note 19 - Charges centrales

Elles représentent la somme des différentes charges constatées au niveau des services centraux d'Enedis (*cf. notes 11, 14 et 18*).

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2017.

Note 20 - Différence entre le total des produits et le total des charges

L'autorité concédante dispose dans le CRAC des éléments financiers d'exploitation reflétant le plus fidèlement l'activité d'exploitation et de développement des réseaux de distribution publique d'électricité sur sa concession. Pour les raisons mentionnées précédemment, ces éléments financiers ne rendent pas compte d'un équilibre économique qui serait exclusivement local.

Il s'ensuit que la différence entre le total des produits et le total des charges, que ceux-ci soient enregistrés nativement sur la concession ou qu'ils lui soient affectés, ne constitue pas en tant que tel le résultat d'exploitation d'Enedis au périmètre de la concession. En particulier, le tarif d'acheminement de l'électricité étant unique sur l'ensemble du territoire du fait de la péréquation tarifaire, les recettes d'Enedis sur la concession ne sont pas définies en fonction des coûts exposés localement mais dépendent de l'application de la grille tarifaire nationale à une structure de consommation locale.

En complément des précédentes notes, vous trouverez ci-dessous les caractéristiques financières de la concession.

Rubrique produits

Le montant total des produits est de 200 813 k€ en 2017, en augmentation de 2 304 k€ par rapport à 2016 (198 509 k€), soit + 1,16 %.

Chiffre d'affaires acheminement

Le chiffre d'affaires acheminement est de 157 019 k€ en 2017, en augmentation de 3 336 k€ par rapport à 2016 (153 683 k€), soit + 2,17 %.

Cette évolution reflète celle observée à la maille nationale, le chiffre d'affaires acheminement à l'échelle d'Enedis s'établissant à 12 918 M€ en 2017, en hausse de 217 M€ par rapport à 2016 (12 701 M€), soit +1.7%.

Même si le début de l'année a été marqué par un climat froid, le climat en 2017 a été globalement plus chaud qu'en 2016. Par conséquent, l'effet volume lié au climat représente une baisse du volume acheminé par Enedis d'environ 0,5 TWh en 2017 par rapport à 2016.

Chiffre d'affaires raccordement et prestations

Le chiffre d'affaires raccordement et prestations est de 12 757 k€ en 2017, en augmentation de 2 056 k€ par rapport à 2016 (10 701 k€), soit + 19,21 %.

A l'échelle d'Enedis, le chiffre d'affaires raccordement augmente de 10% alors que le chiffre d'affaires prestations est en baisse de -4% par rapport à 2016, faisant suite à la baisse de prix catalogue.

Après la forte augmentation constatée sur la concession l'an dernier, la dynamique de l'activité économique de la concession reste élevée, et le chiffre d'affaires en rapport.

Autres produits

La production stockée et immobilisée est de 19 606 k€ en 2017, en augmentation de 736 k€ par rapport à 2016 (18 870 k€), soit + 3,90 %.

Les reprises sur amortissements et provisions sont de 7 135 k€ en 2017, en diminution de 2 708 k€ par rapport à 2016 (9 843 k€), soit - 27,51 %.

Au niveau national, on observe une baisse globale de 202 M€ des reprises de provisions qui passent de 839 M€ à 637 M€. Cette baisse est principalement liée à :

- un impact de 22 M€ lié à la moindre reprise de la provision liée à la contribution au Fonds de Péréquation de l'Electricité (FPE) pour 6 M€ en 2017 versus 28 M€ en 2016 ; (cf. rubrique « Autres impôts et taxes ») ;
- une diminution des reprises de provisions relative au risque d'irrecouvrabilité sur la part acheminement des facturations aux fournisseurs d'énergie pour 112 M€ (mise en œuvre de la décision du CoRDIS publiée au JO en mars 2013). La charge effectivement supportée par Enedis est inférieure de 94 M€ en 2017 versus 104 M€ en 2016 et apparaît dans la rubrique « Autres charges d'exploitation » ;
- une diminution de la reprise de provision pour renouvellement à hauteur de 32 M€.

Autres produits divers sont de 1 245 k€ en 2017, en diminution de 899 k€ par rapport à 2016 (2 144 k€), soit - 42 %.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

Au niveau national, on observe une baisse globale de 75 M€ des autres produits divers qui passent de 179 M€ à 104 M€. Cette baisse s'explique par l'enregistrement en 2016 de la conclusion d'un litige fournisseur, ainsi que par le dé-mixtage des activités Enedis et GrDF qui entraîne une baisse des facturations à GrDF.

Rubrique charges

Le montant total des charges est de 188 835 k€ en 2017, en augmentation de 2 822 k€ par rapport à 2016 (186 013 k€), soit + 1,51 %.

Accès réseau amont

Les charges d'accès au réseau de transport affectées à la concession sont de 38 161 k€ en 2017, en augmentation de 1 906 k€ par rapport à 2016 (36 255 k€), soit + 5,25 %.

Cette évolution reflète la tendance observée à la maille nationale (+ 5%).

Les charges d'accès au réseau de transport à l'échelle d'Enedis s'élèvent à 3 559 M€ en 2017, en augmentation de 182 M€ par rapport à 2016 (3 376 M€). Cette hausse est majoritairement due à un effet prix lié à l'indexation du TURPE 5 Transport (+ 6,76 % au 1^{er} août 2017).

Achats d'énergie pour couvrir les pertes sur le réseau

Les achats d'énergie pour compenser les pertes sur le réseau affectées à la concession sont de 10 686 k€ en 2017, en baisse de 64 k€ par rapport à 2016 (10 749 k€), soit - 0,60 %.

Cette évolution reflète celle observée à la maille nationale, les achats d'énergie à l'échelle d'Enedis s'élèvent à 942 M€ en 2017, en baisse de 98 M€ par rapport à 2016 (1 040 M€), soit - 9 %.

Ces achats d'énergie, dont la couverture est effectuée sur plusieurs années, bénéficient d'un effet prix favorable lié à la baisse des prix de marché au regard des dernières années. Néanmoins, les achats sont impactés par la consommation des certificats de capacité (57 M€)*.

*Le mécanisme d'obligation de capacité est entré en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017. Ce dispositif, qui vise à garantir la sécurité d'alimentation électrique française, impose que les fournisseurs d'électricité et autres acteurs obligés disposent de certificats de capacité pour couvrir la consommation de leurs clients en période de pointe hivernale. Enedis, gestionnaire de réseau de distribution, est un acteur obligé tel que défini par la réglementation au titre des achats d'électricité non effectués directement auprès d'un fournisseur pour compenser les pertes.

Autres consommations externes

Les autres consommations externes sont de 34 216 k€ en 2017, en augmentation de 3 481 k€ par rapport à 2016 (30 735 k€), soit + 11,32 %.

Au niveau national cette rubrique augmente de + 12 %. Cette variation est notamment due à l'affectation de la contribution au Fond de péréquation de l'électricité (FPE) en « autres achats », qui était enregistrée les années précédentes à la rubrique « autres impôts et taxes » pour 55 M€.

La variation observée sur la concession est notamment due aux :

- Achats tertiaires et de prestations (+ 341 k€) ;
- Achats de matériels sont en augmentation (+ 2 172 k€), notamment dû à Linky et à la dynamique des investissements.

Impôts, taxes et versements assimilés

Les impôts, taxes sont de 9 872 k€ en 2017, en diminution de 326 k€ par rapport à 2016 (10 198 k€), soit - 3,20 %.

La contribution au **FACE** est restée relativement stable à + 3,50 %, la tendance nationale se situant à - 0,3 %

La variation de - 11,44 % (soit - 524 k€) observée s'agissant des **autres impôts et taxes** est supérieure à celle observée au niveau national (- 9 %) principalement due au changement d'affectation de la contribution au FPE (cf. rubrique « autres consommations externes »).

Charges de personnel

Au niveau national les charges de personnel sont en légère augmentation : + 2 % par rapport à l'année 2016.

Au niveau de la concession, les charges de personnel sont de 39 757 k€ en 2017, en augmentation de 365 k€ par rapport à 2016 (39 392), soit + 0,92 %.

Dotations d'exploitation

La variation de cette rubrique ressort à - 2 598 k€ à la maille de la concession (40 910 k€ en 2017 pour 43 508 k€ en 2016) soit - 5,97 %.

La dotation aux amortissements est de 25 612 k€ en 2017, en augmentation de 1 336 k€ par rapport à 2016 (24 276 k€), soit + 5,50 %, en lien avec l'évolution du parc immobilisé.

La dotation aux provisions pour renouvellement est de 1 319 k€ en 2017, en baisse de 309 k€ par rapport à 2016 (1 628 k€).

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

Les autres dotations d'exploitation sont de 13 979 k€ en 2017, en diminution de 3 625 k€ par rapport à 2016 (17 604 k€) soit- 20,6 %.

Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation sont de 5 014 k€ en 2017, en diminution de 62 k€ par rapport à 2016 (5 076 k€), soit- 1,21 %.

Au niveau national la rubrique passe de 457 M€ à 522 M€, soit une augmentation de 65 M€. Cette hausse est liée d'une part à l'impact des avoirs émis en faveur des fournisseurs d'énergie dans le cadre de l'irrecouvrabilité de la part acheminement (cf. commentaire rubrique Reprises sur amortissements et provisions) ; et d'autre part à la hausse des indemnités pour coupures de 32 M€ liée à l'importance des aléas climatiques du début de l'année 2017 (Egon, Kurt, Leiv, Marcel, Zeus...).

Charges centrales

Les charges centrales sont de 8 720 k€ en 2017, en augmentation de 123 k€ par rapport à 2016 (8 597 k€), soit + 1,42 %.

TABEAU DE SYNTHÈSE DES MODALITÉS DE RÉPARTITION RETENUES POUR LES PRODUITS ET LES CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS À RÉPARTIR				
	Montant affecté directement à la concession (k€)	Montant réparti* (k€)	Clé de répartition principale des montants répartis**	Valeur de la clé principale appliquée pour la répartition (en %)
Recettes d'acheminement	156 288	731	Au prorata du localisé	1,2%
Raccordements	10 599	0	Au prorata du nombre de clients	28,3%
Prestations	2 146	11	Au prorata du localisé	1,1%
Autres recettes	211	2 840	Au prorata du nombre de clients	28,3%
Production stockée et immobilisée	10 788	8 818	Au prorata du nombre de clients	28,3%
<i>Reprise sur amortissements et provisions</i>	448	6 687	Au prorata du nombre de clients	28,3%
<i>Dont reprises d'amortissements de financements du concédant</i>	66	0	Au prorata du nombre de clients	28,3%
<i>Dont autres types de reprises</i>	0	168	Au prorata du nombre de clients	28,3%
<i>Dont reprises de provisions pour renou- vellement</i>	382	0	Au prorata du nombre de clients	28,3%
<i>Dont reprises d'autres catégories de provisions</i>	0	6 519	Au prorata du nombre de clients	28,3%
<i>Autres produits divers</i>	0	1 245	Au prorata du nombre de clients	28,3%

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

CHARGES À RÉPARTIR

	Montant affecté directement à la concession (k€)	Montant réparti* (k€)	Clé de répartition principale des montants répartis**	Valeur de la clé principale appliquée pour la répartition (en %)
Accès réseau amont	0	38 161	Au prorata des consommations	29,8%
Achats d'énergie	0	10 686	Au prorata des consommations	29,8%
Redevances de concession	1 499	0	Non applicable	-
Matériel	4 868	11 336	Clé composite Matériel : Investissements / Longueur du réseau / Nb de clients	38,7%
Travaux	3 536	184	Au prorata du nombre de clients	28,3%
Informatique et télécommunications	0	2 667	Au prorata du nombre de clients	28,3%
Tertiaire et prestations	0	6 233	Au prorata du nombre de clients	28,3%
Bâtiments	0	4 187	Au prorata du nombre de clients	28,3%
Autres achats	254	952	Au prorata du nombre de clients	28,3%
Contribution au CAS FACÉ	5 819	0	Modalités de calcul du montant des contributions des gestionnaires de réseau au CAS FACÉ	31,2%
Autres impôts et taxes	1 464	2 589	Au prorata du nombre de clients	28,3%
Charges de personnel	5 686	34 071	Clé composite Charges de personnel : Investissements / Longueur du réseau / Nb de clients	37,5%
Dotation aux amortissements DP	25 612	0	Au prorata du nombre de clients	28,3%
Dont amortissement des finance- ments du concessionnaire	16 635	0	Au prorata du nombre de clients	28,3%
Dont amortissement des finance- ments de l'autorité concédante et des tiers	8 977	0	Au prorata du nombre de clients	28,3%
Dont autres amortissements	0	0	Au prorata du nombre de clients	28,3%
Dotation aux provisions pour renouvel- lement	1 319	0	Au prorata du nombre de clients	28,3%
Autres dotations d'exploitation	0	13 979	Au prorata du nombre de clients	28,3%
Autres charges	1 048	3 966	Au prorata du nombre de clients	28,3%

* Au niveau d'organisation immédiatement supérieur à la concession sur l'item considéré (la DR).

** Pour les Autres impôts et taxes, plusieurs clés de répartition interviennent.

4.1.2. LES ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS

Conformément à l'article D. 2224-40 du décret n° 2016-496 du 21 avril 2016, relatif au compte-rendu annuel d'activité des concessions d'électricité, Enedis mentionne les produits et charges exceptionnels. Ils sont répartis au prorata du nombre de clients de la concession par rapport à l'ensemble des clients d'Enedis, en l'absence d'information permettant de les localiser sur la concession.

ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS (en k€) (CONCESSION)

	2017
Produits	1 910
Charges	2 377
Produits - charges	-466

4.1.3. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DES GRANDES RUBRIQUES DE CHARGES ET DE PRODUITS DU CONCESSIONNAIRE DANS LE CADRE TARIFAIRE EN VIGUEUR

Le code de l'énergie donne à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) la compétence pour fixer les tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) des gestionnaires de réseaux.

Ces tarifs, fixés pour une durée moyenne de 4 ans, ont fait l'objet d'une nouvelle décision tarifaire par la CRE dans une délibération du 17 novembre 2016, publiée le 28 janvier 2017 au *Journal officiel*. Ainsi, le TURPE 5 HTA-BT est entré en vigueur au 1^{er} août 2017 en remplacement du TURPE 4 HTA-BT.

La délibération de la CRE prévoit une augmentation moyenne des tarifs de 2,71 % différenciée par segment de clients et associée à une refonte des menus tarifaires proposés.

Ainsi, compte tenu de l'évolution de la répartition des coûts portés par chaque niveau de tension, cette évolution au 1^{er} août 2017 s'est traduite par :

- une baisse moyenne de -0,64 % pour les utilisateurs raccordés en HTA ;
- une hausse moyenne de +1,37 % pour les utilisateurs raccordés en BT > 36 kVA ;
- une hausse moyenne de +3,94 % pour les utilisateurs raccordés en BT ≤ 36 kVA.

A la suite de l'annulation par le Conseil d'Etat le 9 mars 2018 de la délibération de la CRE relative au TURPE 5 HTA-BT, les perspectives d'évolution des grandes rubriques de charges et de produits du concessionnaire seront fixées par la nouvelle délibération de la CRE qui devrait entrer en vigueur le 1^{er} août 2018.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

4.2. Les informations patrimoniales

Les valeurs présentées correspondent aux ouvrages concédés en exploitation, qu'ils aient été construits sous maîtrise d'ouvrage du concédant ou du concessionnaire.

Le concessionnaire poursuit ses travaux d'amélioration de la localisation des ouvrages. Ces travaux ont notamment permis la mise en place d'un suivi localisé des compteurs Linky. Ils ont également conduit à une gestion individualisée des transformateurs HTA-BT qui sont ainsi gérés de façon localisée.

Ces deux natures d'ouvrages (compteurs et transformateurs) peuvent être temporairement localisées dans des magasins gérés par le concessionnaire. Les valeurs en magasin associées à ces ouvrages sont réparties dans chaque concession concernée par le magasin au prorata des valeurs des ouvrages localisés de ladite concession, elles sont présentées de façon agrégée par nature d'ouvrage.

Certains autres ouvrages (notamment ouvrages de branchement et comptage hors Linky) ne font pas l'objet d'un suivi individualisé dans le système d'information patrimonial. Les valeurs immobilisées sont donc affectées par concession en fonction de clés.

LA VALEUR DES OUVRAGES CONCÉDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

VALEUR DES OUVRAGES CONCÉDÉS (en k€)					
	Valeur brute comptable	Amortissements	Valeur nette comptable	Valeur de remplacement	Provisions de renouvellement
Canalisations HTA	304 105	121 475	182 630	397 349	34 284
Dont aérien	45 182	28 627	16 555	77 773	17 036
Dont souterrain	258 923	92 848	166 075	319 576	17 248
Canalisations BT	331 579	147 881	183 697	454 887	31 165
Dont aérien	109 640	56 585	53 055	163 339	4 443
Dont souterrain	221 939	91 297	130 643	291 547	26 722
Postes HTA/BT	86 243	51 247	34 996	117 932	16 836
Transformateurs HTA/BT	32 260	14 826	17 433	42 564	4 041
Compteurs Linky	6 160	138	6 022	6 160	0
Autres biens localisés	14 464	5 926	8 538	15 462	198
Branchements/Colonnes montantes	177 222	63 319	113 902	215 064	8 092
Comptage	31 670	21 557	10 113	31 670	0
Autres biens non localisés	1 523	501	1 022	1 533	4
Total	985 225	426 870	558 355	1 282 621	94 621

La **valeur brute** correspond à la valeur d'origine des ouvrages, évaluée à leur coût de production.

La **valeur nette comptable** correspond à la valeur brute diminuée des amortissements industriels pratiqués selon le mode linéaire sur la durée d'utilité des ouvrages.

La **valeur de remplacement** représente l'estimation, à fin 2017, du coût de remplacement d'un ouvrage à fonctionnalités et capacités identiques. Elle fait l'objet, au 31 décembre de l'exercice, d'une revalorisation sur la base d'indices spécifiques à la profession issus de publications officielles. L'incidence de cette revalorisation est répartie sur la durée de vie résiduelle des ouvrages concernés.

MODE ET DURÉES D'AMORTISSEMENT

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire. Pour les principaux ouvrages, les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

DURÉES D'UTILITÉ ESTIMÉES	
Génie civil des postes	45 ans
Canalisations HTA et BT	40 ans ou 50 ans
Postes de transformation	30 ans ou 40 ans
Installations de comptage	20 à 30 ans (*)
Branchements	40 ans

* Certaines installations de comptage font actuellement l'objet d'un amortissement accéléré.

Selon une périodicité régulière, Enedis s'assure de la pertinence des principaux paramètres de comptabilisation des immobilisations (durées d'utilité, valeurs de remplacement, mailles de gestion).

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

LA VARIATION DES ACTIFS CONCÉDÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2017

VARIATION DE LA VALEUR DES OUVRAGES CONCÉDÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2017 (en k€) (MISE EN SERVICE)

	Valeur brute au 01/01/2017 pro forma	Apports Enedis nets	Apports externes nets (concedants & tiers)	Retraits en valeur brute	Valeur brute au 31/12/2017
Canalisations HTA	293 683	10 931	831	-1 341	304 105
Dont aérien	44 845	701	6	-371	45 182
Dont souterrain	248 838	10 231	825	-970	258 923
Canalisations BT	324 883	5 720	1 386	-410	331 579
Dont aérien	109 019	771	112	-262	109 640
Dont souterrain	215 864	4 949	1 274	-148	221 939
Postes HTA/BT	83 787	2 533	128	-205	86 243
Transformateurs HTA/BT	31 633	881	10	-265	32 260
Compteurs Linky	262	5 868	0	30	6 160
Autres biens localisés	14 192	950	33	-711	14 464
Branchements/Colonnes montantes	170 746	6 364	1 135	-1 023	177 222
Comptage	34 874	503	0	-3 707	31 670
Autres biens non localisés	1 153	604	-4	-229	1 523
Total	955 213	34 354	3 519	-7 861	985 225

Les **valeurs brutes « pro forma »** correspondent au périmètre des communes adhérentes au 31 décembre 2017.

Les **apports Enedis nets** correspondent aux ouvrages construits sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis mis en service dans l'année, ainsi qu'aux contributions financières directes d'Enedis dans le cas d'ouvrages réalisés sous maîtrise d'ouvrage du concédant (notamment la contribution d'Enedis au titre de l'article 8 et de la PCT), déduction faite le cas échéant des contributions financières externes.

Les **apports externes nets** correspondent aux ouvrages apportés par le concédant ou les tiers et mis en service dans l'année, ainsi qu'aux contributions financières externes dans le cas d'ouvrages réalisés par le concessionnaire (par exemple lors de déplacements d'ouvrages), déduction faite le cas échéant des contributions financières directes d'Enedis.

SYNTHÈSE DES PASSIFS DE CONCESSION

Les passifs de concession sont de nature différente selon que l'on considère les droits sur les ouvrages existants ou les droits sur les ouvrages futurs.

DROITS SUR LES OUVRAGES EXISTANTS (en k€) (CONCESSION)

	2016	2017	Variation (en %)
Contre-valeur des biens concédés (comptes 22941x et 22945x)	546 799	558 355	2,1%
Valeur nette comptable des financements Enedis (comptes 22955x)	357 460	368 432	3,1%

Les **droits sur les ouvrages existants** comprennent :

- la contre-valeur des biens, qui correspond à la valeur nette comptable des ouvrages concédés et matérialise l'obligation de retour des ouvrages au concédant ;
- la valeur nette comptable des financements Enedis (ou financement du concessionnaire non amorti) : cette valeur correspond à la part non amortie des apports nets d'Enedis diminués des montants de provision pour renouvellement et d'amortissement du concédant qui sont affectés en droits du concédant lors des renouvellements et de ce fait considérés comme des financements du concédant.

DROITS SUR LES OUVRAGES FUTURS (en k€) (CONCESSION)

	2016	2017	Variation (en %)
Amortissement du financement du concédant (compte 229541)	178 443	185 094	3,7%

Les **droits sur les ouvrages à renouveler** correspondent à l'amortissement du financement du concédant sur des biens pour lesquels Enedis est maître d'ouvrage du renouvellement.

Le financement du concédant est défini comme les apports externes nets des concédants et des tiers. Ce montant est ensuite complété des montants de provision pour renouvellement et d'amortissement du financement du concédant affectés en financement du concédant lors des renouvellements. Pendant la durée de la concession, les droits du concédant sur les biens à renouveler se transforment donc, au remplacement effectif du bien, en droit du concédant sur les biens existants.

MONTANT DES DROITS DU CONCÉDANT (en k€) (CONCESSION)

	2016	2017	Variation (en %)
Somme des comptes 22941x, 22945x, 229541 et 22955x	367 781	375 017	2,0%

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR VOTRE TERRITOIRE

Les **droits du concédant** correspondent aux enregistrements comptables dans les comptes 229. Ils sont spécifiques à l'existence de passifs du patrimoine concédé.

PROVISION POUR RENOUVELLEMENT (en k€) (CONCESSION)		
	2016	2017
Provision	97 369	94 621

La **provision pour renouvellement** est assise sur la différence entre la valeur d'origine des ouvrages et leur valeur de remplacement à fonctionnalités et capacité identiques. Elle est constituée sur la durée de vie des biens, pour les seuls ouvrages renouvelables avant le terme de la concession et pour lesquels Enedis est maître d'ouvrage du renouvellement, conformément à l'article 36 de la loi du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières. Elle vient compléter l'amortissement industriel.

4.3. Les flux financiers de la concession

LA REDEVANCE DE CONCESSION

La redevance annuelle de concession a pour objet de faire financer par le prix du service rendu aux usagers, et non par l'impôt :

Les frais supportés par l'autorité concédante dans l'exercice de son pouvoir concédant.

C'est la part R1 de cette redevance, dite de « fonctionnement ». Elle couvre notamment les dépenses relatives au contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, aux conseils donnés aux usagers pour l'utilisation rationnelle de l'électricité, au règlement des litiges entre les usagers et le concessionnaire.

MONTANT DE LA PART R1 (en €) (CONCESSION)

	2016	2017	Variation (en %)
Part R1	437 831	463 474	5,9%

Une partie des dépenses effectuées par l'autorité concédante au bénéfice du réseau concédé.

C'est la part R2, dite « d'investissement » qui représente chaque année N une fraction de la différence (si elle est positive) entre certaines dépenses d'investissement effectuées et certaines recettes perçues par l'autorité concédante durant l'année N-2.

MONTANT DE LA PART R2 (en €) (CONCESSION)

	2016	2017	Variation (en %)
Part R2	1 064 602	1 035 190	-2,8%

Les travaux de raccordement qui ont fait l'objet d'une remise d'ouvrages au concessionnaire depuis le 1^{er} janvier 2010 sont éligibles à la Part Couverte par le Tarif (PCT) versée par Enedis (*voir ci-après*). Corrélativement, depuis l'exercice 2010, la part R2 de la redevance est calculée sans prendre en compte les travaux de raccordement.

LA PARTICIPATION AU TITRE DE L'ARTICLE 8

Conformément aux dispositions de l'article 8 du cahier des charges, le concessionnaire participe au financement des travaux destinés à l'amélioration esthétique des ouvrages existants sur le territoire de la concession.

MONTANT DE LA PARTICIPATION (EN K€) (CONCESSION)

	2016	2017	Variation (en %)
Article 8 « Travaux environnement »	530	550	+ 103,77%





Annexes au compte-rendu de l'activité d'Enedis

1. Les indicateurs de suivi de l'activité	104
2. La liste détaillée des travaux réalisés en 2017	112
3. Vos interlocuteurs chez Enedis	120

1. Les indicateurs de suivi de l'activité

1.1. Le réseau et la qualité de desserte

SITUATION GLOBALE DU RÉSEAU AU 31 DÉCEMBRE 2017

RÉSEAU HTA (en m) (CONCESSION)			
	2016	2017	Variation (en %)
Réseau souterrain	3 624 701	3 733 155	3,0%
Réseau torsadé	4 867	4 774	-1,9%
Réseau aérien nu	2 171 446	2 147 301	-1,1%
Réseau total aérien	2 176 313	2 152 075	-1,1%
Total réseau HTA	5 801 014	5 885 230	1,5%
Taux d'enfouissement HTA	62,5%	63,4%	1,5%

POSTES HTA/BT (en nb) (CONCESSION)			
	2016	2017	Variation (en %)
Postes situés dans une commune rurale*	1 288	1 298	0,8%
Postes situés dans une commune urbaine*	6 977	7 045	1,0%
Total postes HTA/BT	8 265	8 343	0,9%
<i>Dont postes sur poteau</i>	2 370	2 357	-0,5%
<i>Dont postes cabines hautes</i>	325	323	-0,6%
<i>Dont postes cabines basses</i>	2 151	2 153	0,1%
<i>Dont autres postes</i>	3 419	3 510	2,7%

* Au sens de la classification INSEE de la commune. Par ailleurs, le sous-total « Dont autres postes » comprend, à titre d'exemple, les postes en immeuble.

RÉSEAU BT (en m) (CONCESSION)			
	2016	2017	Variation (en %)
Réseau souterrain	3 982 221	4 037 070	1,4%
Réseau torsadé	5 662 301	5 656 194	-0,1%
Réseau aérien nu	147 967	145 330	-1,8%
<i>Dont fils nus de faibles sections</i>	31 181	30 216	-3,1%
Réseau total aérien	5 810 268	5 801 524	-0,2%
Total réseau BT	9 792 489	9 838 594	0,5%
Taux d'enfouissement BT	40,7%	41,0%	0,9%

DÉPARTS ALIMENTANT LA CONCESSION (CONCESSION)

	2016	2017
Longueur moyenne des 10 % des départs les plus longs (km)	59	59
Nombre moyen d'OMT* par départ HTA aérien	-	-

* Organe de manœuvre télécommandé.

Le tableau ci-après présente par tranche d'âge de 10 ans, les lignes HTA et BT, ainsi que les postes HTA/BT de la concession :

OUVRAGES PAR TRANCHE D'ÂGE (en km ou en nb de postes) (CONCESSION)

	Réseau HTA	Réseau BT	Postes HTA/BT
< 10 ans	1 317	1 155	1 304
≥ 10 ans et < 20 ans	948	1 921	1 216
≥ 20 ans et < 30 ans	1 443	2 114	1 966
≥ 30 ans et < 40 ans	1 272	23	2 096
≥ 40 ans	906	4 626	1 761

Nota : S'agissant des postes HTA/BT, les informations figurant dans le tableau ci-dessus et extraites des bases de données techniques d'Enedis, sont calculées à partir de la date de construction du génie civil des postes.

LES OUVRAGES MIS EN SERVICE EN 2017

En 2017, les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage d'Enedis se caractérisent de la manière suivante :

CANALISATIONS HTA MISES EN SERVICE (en m) (CONCESSION)

	2016	2017
Souterrain	127 292	105 637
Torsadé	100	0
Aérien nu	291	358
Total	127 683	105 995
Dont pour information		
<i>Extension</i>	20 808	43 852
<i>Renouvellement*</i>	40 724	29 921
<i>Renforcement</i>	66 151	32 222

* L'information qui est communiquée dans cette partie correspond principalement à du renouvellement pour obsolescence et à des déplacements d'ouvrages.

ANNEXES AU COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS

CANALISATIONS BT MISES EN SERVICE (en m) (CONCESSION)		
	2016	2017
Souterrain	52 852	50 583
Torsadé	11 572	9 321
Aérien nu	0	0
Total	64 424	59 904
Dont pour information		
<i>Extension</i>	43 154	39 521
<i>Renouvellement*</i>	10 488	11 964
<i>Renforcement</i>	10 782	8 419

* L'information qui est communiquée dans cette partie correspond principalement à du renouvellement pour obsolescence et à des déplacements d'ouvrages.

LES PERTURBATIONS DANS LA CONTINUITÉ DE FOURNITURE ET LE NOMBRE DE CLIENTS AFFECTÉS

Les perturbations liées à des incidents sur le réseau

COUPURES LIÉES À DES INCIDENTS (CONCESSION)			
	2016	2017	Variation (en %)
Nombre d'incidents HTA pour 100 km de réseau	5,0	5,2	5,0%
<i>Dont réseau aérien</i>	1,6	2,1	34,7%
<i>Dont réseau souterrain</i>	2,2	1,9	-13,6%
Nombre d'incidents BT pour 100 km de réseau	7,8	9,5	21,9%
<i>Dont réseau aérien</i>	3,1	3,5	16,2%
<i>Dont réseau souterrain</i>	2,1	2,7	31,1%
Nombre de coupures sur incident réseau	1 316	1 546	17,5%
<i>Longues (> à 3 min)</i>	1 055	1 246	18,1%
<i>Brèves (de 1 s à 3 min)</i>	261	300	14,9%

Les perturbations liées à des travaux sur le réseau

COUPURES POUR TRAVAUX (CONCESSION)

	2016	2017	Variation (en %)
Nombre de coupures pour travaux	1 402	1 103	-21,3%
<i>Nombre sur réseau BT</i>	600	526	-12,3%
<i>Nombre sur réseau HTA</i>	802	577	-28,1%
Temps moyen	30	21	-30,6%

Le nombre de clients affectés par ces perturbations

NOMBRE DE CLIENTS BT (CONCESSION)

	2016	2017	Variation (en %)
Affectés par plus de 6 coupures longues (> à 3 min), toutes causes confondues	1 071	983	-8,2%
<i>Dont nombre de clients BT affectés par plus de 6 coupures longues suite à incident situé en amont du réseau BT</i>	-	-	-
Affectés par plus de 30 coupures brèves (de 1 s à 3 min), toutes causes confondues	-	-	-
Coupés pendant plus de 3 heures, en durée cumulée sur l'année, toutes causes confondues	104 058	57 511	-44,7%
<i>Dont nombre de clients BT coupés plus de 3 heures, en durée cumulée sur l'année, suite à incident situé en amont du réseau BT</i>	65 351	27 927	-57,3%
Coupés pendant plus de 6 heures consécutives, toutes causes confondues	17 160	12 027	-29,9%

Nota : Les indicateurs de continuité d'alimentation figurant dans le tableau ci-dessus font partie des indicateurs à produire dans les comptes-rendus annuels d'activité en application du protocole d'accord signé le 26 mars 2009 par la FNCCR, Enedis et EDF. Sauf mention explicite dans le libellé de l'indicateur, les informations communiquées portent sur le nombre de clients BT affectés par une ou plusieurs interruptions de fourniture, quelle que soit la nature (incident ou travaux) de la coupure et son origine (notamment : en amont du réseau concédé, réseau HTA, réseau BT).

La fréquence des coupures

FRÉQUENCE DES COUPURES (CONCESSION)

	2016	2017	Variation (en %)
Fréquence des coupures longues (> à 3 min), toutes causes confondues	1,2	1,1	-6,8%
Fréquence des coupures brèves (de 1 s à 3 min), toutes causes confondues	1,1	1,0	-9,1%

ANNEXES AU COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS

LES DÉPARTS EN CONTRAINTE DE TENSION

Un départ BT est en contrainte de tension lorsqu'il comporte au moins un client pour lequel le niveau de tension à son point de livraison sort de la plage de variation admise par rapport à la tension nominale (+10 % ou -10 %).

Le taux de départs BT indiqué dans le tableau ci-dessous correspond au pourcentage de départs BT de la concession en contrainte de tension.

Il est également précisé le pourcentage de départs HTA desservant la concession pour lesquels il existe au moins un point de livraison HTA (poste HTA/BT ou client HTA) pour lequel la chute de tension est supérieure à 5 % de sa tension contractuelle.

DÉPARTS EN CONTRAINTE DE TENSION (en %) (CONCESSION)		
	2016	2017
Taux de départs BT > 10 %	1,2%	1,0%
Taux de départs HTA > 5 %	5,6%	8,3%

1.2. Le raccordement des clients

LE RACCORDEMENT DES CONSOMMATEURS

Au niveau national, l'activité raccordement a continué à augmenter en 2017 (+3,6 % contre 1 % en 2016).

Au périmètre de votre concession, cette activité s'est caractérisée par le nombre de raccordements ci-après :

NOMBRE DE RACCORDEMENTS NEUFS RÉALISÉS (CONCESSION)			
	2016	2017	Variation (en %)
En BT et de puissance $\leq$ à 36 kVA	2 959	3 216	8,7%
<i>Dont raccordements BT individuels sans adaptation de réseau</i>	2 474	2 672	8,0%
<i>Dont raccordements BT collectifs sans adaptation de réseau</i>	189	176	-6,9%
<i>Dont raccordements BT individuels et collectifs avec adaptation de réseau</i>	296	368	24,3%
En BT et de puissance comprise entre 36 et 250 kVA	66	81	22,7%
En HTA	9	6	-33,3%
Nombre total des raccordements neufs réalisés	3 034	3 303	8,9%

LE DÉLAI MOYEN DE RACCORDEMENT D'INSTALLATIONS DE CONSOMMATION DE PUISSANCE INFÉRIEURE OU ÉGALE À 36 KVA

Au plan national, le délai moyen de réalisation des travaux (avec et sans adaptation de réseaux) est de 62,5 jours calendaires. Enedis a contenu la tendance à la hausse des délais moyens de travaux, malgré les évolutions réglementaires (décret anti-dommage dit DT/DICT et coordination sécurité sur les chantiers, émergence des contraintes amiante) qui structurellement allongent les délais.

Au périmètre de votre concession, les résultats sont les suivants :

DÉLAI MOYEN DE RÉALISATION DES TRAVAUX (en jours calendaires) (CONCESSION)			
	2016	2017	Variation (en %)
Concernant les travaux de raccordement des consommateurs individuels BT $\leq$ 36 kVA	63	67	6,4%

L'ENVOI DES DEVIS DE RACCORDEMENT

La procédure de raccordement des clients consommateurs de puissance inférieure ou égale à 36 kVA sans extension de réseau, fixe le délai de transmission du devis au demandeur à 3 mois maximum lorsque les dispositions concernant l'anticipation du raccordement ont été mises en œuvre et à 10 jours calendaires dans les autres cas.

ANNEXES AU COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS

Ainsi le délai moyen constaté en 2017 pour l'ensemble de ces raccordements (avec et sans adaptations de réseaux) est de 32,3 jours calendaires.

En ce qui concerne les raccordements d'installations de production de puissance inférieure à 36 kVA (avec et sans adaptations de réseaux) à partir d'énergie renouvelable, le délai moyen constaté en 2017, au niveau national, est de 34 jours calendaires (contre 29 jours en 2016).

Au périmètre de votre concession, les résultats sont les suivants :

CONSOMMATEURS BT INDIVIDUELS DE PUISSANCE $\leq$ 36 KVA (sans adaptation de réseau) (CONCESSION)			
	2016	2017	Variation (en %)
Taux de devis envoyés dans les délais	84,3%	86,8%	2,9%
Délai moyen d'envoi du devis (en jours calendaires)	15	16	1,2%

PRODUCTEURS BT DE PUISSANCE $\leq$ 36 KVA (sans adaptation de réseau) (CONCESSION)			
	2016	2017	Variation (en %)
Taux de devis envoyés dans les délais	99,2%	95,7%	-3,5%
Délai moyen d'envoi du devis (en jours calendaires)	12	16	38,6%

LE RACCORDEMENT DES PRODUCTEURS

En 2017, au périmètre national, le nombre de raccordements d'installations de production de puissance inférieure ou égale à 36 kVA a augmenté de 12,1 % avec 15 940 raccordements réalisés, contre 14 217 en 2016.

Au périmètre de votre concession, l'activité de raccordement d'installations de production de puissance inférieure ou égale à 36 kVA est caractérisée par les données suivantes :

RACCORDEMENTS D'INSTALLATIONS DE PRODUCTION INDIVIDUELLES NEUVES RÉALISÉS (CONCESSION)			
	2016	2017	Variation (en %)
Raccordements sans adaptation de réseau	128	168	31,3%
Raccordements avec adaptation de réseau	0	3	-



2. La liste détaillée des travaux réalisés en 2017

Vous trouverez ci-après, la liste détaillée des investissements réalisés par Enedis en 2017.

2.1. Les travaux de raccordement des consommateurs et des producteurs

Détail des actions principales en matière de travaux de raccordement des consommateurs et des producteurs.

COMMUNE	PROGRAMME		MONTANT DES DEPENSES (en k€)
BRIGNOLES, LE VAL	RACCO ALIM. 2 DEPARTS ZAC NICOPOLIS BRIGNOLES	Racc des consommateurs et producteurs	1403
TAVERNES	PROD PV HTA SOLAIREPARCS 150	Racc des consommateurs et producteurs	527,51
BRIGNOLES	PROD 2016-000129 PARC SOLAIRE DU CANADEL	Racc des consommateurs et producteurs	410,06
BRIGNOLES	SECTEUR 4 ZAC NICOPOLIS BRIGNOLES	Racc des consommateurs et producteurs	137,9
SIX-FOURS-LES-PLAGES	ORPI RGSA-BOUYGUES-CURET BAS AV LYCEE COUDOUILLERE-SIX FOURS LES PLAGES	Racc des consommateurs et producteurs	129,19
LA VALETTE-DU-VAR	FAMILLE PASSION OPERATION B - LE BELLEVUE - LA VALETTE	Racc des consommateurs et producteurs	107,06
LA LONDE-LES-MAURES	RACCORDEMENT LOT CASTEL VERDE - LA LONDE	Racc des consommateurs et producteurs	98,4
LE CANNET-DES-MAURES	COLLECTIF RESIDENCE ESTERAZUR TRANCHE 1 LE CANNET DES MAURES	Racc des consommateurs et producteurs	94,49
LA VALETTE-DU-VAR	RACCORDEMENT projet ALTAREA France "Famille passion " LA VALETTE	Racc des consommateurs et producteurs	90,19
CARNOULES	DO + ALIM LOTISS - LE CLOS DES MESANGES - CARNOULES	Racc des consommateurs et producteurs	89,06
CHATEAUVERT	EXTEN BRETON CHATEAUVERT	Racc des consommateurs et producteurs	88,22
SAINT-CYR-SUR-MER	Raccordement PAE LA MIOLANE ST CYR	Racc des consommateurs et producteurs	86,5
LA CRAU	Raccordement LE PARC DES MAUNIERES LA CRAU	Racc des consommateurs et producteurs	86,08
LA FARLEDE	RGSA NEXITY ilots 2 et 6 LA FARLEDE	Racc des consommateurs et producteurs	86,08
SAINT-CYR-SUR-MER	ALIM IMMEUBLE - VAR HABITAT - LA MIOLANE - CHEMIN DU SAUVET - BD DE LA LITORNE - ST CYR SUR MER	Racc des consommateurs et producteurs	84,47
LA FARLEDE	IMMEUBLE GROUPE ARCADE LES TUILERIES - RUE DES TUILERIES - LA FARLEDE	Racc des consommateurs et producteurs	80,79
SAINT-ZACHARIE	ALIM LOTISS - SARL LA TUILERIE - ST ZACHARIE	Racc des consommateurs et producteurs	69
POURCIEUX	LOTISS - LES JARDINS DU MONT AURELIEN - POURCIEUX	Racc des consommateurs et producteurs	68,48
CAVALAIRE-SUR-MER	ALIM IMMEUBLE - SNC CIRMAID GRAND SUD - 4 CHEMIN DES CANISSONS - CAVALAIRE SUR MER	Racc des consommateurs et producteurs	64,16
LE LUC	ALIM IMM.LE CLOS DU PARC LE LUC	Racc des consommateurs et producteurs	61,77
CAVALAIRE-SUR-MER	LOT/IMM SAS GOTHAM AV DE LA CASTILLANE CAVALAIRE	Racc des consommateurs et producteurs	60,57
LA SEYNE-SUR-MER	ALIMENTATION HTA MONACO MARINE LA SEYNE SUR MER	Racc des consommateurs et producteurs	60,16
SOLLIES-PONT	2016-000758 PHOTOVOLTAIQUE SYM 106-80	Racc des consommateurs et producteurs	58,87
CARCES	ALIM COLLECTIF COLLEGE - COLOGEN - CARCES	Racc des consommateurs et producteurs	56,76
POURRIERES	ALIM C4 250Kva- EARL LA BEYSSANNETTE - POURRIERES	Racc des consommateurs et producteurs	55,68
LA LONDE-LES-MAURES	RACCORDEMENT Projet Urbain CHATEAUVERT - LA LONDE	Racc des consommateurs et producteurs	54,97
BRIGNOLES	ALIM LOTISSEMENT LA DIME - BRIGNOLES	Racc des consommateurs et producteurs	54,38
LA CROIX-VALMER	COLLECTIF IMMEUBLE LE PARC LE GOURBENET 2 TRANCHE 1 LA CROIX VALMER	Racc des consommateurs et producteurs	52,93
LE MUY	COLLECTIF LES VAUGRENIER TRCHE 2 BÂT D + MT LE MUY	Racc des consommateurs et producteurs	52,43
SEILLONS-SOURCE-	ALIM LOTISS - LES ESSARTS - SEILLONS	Racc des consommateurs et producteurs	50,75
LA FARLEDE	ALIM IMMEUBLE - SFHE - REINE DIDON - RUE DE LA GARE - LA FARLEDE	Racc des consommateurs et producteurs	48,96
SIX-FOURS-LES-PLAGES	ALIM 4 IMMEUBLES - COGEDIM PROVENCE - CHEMIN DU CAP - 55 CHEMIN DE JAUMARD - SIX FOURS LES PLAGES	Racc des consommateurs et producteurs	47,6
LE LAVANDOU	PAE LE LAVANDOU - ILOT 4 B - LE LAVANDOU	Racc des consommateurs et producteurs	47,32
LA SEYNE-SUR-MER	IMMEUBLE URBAT LES BALCONS DE CHATEAUBANNE332-346-366 CHEMIN DU VIEUX REYNIER	Racc des consommateurs et producteurs	47,2
LA VALETTE-DU-VAR	FAMILLE PASSION OPERATION D - LE BELL'AVENUE - LA VALETTE	Racc des consommateurs et producteurs	46,09

COMMUNE	PROGRAMME		MONTANT DES DEPENSES (en k€)
GRIMAUD	COLLECTIF LOTISSEMENT SCI SPORTS LOISIRS GRIMAUD	Racc des consommateurs et producteurs	45,64
CARNOULES	ALIM LOTISS - BERNARDI PICOLLO- LE CATET - ROUTE DEPARTEMENTALE 97 - CARNOULES	Racc des consommateurs et producteurs	44,82
OLLIOULES	RACCORD.SNC Kaufman & BROAD PROMOTION 8 -Opération URBAN PARC -Ollioules	Racc des consommateurs et producteurs	44,8
PUGET-SUR-ARGENS	IMMEUBLE - SARL ORCADE - 569 RUE DU GENERAL DE GAULLE - PUGET SUR ARGENS	Racc des consommateurs et producteurs	44,12
LA VALETTE-DU-VAR	ALIM IMM- SCI LA VALETTE TERRA SOULEOU - AV ANATOLE FRANCE - LA VALETTE	Racc des consommateurs et producteurs	43,56
LA VALETTE-DU-VAR	IMMEUBLE - BOUYGUES - EDONIA - AVENUE GABRIEL PERI - LA VALETTE	Racc des consommateurs et producteurs	43,11
LA SEYNE-SUR-MER	RGSA SAS Roe CAP D OR LA SEYNE	Racc des consommateurs et producteurs	43,07
BARJOLS	BARJOLS raccordement producteur "CS DE C	Racc des consommateurs et producteurs	42,91
LE VAL	LOTSST Coquelicot Le Val - Adrech de la grande bastide	Racc des consommateurs et producteurs	41,79
TOURVES	P1047 AGRO TOURVES	Racc des consommateurs et producteurs	41,43
LES ARCS	ALIM LOT.LE JUUBIER LES ARCS	Racc des consommateurs et producteurs	39,91
SAINT-ZACHARIE	SARL LA TUILERIE BAT.E SAINT-ZACHARIE	Racc des consommateurs et producteurs	39,65
VIDAUBAN	IMM BPM IMMOBILIER CH ADRECHS VIDAUBAN	Racc des consommateurs et producteurs	39,6
GASSIN	AUG PUISS C4 - DOMAINE DE VERDAGNE - CHEMIN MOULIN DE VERDAGNE - GASSIN	Racc des consommateurs et producteurs	39,41
OLLIOULES	IMM LES OLIVIER - ZAC PANAGIA - ILOT 1	Racc des consommateurs et producteurs	39,4
SANARY-SUR-MER	ALIM C4 SIMPLE - SAS JARDIN ZOOLOGIQUE VAROIS - 131 AV PONT D'ARAN - SANARY	Racc des consommateurs et producteurs	38,99
LE CASTELLET	RGSA LE HAMEAU-CHEMIN DU GALANTIN-LE CASTELLET	Racc des consommateurs et producteurs	38,99
SOLLIES-PONT	ALIM IMMEUBLE - LOGIS FAMILIAL - 21 AVENUE DES AIGUIERS - SOLLIES PONT	Racc des consommateurs et producteurs	38,7
VIDAUBAN	ALIM IMM - BPM IMMOBILIER - VIDAUBAN	Racc des consommateurs et producteurs	36,63
CUERS	ALIM LOTISS - SAS FLI - LES COTES DU MAS - CUERS	Racc des consommateurs et producteurs	35,95
VARAGES	EXTEN/DIMITROPOULOS/CAMPAGNE FONT CLAIRE VARAGES	Racc des consommateurs et producteurs	35,63
PIERREFEU-DU-VAR	PHOTOVOLTAIQUE SYM 106.70 2016-001006	Racc des consommateurs et producteurs	35,36
LA SEYNE-SUR-MER	ALIM C4 avec poste DP - GRAND HOTEL DES SABLETTES - 575 AV GEN DE GAULLE - LA SEYNE SUR MER	Racc des consommateurs et producteurs	35,25
LA CRAU	ALIM C4-SAEM VAR AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT-990 ROUTE DES AVOCATS-LA CRAU	Racc des consommateurs et producteurs	35,03
BRUE-AURIAU	2016-000213 SARL JUSTLIGHT	Racc des consommateurs et producteurs	34,6
COGOLIN , GRIMAUD	ALIMENTATION MR PONS COGOLIN	Racc des consommateurs et producteurs	33,89
SAINT-ZACHARIE	ALIM LOTISS - SAS SOTRACOM - ST ZACHARIE	Racc des consommateurs et producteurs	33,74
TOURVES	EXT MR NIZZI MR MORALI TOURVES	Racc des consommateurs et producteurs	33,54
LA LONDE-LES-MAURES	IMMEUBLE VOXOA GENDARMERIE LA LONDE	Racc des consommateurs et producteurs	33,1
OLLIOULES	ALIM LOTISS - SAS VDA - CASTELLANE PARK - OLLIOULES	Racc des consommateurs et producteurs	32,34
LA LONDE-LES-MAURES	ALIM LOTISS LES TERRES D'ALEXANDRE CHATEAU VERT LA LONDE 83	Racc des consommateurs et producteurs	31,84
PLAN-D'AUPS-SAINTE-BAUME	Alim. Collective LA CIGALIERE TRANCHE II PLAN D AUPS	Racc des consommateurs et producteurs	31,7
LA CROIX-VALMER	C4 SAS PETIT PARADIS 1251 CH DE BAUMETTES LA CROIX VALMER	Racc des consommateurs et producteurs	31,68
NANS-LES-PINS	ALIM LOT.LE CLOS GUILLAUME NANS LES PINS	Racc des consommateurs et producteurs	31,47
LA FARLEDE	ALIM IMMEUBLE - ERILIA - LES TERRASSES DU COUDON - 53 RUE DU GRAND VALLAT - LA FARLEDE	Racc des consommateurs et producteurs	30,7
LE BEAUSSET	ALIM C4 AVEC POSTE DP - CAVE VINICOLE - CHEMIN DE PONTILLAOU- LE BEAUSSET	Racc des consommateurs et producteurs	30,61
SALERNES	ALIM IMMEUBLE - SCI CD 560 - SALERNES	Racc des consommateurs et producteurs	30,38
LE REVEST-LES-EAUX	ALIM LOTISSEMENT REGATTA - Ch du Val Dardenne - LE REVEST	Racc des consommateurs et producteurs	30,16
VINON-SUR-VERDON	Creation Brt F1 PROJET 24	Racc des consommateurs et producteurs	29,85
LA LONDE-LES-MAURES	ALIM IMM SCI LA LONDE LES MAURES - RIVE SUD - LA LONDE LES MAURES	Racc des consommateurs et producteurs	29,63
GASSIN	Raccordement C3=>2 C4 - IGC - CENTRE COMMERCIAL DE GASSIN- ROND POINT FOUX - GASSIN	Racc des consommateurs et producteurs	29,21
RAMATUELLE	RACCORD IMMOBILIERE MEDITERRANEE ZAC DES COMBES RAMATUEL	Racc des consommateurs et producteurs	28,85
POURRIERES	LOTI LES BASTIDES DE LA STE VICTOIRE POURRIERES	Racc des consommateurs et producteurs	28,63
SALERNES	ALIM C4 - SA IEM - INTERMARCHE - SALERNES	Racc des consommateurs et producteurs	28,5
SANARY-SUR-MER	EXTEN/2LOTS/MONTEE RENEE MICHEL	Racc des consommateurs et producteurs	27,51
LA VALETTE-DU-VAR	LOTISSEMENT LE CLOS DE LA CHABERTE - LA VALETTE DU VAR	Racc des consommateurs et producteurs	27,38
GRIMAUD	ALIM LOTISS ESPACE DES 4 CHEMINS 555 AV DU PEYRAT GRIMAUD 83	Racc des consommateurs et producteurs	27,37
LE PLAN-DE-LA-TOUR	ALIM LOTISS - LES BASTIDES DES SAQUEDES - PRECONIL - LE PLAN DE LA TOUR	Racc des consommateurs et producteurs	27,18
LA ROQUEBRUSSAN	EXTEN NADEAU LA ROQUEBRUSSANNE	Racc des consommateurs et producteurs	27,13
LE MUY	COLLECTIF LOTISSEMENT - LE PRE VERT - LE MUY	Racc des consommateurs et producteurs	26,88

ANNEXES AU COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS

COMMUNE	PROGRAMME		MONTANT DES DEPENSES (en k€)
LE CASTELLET	PARC SOLAIRE CASTELLET II	Racc des consommateurs et producteurs	26,75
LA SEYNE-SUR-MER	ALIM IMM-RIVE SUD LA SEYNE SUR MER	Racc des consommateurs et producteurs	25,68
LA VALETTE-DU-VAR	ALIMENTATION HTA SECOURS PAUL RICARD BENDOR	Racc des consommateurs et producteurs	25,26
LE CANNET-DES-MAURES	COLLECTIF LOTISSEMENT ECOHAMEAU BOIS DE BRINDILLE LE CANNET	Racc des consommateurs et producteurs	25,24
LE PLAN-DE-LA-TOUR	EXTEN/CERULEAN PROPERTIES/LES VAYACS	Racc des consommateurs et producteurs	25,12
LE MUY	COLLECTIF SARL JCG INVESTISSEMENTS - 50 RUE DU LIEGE - ZI DES FERRIERES - LE MUY	Racc des consommateurs et producteurs	24,86
LA SEYNE-SUR-MER	COLLECTIF IMM PARC SEINA - LA SEYNE SUR MER	Racc des consommateurs et producteurs	24,85
LA VALETTE-DU-VAR	LOSST LA MARJOLAINE - LA VALETTE	Racc des consommateurs et producteurs	24,54
TOURVES	RACGP 1603_GALIZZI - LIEU-DIT VAL DE MERIC - TOURVES	Racc des consommateurs et producteurs	24,4
LA LONDE-LES-MAURES	ALIM LOTISS - CHIARI - QUARTIER LE PIN VIEUX - LA LONDE LES MAURES	Racc des consommateurs et producteurs	24,37
LORGUES	EXTEN SCHNEIDER LORGUES	Racc des consommateurs et producteurs	24,19
LA CRAU	EXTEN/MAIRIE LA CRAU/CHE DES TOURRACHES	Racc des consommateurs et producteurs	23,73
CAVALAIRE-SUR-MER	ALIM IMM - SCI MEDITERRANEE PROMOIM - AV DES CANISSONS - CAVALAIRE	Racc des consommateurs et producteurs	23,59
LE CASTELLET	2016-000165 CS LE CASTELLET/CIRCUIT PAUL	Racc des consommateurs et producteurs	23,48
SAINT-ZACHARIE	ALIM IMM - SUD HABITAT - LE REAL DE FAVARD - ST ZACHARIE	Racc des consommateurs et producteurs	22,79
VINON-SUR-VERDON	VINON SUR VERDON F-DE25/030816 SUR VAR	Racc des consommateurs et producteurs	22,69
ROCBARON	2016-001005 PHOTOVOLTAIQUE SYM 106-85	Racc des consommateurs et producteurs	22,66
LE LAVANDOU	PAE LE LAVANDOU - IMM ILOT 4A	Racc des consommateurs et producteurs	22,41
PUGET-SUR-ARGENS	IMM SNC COEUR DE VILLAGE BAT C PUGET/ARGENS	Racc des consommateurs et producteurs	22,06
SIX-FOURS-LES-PLAGES	ALIM IMM - SA HLM LOGIREM - COLONIE - 142 AVENUE LAENNEC - CHEMIN DE JAUMARD - SIX FOURS LES PLAGES	Racc des consommateurs et producteurs	21,96
CHATEAUVIEUX	EXTEN/REKKOUCHE/RD 52 - LIEU DIT LE PLAN CHATEAUVIEUX	Racc des consommateurs et producteurs	21,83
LORGUES	ALIM LOTISS - SARL BRUNO - LORGUES	Racc des consommateurs et producteurs	21,79
LORGUES	ALIM LOTISS - VOM BERGE/HERRENDORFF - LORGUES	Racc des consommateurs et producteurs	21,67
LA CADIERE-D'AZUR	EXTEN - ALCOUFFE - LA CADIERE	Racc des consommateurs et producteurs	21,64
GRIMAUD	C5=>C4 (PR192kva) SCI GRIMAUD 191 283 ROUTE DU LITTORAL GRIMAUD	Racc des consommateurs et producteurs	21,6
POURCIEUX	ALIM LOT. VIGNES DES INFIRMIERES POURCIEUX	Racc des consommateurs et producteurs	21,3
FORCALQUEIRET	ALIM LOTISS L'HARMONIE FORCALQUEIRET	Racc des consommateurs et producteurs	21,09
LA CRAU	COLLECTIF BRENGUIER - CH DE VAILLE-LA CRAU	Racc des consommateurs et producteurs	21
LA CADIERE-D'AZUR	EXTEN 2 LOTS + RENFO - LARDON - LA CADIERE	Racc des consommateurs et producteurs	21
CORRENS	RACC PROD BT MISTRE 83 CORRENS	Racc des consommateurs et producteurs	20,69
SANARY-SUR-MER	ALIM LOTISS - BASTIDES DE PORTISSOL - SANARY SUR MER	Racc des consommateurs et producteurs	20,68
ARTIGNOSC-SUR-VERDON	EXT C5/CONSTANS/ARTIGNOSC	Racc des consommateurs et producteurs	20,67
LA SEYNE-SUR-MER	IMMEUBLE FONCIERE D'HABITAT 13 RUE LOUIS BLANQUI	Racc des consommateurs et producteurs	20,63
LA VALETTE-DU-VAR	IMMEUBLE SAS GRAND SUD DEVELOPPEMENT - LA VALETTE	Racc des consommateurs et producteurs	20,39
LA VALETTE-DU-VAR	FAMILLE PASSION OPERATION A - LE GRAND AVENUE - LA VALETTE	Racc des consommateurs et producteurs	20,27
LA CADIERE-D'AZUR	COLLECTIF IMM LA FARIGOULE - LA CADIERE	Racc des consommateurs et producteurs	20,18
BRIGNOLES	ALIM C4 - SCEA DOMAINE DE CALA - BRIGNOLES	Racc des consommateurs et producteurs	20,05

2.2. Les travaux au service de la performance du réseau

Liste et description des opérations principales en matière de renforcement des réseaux, modernisation des réseaux, sécurisation des réseaux et prévention des aléas climatiques.

COMMUNE	PROGRAMME		MONTANT DES DEPENSES (en k€)
GRIMAUD	GRIM1 Etude création PS GRIMAUD	Renforcement	1923,32
LA CADIERE- D'AZUR, LE CASTELLET	PAC 29°Cu+Audiard SSCYR boucl Autodrom	Climatique	620,04
CAVALAIRE-SUR- MER	TOP 20 2016 New départ carignon cavalaire coord CPI	Renforcement	318,07
LA CRAU	TOP 20 2016 -Renf martin 29° cu QUITTTIVIERS-GENSOLEN	Renforcement	311,41
LE VAL	VAL_BARRAG S240 HS PS -> Camp Bon	Modernisation	227,73
CAVALAIRE-SUR- MER	CPI-Cavalaire 2014 Bonporteur La Mole	Modernisation	217,47
PUGET-SUR- ARGENS	PUGET passage en PCCN du CC	Modernisation	216,29
SIX-FOURS-LES- PLAGES	CPI S.FOU-RTFORT Hameau Tour - delphes	Modernisation	215,24
CUERS, SOLLIES- PONT	TOP 20 2016 -Dépose ossature 48°Cu<1960 dep Beaulieu	Modernisation	210,94
SAINT-MAXIMIN-LA- SAINTE-BAUME	LA VAL ST MAXIMIN PAC 390 SSMA8_GOLF Villone -> D001	Climatique	196,95
SANARY-SUR-MER	CPI 2017 P.ARA_MILHI P.Source- Lot Tampone	Modernisation	192,01
LA MARTRE	Bouclage Comps - St Vallier SIAGN	Climatique	179,5
LA LONDE-LES- MAURES	PAC 87 LAVAN-BREGAN phase4 Port Maraven	Climatique	169,92
LE MUY, SAINTE-MAXIME	PT 18 TRANS_MUY_Gd Courent Boucl. SSMA7_VALLAU	Modernisation	164,82
CARCES	PAC 354 Barrage de Val Lac de Carces oss	Climatique	154,83
BANDOL	CPI P.ARA-BANDOL Bandol Coop-Marcon	Modernisation	145,76
LES ARCS, DRAGUIGNAN	Bouclage ant Candelier dep Marsann Dragu	Modernisation	137,38
BAUDINARD-SUR- VERDON	PAC ROUMO_BAUDUE Baudinard-M021	Climatique	122,16
TAVERNES, VARAGES	TOP 20 2016 Renfo+CPI -Verdier sécurisation Varages	Climatique	120,49
TAVERNES	Boucl Bariols hameau Burv-Vin03 Rabelle	Modernisation	119,35
LORGUES	TOP 20 2016 PAC227 St Antonin SALER - Ventrone-Chate	Climatique	115,04
BARJOLS	PT 17 CPI BARJO VERDIE Douches-St Marc	Modernisation	111,94
SANARY-SUR-MER	PT 17 CPI P.ARA-STELLA Enclos-Culture	Modernisation	105,82
LA SEYNE-SUR- MER	CPI SEYNE_ESC116 Moneret Germinal2	Modernisation	99,35
LE MUY	TOP 20 2016 renfo dep Trans de Trans -Serres- ATJIT2	Modernisation	97,12
SAINT-JULIEN	VINON-GREOUX antenne Barrage	Modernisation	95,75
BANDOL	CPI 2017 P.ARA_CYCLAD Argonautes-Porquerolles	Modernisation	92,88
SALERNES	SALER Ajout 2Â° TR 36MVA-Rame-Pccn-Malten	Renforcement	91,14
SANARY-SUR-MER	PT16 - Poste PAPOU - SANARY	Modernisation	89,28
CAVALAIRE-SUR- MER	CPI Cavalaire 2015 Bonp-La Mole-La Foux	Modernisation	87,21
SAINT-CYR-SUR- MER	PNS SSCYR_BANETT Antenne aval Hamon	Renforcement	84,35
ROUGIERS	TOP 20 2016 PAC SSMA8-ROUGI structure Village Rougie	Climatique	84,11
GINASSERVIS	Poste BLAQUES, CMA + Plainte MERY	Renforcement	82,06
COGOLIN, GASSIN, RAMATUELLE, SAINT-TROPEZ	TOP 20 2016 Création 3 Départs + Restructuration St	Renforcement	80,36

ANNEXES AU COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS

COMMUNE	PROGRAMME		MONTANT DES DEPENSES (en k€)
PUGET-VILLE	CAz Matériel ACR 2016	Moyens d'exploitation	78,82
BRIGNOLES	VAL_ZI_Renfo ZAC Consacs Coordination	Renforcement	76,17
CARNOULES, CUERS, PUGET-VILLE	Renf Pouverine carnoul01 suite PAC	Modernisation	74,34
ROCBARON	ROCBARON création poste-source	Renforcement	73,38
ENTRECASTEAUX	PDV SALER_ENTREC_11648-Z5_Peyregous	Modernisation	72,16
RAMATUELLE	Renfo+PAC+bouclage sstrop ant Camarat	Renforcement	69,29
CAVALAIRE-SUR- MER	PT 17 CPI CAVAL_BONPOR Ant Port Plaisance	Modernisation	67,44
SIX-FOURS-LES- PLAGES	CPI JANAS-RAYOL Font fillol - Hespérides	Modernisation	66,5
ROQUEBRUNE- SUR-ARGENS	CPI 2016 SSMA7-ISSAM corniches des issambres	Modernisation	65,31
EVENOS	DP41 PAC167 Couchoua Broussan	Modernisation	64,9
SOLLIES-VILLE	Postes PONT NEUF - CHEMIN DE FER	Renforcement	62,14
ROQUEBRUNE- SUR-ARGENS	Poste ESCOUNDU RSI sout Roquebrune	Modernisation	61,27
LA CROIX-VALMER	ROCHERS BLANCS CMA+protec La Cx Valmer	Renforcement	61,24
ENTRECASTEAUX	PDV SALER_ENTREC_11703_Z3-Colle Gayans	Modernisation	60,84
OLLIERES	INCENDIE_SSMA8_BEAUMO_Basses Selves	Climatique	60,79
CUERS	PT16 - Poste L#ENVOL - 11 CMA # CUERS TO	Renforcement	59,63
BAUDUEN	PDV ROUMO-AIGUIN LP M010_I513_Z1-2-3	Modernisation	58,77
LA MOLE	PDV SSTRO_COGOLI_Z2-8620-pommier	Modernisation	57,95
LE PLAN-DE-LA- TOUR	TOP 20 2016 PAC 49 SSTRO - PITour - Préconil	Modernisation	57,35
PUGET-VILLE	PDV46 - Fiab Départ Rocbaron de CARNO Z1	Modernisation	56,65
LA FARLEDE, SOLLIES-VILLE	SecuPS GARD7_AUBERT renfo Montres-Maunie	Modernisation	55,08
BRIGNOLES	PT 17 CPI VAL_REPART_Lafiteau Cedre 83023P0090	Modernisation	54,92
LA CROIX-VALMER	SDR16 - Poste BOIS DU MANEGE (Top 88) - RSI sout(625ml)	Modernisation	54,68
SIX-FOURS-LES- PLAGES	CPI S.FOU-PICHON tambourin - Cadieze	Modernisation	54,47
SAINT-MAXIMIN-LA- SAINTE-BAUME	Poste CHEMIN DU MOULIN, 16 CMA	Renforcement	54,18
LE THORONET	PDV SALER_ENTREC_11750_Z8-Ste Croix	Modernisation	53,49
COLLOBRIERES	Poste LES CLAUX - 32 CMA - Collobrières	Renforcement	53,47
BORMES-LES- MIMOSAS	CPI Bormes Mimosas - Quartier Le Gau	Modernisation	52,29
LE LAVANDOU	TOP 20 2016 Prolongation dep Les Pres -Lavandou	Renforcement	51,9
ROQUEBRUNE- SUR-ARGENS	Poste PINSON Vétusté sout Roquebrune RSI	Modernisation	51,72
LORGUES	PDV14-PAC227 Fiab StAnto (SALER) partie3	Modernisation	49,36
LE MUY	PDV19 Fiab Trans TRANS Zone 12 L'Endre	Modernisation	48,91
SAINT-PAUL-EN- FORET	PS TOURETTES PAC 209 Terre blanche Siagne 116² Rouqui	Climatique	48,49
LE MUY	AUGMENT PUISS - EXPLOITATION VITICOLE CHATEAU ROUET - SAVATIER MATHIEU - LE MUY	Renforcement	47,99

COMMUNE	PROGRAMME		MONTANT DES DEPENSES (en k€)
LORGUES	RENFO/SCHNEIDER/CHE TRAIN PIGNES OUEST	Renforcement	47,59
BANDOL, BORMES- LES-MIMOSAS, CARNOULES, COGOLIN, LA FARLEDE, LA GARDE, GASSIN, LE LAVANDOU, LORGUES, SAINT-RAPHAEL LA SEYNE-SUR- MER, SIX-FOURS-LES- PLAGES, TOULON, LA VALETTE-DU- VAR	Rnvt OMT Coffrets ITI VAR 2017	Modernisation	47,57
LA CADIÈRE- D'AZUR	PT16 - remplacement PT SAMATS par PT VIGNE	Renforcement	45,28
CAVALAIRE-SUR- MER, FREJUS, GONFARON, HYERES, OLLIOULES, PLAN-D'AUPS- SAINTE-BAUME, TOULON OLLIERES, POURCIEUX, POURRIERES PIERREFEU-DU- VAR	EQUIPEMENT ILD PPI DEPART VAR 2017	Modernisation	43,76
	TOP 20 2015 PAC 34 Passage en sout 60° cu dép OLLIERES	Climatique	43,73
	CARNO_PIERR-COLLOB_Ac3t Hopital-Plantier	Modernisation	43,54
GRIMAUD	Poste SUANE - 57 CMA - Grimaud	Renforcement	43,3
LA MOTTE	PDV58 TRANS_CALLAS_Z1-Etang et Z2_Roules	Modernisation	42,89
BORMES-LES- MIMOSAS	CPI LAVAN_BENAT Athena Amiraute	Modernisation	42,73
LA MARTRE	PDV SIAGN_COMPS ant Gourres Z1 et Z2	Modernisation	41,83
ROQUEBRUNE- SUR-ARGENS	TOP 20 2016 Prolong nx départs de Puget Chantier2 St	Modernisation	41,27
FOX-AMPHOUX	TOP 20 2016 DP140 Suppression 34° ossature dépBarjol	Climatique	40,48
BANDOL, LA CADIÈRE- D'AZUR	TOP 20 2016 -PAC 199 Castelet Pont Aran ORA 38° cu ZB	Climatique	39,39
ARTIGNOSC-SUR- VERDON	OMT ROUMO_BAUDU_FONTAINE 83005p0002	Modernisation	38,91
BRIGNOLES	AO BRIGNOLES PAC ESCARELLE Dép CONSAC ossat 38° Cu	Climatique	38,32
SIX-FOURS-LES- PLAGES	CPI S.FOU LERY et PHARAO quartier Reynie	Modernisation	36,91
BESSE-SUR- ISOLE	PT 17 PAC9 antenne Themes Rocbaron CARNO	Climatique	36,89
BANDOL	PT17 CPI P.AРАН-BANDOL Centre Ville coordinat	Modernisation	36,19
LE LAVANDOU	CPI LAVAN_RAYOL Mas Lavandou - Renarde	Modernisation	35,22
LA MOTTE	PT17 CPI TRANS_TRANS Antenne Ribas	Modernisation	35,19
GRIMAUD	TOP20 2015 SSTRO-GARFRE Dédoublément départ	Renforcement	34,8
CAVALAIRE-SUR- MER	Poste ROSERAIE coord CPI-HTA- CAVALAIRE	Modernisation	33,78
LA CROIX-VALMER	CPI SSTRO-VERGER deriv Val Mer + chênes	Modernisation	33,43
SAINT-MANDRIER- SUR-MER	CPI 2017 SEYNE_TAMARI Les Pins Rollands	Modernisation	32,9

ANNEXES AU COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'ENEDIS

COMMUNE	PROGRAMME		MONTANT DES DEPENSES (en k€)
LA SEYNE-SUR-MER	JANAS Ajout dép HTA remplac. CDE fiab gr	Renforcement	32,77
LE PLAN-DE-LA-TOUR	PT 15 - Poste PIGEONNIER - 28 CMA - Plan	Renforcement	32,52
CAVALAIRE-SUR-MER, LA FARLEDE, REGUSSE, ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS, SANARY-SUR-MER, LA SEYNE-SUR-MER, RAYOL-CANADEL-SUR-MER	PT 17 - Départs MONOBLOC - AREX VAR -2017	Modernisation	32,48
CABASSE	PDV SALER_ENTREC_11764_Z21_L'Issart	Modernisation	32,31
PUGET-VILLE	CARNO_ROCBAR-POUVER_modif secours départ	Modernisation	32,22
LA MOTTE, LE MUY	POSTE PESQUIERS..FP CMA..LE MUY	Renforcement	31,75
CAVALAIRE-SUR-MER	CAVALAIRE équipement cellule réserve	Renforcement	30,89
GASSIN	C4 SCI FANCI 25 BLD DES CRETES GASSIN	Renforcement	30,06
GASSIN	PT 17 - Poste TREIZAIN - multi-finalité (9 CMA)(1160ml)	Renforcement	29,77
GRIMAUD	PS GRIMAUD fuseau Grimaud - PS ST Tropez	Renforcement	29,56
SAINT-CYR-SUR-MER	CPI SSCYR_LECQUE Vignes - Mer 83112P0016	Modernisation	28,85
SAINT-CYR-SUR-MER	Poste SYNDICAT INITIATIVE - v%u201Aatust%u201A TAB	Modernisation	28,43
CAVALAIRE-SUR-MER	CAVAL_BONPOR_Jardin de la mer-Fenouillet	Modernisation	28,08
VINON-SUR-VERDON	AREXE MALTEN VINON PARAFOUDRES NON ADAPT	Modernisation	27,94
SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME	Poste ROUTE DE MAZAUGUES, reclamation	Renforcement	27,55
LE CANNET-DES-MAURES	ENTRA_CANNET Sout HS Sortie PS 83031p001	Modernisation	27,16
CARNOULES	RENFO/SCI HERMANNI - 1065 RTE LUC	Renforcement	25,78
GAREOULT	PT 17 ESCAR_GAREOU Ant aval St Martin >1MW	Modernisation	25,38
LES MAYONS	PAC 236 ENTRA-CANNET Alim village Mayons	Climatique	23,98
FLASSANS-SUR-ISSOLE	PT 15 - Poste SAINT BERNARD - 12 CMA - FI	Renforcement	23,98
SAINT-PAUL-EN-FORET	PDV31 Fiab TerresBlanches ant Tyre Souli	Modernisation	23,82
SOLLIES-TOUCAS, SOLLIES-VILLE	SOLLI-AIGUIER d%u201Adoubl PRONDE et FARLED	Renforcement	23,71
REGUSSE	ALIM LOTIS. SCI ARENIERS - REGUSSE	Renforcement	23,69
LA GARDE-FREINET	TOP 20 2016 PAC49 SSTRO - PITour - Vignon-Mourre	Climatique	23,37
SIX-FOURS-LES-PLAGES	CPI S.FOU RESTAN-BELLEV Montée font vert	Modernisation	23,18
RAYOL-CANADEL-SUR-MER	RENFO/FLORENT COUDRAY - BORNE FIXE D	Renforcement	23,06
GRIMAUD	GRIMAUD achat TR225/20kV	Renforcement	23
LE THORONET	PDV SALER_ENTREC_11643-Z20_Pge Tranchet	Modernisation	22,37
BORMES-LES-MIMOSAS	Poste SAINTE MARIE - 8CMA	Renforcement	21,58

2.3. Les travaux liés aux exigences environnementales et réglementaires

Liste et description des opérations concernant ces travaux : environnement, sécurité et obligations réglementaires, modification d'ouvrages à la demande de tiers.

COMMUNE	PROGRAMME	MONTANT DES DEPENSES (en k€)
VINON-SUR-VERDON	VINON passage en Malten	Sécurité et obligations réglementaires 443,92
TARADEAU	ENFOUISSEMENT TRANCHE 2 CD83 LORGUES TARADEAU	Modifications d'ouvrages à la demande de tiers 251,56
LA SEYNE-SUR-MER	DO poste HTA/BT CONSTRUCTA 1 ère & 2ème phase PORTE MARINE LA SEYNE	Modifications d'ouvrages à la demande de tiers 161,6
SIX-FOURS-LES-PLAGES	Six Fours Réhausse Cloture	Sécurité et obligations réglementaires 133,28
TAVERNES	DO HTA - SOLAIREPARC 150 - TAVERNES	Modifications d'ouvrages à la demande de tiers 104,17
LA VALETTE-DU-VAR	ALIM IMM SCI L'ETENDARD - 248 IMPASSE PIERRE FLORY - LA VALETTE DU VAR	Modifications d'ouvrages à la demande de tiers 83,78
BARJOLS	BARJO passage du poste en NC et PCCN	Sécurité et obligations réglementaires 81,7
BORMES-LES-MIMOSAS	ART8.N° 914.AVE GIRELLES - BORMES	Environnement (art 8, intégration des ouvrages) 73,78
PUGET-SUR-ARGENS	PUGET PASSAGE MALTEN	Sécurité et obligations réglementaires 72,13
LA LONDE-LES-MAURES	ALIM IMMEUBLE - DOMAINE DE SAFRAN - LES BORMETTES - LA LONDE LES MAURES	Modifications d'ouvrages à la demande de tiers 70,37
SEILLONS-SOURCE-D'ARGENS	DO RES - SCI CHARBONNIER MONTREDON SEILLONS	Modifications d'ouvrages à la demande de tiers 69,42
LA FARLEDE	ALIM IMMEUBLE - SCCV LA FARLEDE 210 CENTRALITE - 14 CHEMIN DU PARTEGAL - LA FARLEDE	Modifications d'ouvrages à la demande de tiers 50,73
BANDOL	ART8.N°612. RUE CHAPTAL A BANDOL	Environnement (art 8, intégration des ouvrages) 50,57
SIX-FOURS-LES-PLAGES	DO POSTE DP ET RESEAUX HT/BT URBAT RUE REPUBLIQUE	Modifications d'ouvrages à la demande de tiers 47,24
VIDAUBAN	DO POSTE PROMEO VIDAUBAN	Modifications d'ouvrages à la demande de tiers 45,05
VINON-SUR-VERDON	RD554.RTE GINNASERVIS à VINON	Environnement (art 8, intégration des ouvrages) 45,01
LA CELLE	ESCAR Désamiantage du poste (2D-CAPEX)	Sécurité et obligations réglementaires 43,63
CARCES	DO Poste "GENDARMERIE" - CARCES	Modifications d'ouvrages à la demande de tiers 43,07
EVENOS	DO HTA - COMMUNAUTE D AGGLOMERATION SUD STE BAUME - EVENOS	Modifications d'ouvrages à la demande de tiers 42,09
COTIGNAC	ART8.N°1297.RTE ENTRECASTEAUX à COTIGNAC	Environnement (art 8, intégration des ouvrages) 37,22
NEOULES	ART8.N° 1265.AVE PROVENCE.CH MIDI .NEOU	Environnement (art 8, intégration des ouvrages) 35,46
OLLIOULES	DO RES - COMMUNES OLLIOULES - OBSERVATOIRE GROS CERVEAU - RD 2020 - OLLIOULES	Modifications d'ouvrages à la demande de tiers 34,43
RAMATUELLE	N°1407.ROUTE BONNE TERRASSE à RAMATUELLE	Environnement (art 8, intégration des ouvrages) 34,35
CARNOULES	DO HTA 116AA VILLAGE TORTUES CARNOULES	Modifications d'ouvrages à la demande de tiers 33,26
BAGNOLS-EN-FORET, FREJUS, VINON-SUR-VERDON	AMEPS MALTEN VINON OMT	Sécurité et obligations réglementaires 31,96
SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME	AVIFAUNE SSMA8_GOLF ant. Puits_Brandine	Environnement (art 8, intégration des ouvrages) 31,5
LE PRADET	ALIM LOTISSEMENT - PELEGRIN - LES BRUYERES - 246 RUE PELEGRIN - LE PRADET	Modifications d'ouvrages à la demande de tiers 30,05
SOLLIES-TOUCAS	DO POTEAU - VIAL GAEL - ROUTE FORESTIERE - LIEU DIT LA TOURNE - SOLLIES TOUCAS	Modifications d'ouvrages à la demande de tiers 29,65
SANARY-SUR-MER	N°1334.AVE Raoul HENRY et SOLLEILET.SAN	Environnement (art 8, intégration des ouvrages) 29,62
GRIMAUD	DEPLACEMENT CONSEIL DEPARTEMENTAL CARREFOUR RD 14 - RD 559 GRIMAUD	Modifications d'ouvrages à la demande de tiers 28,76
SAINT-CYR-SUR-MER	DO HTA ARNAUD - ST CYR SUR MER	Modifications d'ouvrages à la demande de tiers 28,47
LA FARLEDE	ART.N° 1340.RUES GUIOL HUGO à LA FARLED	Environnement (art 8, intégration des ouvrages) 27,6
SAINT-CYR-SUR-MER	DO BT CH DE LA BOURRASQUE- ST CYR	Modifications d'ouvrages à la demande de tiers 27,01
TRANS-EN-PROVENCE	DO RES LECIS LUCIANO 767 ROUTE DE LA MOTTE TRANS EN PROVENCE	Modifications d'ouvrages à la demande de tiers 25,58
LE MUY	ER.N°1353.CH DE PEYROUAS à LE MUY	Environnement (art 8, intégration des ouvrages) 24,39
BRUE-AURIAI	ART8.N°1260.ROUX DE CORSE à BRUE AURIAI	Environnement (art 8, intégration des ouvrages) 23,31
LA MOTTE	DO RES HTA SNC LES MAS DE SAINT QUINIS-CHEMIN DES GARRASSINS - LA MOTTE	Modifications d'ouvrages à la demande de tiers 23,31
LA CRAU	ALIM LOTISS - SARL C2J - LES BOIS DU CHATEAU - RUE RESIDENCE DE LA GRASSETTE - LA CRAU	Modifications d'ouvrages à la demande de tiers 23,25
VINON-SUR-VERDON	AVIFAUNE PS VINON DEP LEPAS ant Desirade	Environnement (art 8, intégration des ouvrages) 22,79
LA ROQUEBRUSSANNE	ART8.N°1270.AVE DU PORTAILLA ROQUEBRUSSANNE	Environnement (art 8, intégration des ouvrages) 22,4
LE PLAN-DE-LA-TOUR	DO RES BT KAYA LES PRES D'ICARD LE PLAN DE LA TOUR 83	Modifications d'ouvrages à la demande de tiers 22,13
ROCBARON	DO RES. HTA SCI MASSIOT ROCBARON	Modifications d'ouvrages à la demande de tiers 22,08
CAVALAIRE-SUR-MER	CAVAL désamiantage du poste (2D-CAPEX)	Sécurité et obligations réglementaires 21,89
BELGENTIER	EXTEN/SANTINQUA ST JOSEPH	Modifications d'ouvrages à la demande de tiers 20,8
RAMATUELLE	DO RES - SCI L'ESCANDIADE - CHEMIN DU PINET - RAMATUELLE	Modifications d'ouvrages à la demande de tiers 20,51

3. Vos interlocuteurs chez Enedis



Nathalie ALEXANDRE
Directrice Territoriale Var
06 20 59 49 47
nathalie.alexandre@enedis.fr



Marc-André GAUBIAC
Délégué Territorial Var
06 98 74 68 73
marc-andre.gaubiac@enedis.fr



Amaury CHARRETON
*Chargé de Relations
avec les Collectivités Territoriales*
07 60 84 94 76
amaury.charreton@enedis.fr



Dominique LANNE
*Chargé de Relations
avec les Collectivités Territoriales*
06 98 32 48 82
dominique.lanne@enedis.fr



Luigi QUARTA
*Chargé de Relations
avec les Collectivités Territoriales*
06 98 32 47 93
luigi.quarta@enedis.fr



Stéphane CHAMP
*Chargé d'Affaires
Collectivités Territoriales*
06 98 32 47 10
stephane.champ@enedis-grdf.fr



Laurent BOFFI
*Chargé de Communication
Relation Presse*
06 18 61 08 93
laurent.boffi@enedis.fr





COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE



1. Faits marquants 2017 et perspectives 2018	124
1.1. Les faits marquants 2017	124
1.2. Les perspectives et enjeux pour 2018	135
2. Les clients de la concession	140
2.1. Les tarifs réglementés de vente	140
2.2. Les caractéristiques des clients de la concession	145
3. La qualité du service rendu aux clients	148
3.1. La satisfaction des clients	148
3.2. Les conditions générales de vente	152
3.3. La relation avec les clients, humaine et numérique	154
3.4. Le conseil tarifaire et l'accompagnement des clients pour les aider à maîtriser leur consommation	160
3.5. La facturation des clients	164
3.6. Le traitement des réclamations des clients	171
4. La solidarité au cœur des valeurs et des engagements d'EDF	174
4.1. L'aide au paiement des factures	174
4.2. L'accompagnement des clients démunis	177
4.3. La prévention par des actions en faveur de la maîtrise de l'énergie et de l'amélioration de l'habitat	182
4.4. Les actions locales de médiation sociale et de solidarité réalisées par EDF	185
5. Les éléments financiers de la concession	190
5.1. Le chiffre d'affaires	190
5.2. Les coûts commerciaux	191

1. Faits marquants 2017 et perspectives 2018

1.1. Les faits marquants 2017



UN NOUVEAU MODÈLE DE CONTRAT DE CONCESSION ÉTABLI EN CONCERTATION ENTRE LA FNCCR, FRANCE URBAINE, ENEDIS ET EDF

La FNCCR, France urbaine, Enedis et EDF ont établi un nouveau modèle national de contrat de concession, modernisé, adapté au cadre législatif et réglementaire, favorisant la qualité des relations entre concessionnaire et concédant et permettant aux parties prenantes d'inscrire le service concédé dans la transition énergétique.

Deux nouveaux chapitres figurent au sommaire du nouveau modèle de cahier des charges :

- les engagements environnementaux et sociétaux du concessionnaire, avec, en particulier, l'accompagnement des clients de la concession pour les aider à mieux maîtriser leurs consommations et leurs factures ;
- la communication des données relatives à la concession en cohérence avec le cadre réglementaire, avec notamment la proposition d'une dématérialisation du CRAC : le compte-rendu d'activité est d'ores et déjà accessible à partir d'un « espace AODE » privé et sécurisé.

Ce nouveau modèle améliore par ailleurs la description des principaux engagements d'EDF au bénéfice des clients de la concession.

L'accord-cadre, signé le 21 décembre 2017 par la FNCCR, France urbaine, Enedis et EDF, recommande le recours à ce nouveau modèle pour la signature des contrats de concession à compter de 2018.



DÉLIBÉRATION N° 2017-166
6 juillet 2017

L'ÉVOLUTION DES TARIFS EN 2017

Le 1^{er} août 2017 est entrée en vigueur l'évolution des tarifs réglementés de vente d'électricité, déterminée par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) – délibérations du 6 et 20 juillet 2017 – et acceptée par les ministres compétents – décision du 27 juillet 2017.

Ce mouvement tarifaire se traduit par une hausse moyenne de 1,7% HT pour les clients au Tarif Bleu. Le détail de cette évolution et l'impact sur la facture des clients sont présentés en 2.1.

À noter : deux recours ont été introduits par des fournisseurs concurrents d'EDF devant le Conseil d'État contre la décision ministérielle précitée.



EDF PRIMÉE POUR LA QUALITÉ DE SA RELATION CLIENT

Le palmarès de la 13^e édition du Podium de la Relation Client 2017 BearingPoint-TNS Sofres a été décerné le 1^{er} mars 2017 au Ministère de l'Économie et des Finances.

EDF a remporté, pour la seconde année consécutive, le premier prix du Podium de la Relation Client, dans la catégorie « Entreprises de service ». Pour BearingPoint : « EDF gagne le premier prix Entreprise

de service pour la deuxième année consécutive. (...) l'entreprise continue de marquer des points en améliorant ses qualités de réponse aux demandes des clients et ses capacités digitales. »

Comment les clients jugent-ils la qualité de leurs relations avec les grandes marques de leur quotidien ? Depuis 2003, le Podium de la Relation Client répond à cette question. Plus de 4000 clients interrogés par Kantar TNS donnent leur avis sur le degré de qualité de la relation qui les lie avec les entreprises dont ils sont clients. Onze secteurs d'activité sont comparés sur des critères de performance communs : assurance, automobile, banque, distribution spécialisée, entreprise de service, grande distribution, plateforme de l'économie collaborative, plateforme E-commerce, tourisme, transport et enfin service public.



Nos conseillers en région méditerranée au service de nos clients - Premier prix de la relation client pour la deuxième année consécutive



Téléchargez l'appli EDF & MOI



EN 2017, L'APPLI EDF & MOI S'ENRICHIT

L'appli EDF & MOI s'est enrichie en 2017 d'une nouvelle fonctionnalité : « Mon Fil d'Actu ».

Les clients équipés d'un compteur Linky™ communicant et qui ont donné leur consentement peuvent désormais suivre, sur l'appli EDF & MOI, leur consommation au jour le jour exprimée en euros et y trouver de nombreuses fonctionnalités et plusieurs contenus ludiques.

« Mon Fil d'Actu » s'intègre à la page d'accueil de l'application.

L'appli EDF & MOI a fait l'objet de plus de 4,8 millions de téléchargements depuis son lancement en 2012 et d'environ 30 millions de visites en 2017.



CINQUIÈME PARTICIPATION D'EDF À « LA RELATION CLIENT EN FÊTE »

EDF a invité ses clients aux Journées Découvertes organisées dans le cadre de l'opération nationale « La Relation Client en fête » qui s'est

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

déroulée du 2 au 6 octobre 2017.

Pour cette cinquième participation, EDF a innové en créant une plateforme d'inscription en ligne sur le site edfparticulier.fr, à partir de laquelle les clients ont pu s'inscrire dès l'été.

Les équipes d'EDF ont donné rendez-vous aux clients dans le Centre de Relation Clients le plus proche de leur domicile pour leur faire découvrir les coulisses du fournisseur et échanger avec eux sur leurs attentes et préoccupations. L'objectif était ainsi de permettre à chaque visiteur de partager son expérience client avec les conseillers d'EDF sur le parcours digital, les réclamations, les économies d'énergie et la satisfaction.



EDF À L'ÉCOUTE DES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS

Le 29 mai 2017, s'est tenue la troisième édition du « T'chat Conso », un rendez-vous désormais bien installé entre les associations de consommateurs et le service Consommateurs d'EDF.

Le « T'chat Conso » se déroule en direct durant une heure, comme une émission de télévision. Il permet de créer un lien unique entre le Service Consommateurs d'EDF et les associations de consommateurs, de poser des questions en toute transparence et de réagir en direct. Cette année encore le format a séduit avec 285 connexions.



PUBLICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU MÉDIATEUR NATIONAL DE L'ÉNERGIE

Le médiateur national de l'énergie (MNE) a publié le 30 mai 2017 son rapport d'activité 2016. Le rapport met en évidence la bonne performance d'EDF qui est le fournisseur ayant le taux de litiges le plus faible (nombre de litiges avec les clients résidentiels rapporté à 100000 contrats de fourniture).

Dans cette édition, le MNE a insisté sur un sujet susceptible de dégrader la confiance des consommateurs dans le marché, dans un contexte de plus vive concurrence : « *la recrudescence de mauvaises pratiques de démarchage de la part de certains fournisseurs* ».

EDF met à la disposition de ses clients victimes de telles pratiques commerciales une adresse électronique dédiée. Des informations sont à la disposition des clients sur le site internet d'EDF : <https://particulier.edf.fr/fr/accueil/aide-et-contact/aide/arnaque-et-phishing.html>.

Les clients peuvent par ailleurs informer de ces agissements la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des Fraudes (DGCCRF) *via* le formulaire présent sur son site internet (www.economie.gouv.fr/courrier/4188).

Le rapport 2016 du MNE est accessible sur le site de l'institution : www.energie-mediateur.fr/

EDF PRÉSENTE, COMME CHAQUE ANNÉE, A PLUSIEURS GRANDS RENDEZ-VOUS NATIONAUX

EDF a été fidèle en 2017 à plusieurs grands rendez-vous annuels organisés par des acteurs importants en lien avec l'énergie. Ce sont autant d'occasions d'échanges autour des attentes et préoccupations des différentes parties prenantes. En voici deux illustrations :

78^e Congrès de l'USH

EDF était présente au 78^e Congrès de l'Union sociale pour l'habitat (USH)* qui s'est tenu à Strasbourg du 26 au 28 septembre 2017.

À cette occasion, EDF a présenté son concept « Mon Appart Eco-Malin » : un espace mobile spécialement aménagé qui se déplace au cœur des territoires pour porter des actions de maîtrise de la consommation d'énergie (cf. 4).



Intérieur de 'Mon Appart Eco-Malin'

* L'Union sociale pour l'habitat (USH) est l'organisation représentative du secteur HLM. Elle représente quelque 720 organismes HLM à travers cinq fédérations.



Congrès annuel de l'UNCCAS

EDF était présente au Congrès annuel de l'Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale (UNCCAS) qui s'est tenu à Reims les 17 et 18 octobre 2017.

EDF est intervenue en plénière d'ouverture avec Nicolas Clodong, directeur de l'action territoriale, et lors d'une conférence avec Claire Dutheillet, responsable du domaine Solidarité au sein de la direction Collectivités d'EDF. Cela a permis de témoigner de la réalité du travail mené sur le terrain entre EDF et les CCAS.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

Confirmant leur volonté de poursuivre ce travail, EDF et l'UNCCAS ont renouvelé leur partenariat en signant, le 22 novembre 2017, une convention dans le cadre du Salon des maires et des collectivités locales.

Fondée en 1926, l'UNCCAS est présidée par Joëlle Martinaux, adjointe au maire de Nice déléguée à la solidarité, aux affaires sociales et aux handicaps, vice-présidente du CCAS. L'UNCCAS est composée de plus de 4000 CCAS et CIAS adhérents (soit 6800 communes) dont l'action touche 70% de la population. L'UNCCAS regroupe la quasi-totalité des villes de plus de 10000 habitants, mais aussi 80% des villes de 5000 à 10000 habitants et plus de 2000 CCAS de communes de moins de 5000 habitants. Une soixantaine de départements disposent d'une Union départementale de CCAS/CIAS (UDCCAS), y compris dans les territoires d'outre-mer.



EDF RENOUVELLE SES PARTENARIATS AVEC 3 ASSOCIATIONS NATIONALES ENGAGÉES DANS LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

EDF a renouvelé en 2017 ses partenariats avec le Secours Catholique et le Secours Populaire Français. Depuis plusieurs années, EDF s'engage aux côtés des deux associations pour lutter contre la précarité énergétique et accompagner les clients démunis. L'objectif est d'aider les personnes en situation de précarité énergétique à payer leurs factures et de les sensibiliser aux économies d'énergie.

Signatures avec
Véronique Fayet,
présidente du
Secours Catholique-
Caritas France, le 28
février 2017, et avec
Julien Lauprêtre,
président du Secours
Populaire Français le
21 mars 2017.



Partenariats avec le Secours Catholique et le Secours Populaire Français

Les conventions de partenariat, signées par Jean-Pierre Frémont, directeur Collectivités d'EDF avec Véronique Fayet, présidente du Secours Catholique-Caritas France, le 28 février 2017 d'une part, et avec Julien Lauprêtre, président du Secours Populaire Français, le 21 mars 2017 d'autre part, prévoient la poursuite des actions engagées avec chacune des deux associations :

- Des formations pour les acteurs du Secours Catholique et du Secours Populaire afin d'améliorer l'information des personnes en difficulté sur le chèque énergie, les économies d'énergie, les programmes de rénovation solidaire ... EDF met également à la disposition des membres des deux associations un numéro de téléphone dédié, leur permettant d'entrer rapidement

en contact avec les conseillers solidarité d'EDF, afin d'examiner des situations requérant une écoute privilégiée ;

- Des accompagnements personnalisés : EDF propose aux personnes identifiées par les associations une analyse de leur situation énergétique, ainsi que des conseils personnalisés (vérification que le contrat du client est adapté à sa consommation, conseils efficaces pour réduire les dépenses énergétiques, conseils sur les moyens de paiement ...).

Partenariat avec la Fondation Abbé Pierre

EDF a également renouvelé en 2017 un partenariat important, avec la Fondation Abbé Pierre. Ce partenariat vise à lutter efficacement contre la précarité énergétique en créant et réhabilitant des logements dits « très sociaux », donc à loyers très modérés (cf. Le programme « Toits d'Abord » en 4.3).



La poursuite du partenariat a été formalisée par une convention signée le 17 mars 2017 par Christophe Robert, délégué général de la Fondation Abbé Pierre (ci-dessus, à droite), et Fabrice Gourdellier, directeur du Marché des Clients Particuliers d'EDF.

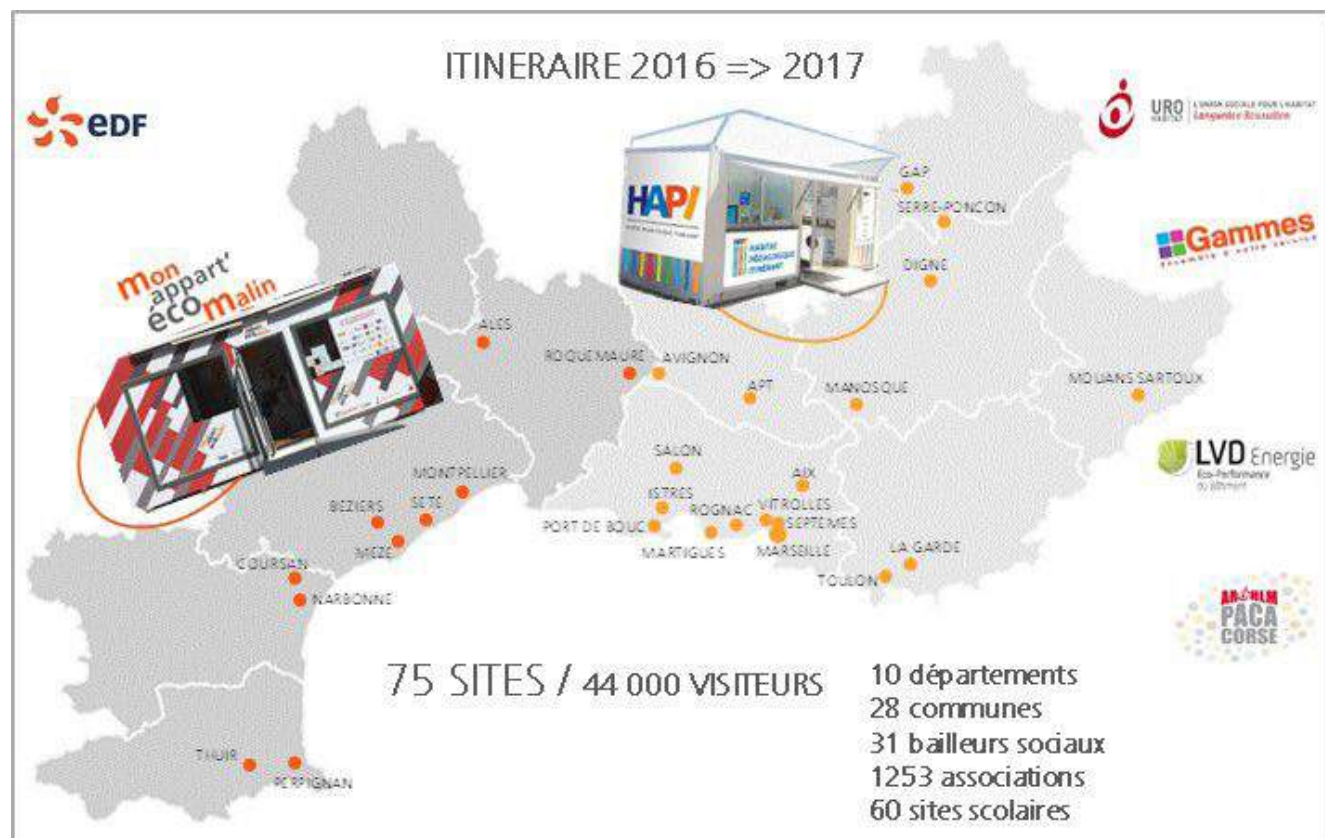
ACTIONS D'EDF POUR LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE SUR VOTRE TERRITOIRE

Rencontre régionale les 19 et 20 Septembre 2017 avec les structures de médiation sociale sur le territoire de Méditerranée

Un moment privilégié de partage d'expérience avec nos partenaires chargés de l'accompagnement des personnes en situation de précarité énergétique .



COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE



BILAN 2017 DES HABITATS PEDAGOGIQUES ITINERANTS EN REGION MEDITERRANEE



LE CRAC : DÉSORMAIS AUSSI EN VERSION NUMÉRIQUE

Depuis 2017, le concessionnaire propose à ses autorités concédantes une version entièrement numérique du CRAC : copie conforme, quant à son contenu, du CRAC sur support papier ou en version PDF remis à l'autorité concédante par le concessionnaire.

Cette version numérique du CRAC, qui a été construite comme un « mini-site » internet, est adaptée à une consultation aussi bien sur smartphone et tablette que sur ordinateur.

EDF a rendu cette version numérique accessible à partir de l'espace AODE, privé et sécurisé, mis à la disposition de chacune des autorités concédantes sur : www.aode.edf.fr

EDF est partenaire de plusieurs associations d'insertion professionnelle en PACA

EDF impliquée dans des actions en lien avec l'insertion et l'emploi sur le territoire en PACA



Empl'itude est né en 2007 à Marseille, d'une volonté partagée et forte de l'ensemble des acteurs du territoire de valoriser l'engagement des entreprises marseillaises en faveur de l'emploi. Il est devenu le 1er label territorial valorisant les entreprises s'engageant en faveur de l'emploi

Engagées, les entreprises Empl'itude se mobilisent pour l'emploi et l'insertion sur leur territoire, et sont régulièrement sollicitées par les acteurs publics de l'emploi notamment dans le cadre de la Charte Entreprises et Quartiers, du club des Entreprises Solidaires du Conseil Départemental 13, le Conseil pour l'Orientement et l'Emploi de la Ville de Marseille ou auprès de la Région PACA dans le cadre de la construction du parcours Performant et Responsable en PACA.



Marseille, 27 Mars 2017 : Le label Empl'itude a été attribué pour la troisième fois à EDF PACA reconnue comme agitateur d'énergies pour l'emploi

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE



1 JOURNÉE CONSACRÉE AUX TERRITOIRES,
AUX ENTREPRISES, À LEUR ANCRAGE AU TRAVERS DE LA RSE,
À L'INNOVATION & AUX NOUVEAUX MODÈLES ÉCONOMIQUES
Pour se rencontrer, échanger, partager, mettre en avant leurs bonnes
pratiques, découvrir de nouvelles initiatives et valoriser leurs actions !



EDF PACA a participé le 22 Juin 2017 au Forum RESET à Marseille

Sur le stand, EDF a exposé sa stratégie de Responsabilité Sociale d'Entreprise au cœur des territoires



La Fondation Groupe EDF apporte son soutien financier en tant que mécène à l'action du Fonds de dotation de l'Institut Paoli-Calmettes dans le cadre du projet « NANO-S », un programme de recherche inédit contre les cancers du sein, que le Pr Jean-Paul Borg, Directeur scientifique, et le Professeur Patrice Viens, Directeur général de l'IPC, également Président du Fonds de dotation de l'Institut Paoli-Calmettes, ont présenté à Laurence Lamy, Déléguée générale de la Fondation Groupe EDF, et Jacques-Thierry Monti, Délégué régional d'EDF PACA



Marseille, le 12 décembre 2017 : La Fondation Groupe EDF a remis un chèque de 300 000 € à l'Institut Paoli-Calmettes



personnes en difficulté.

Le FAPE EDF est le trait d'union entre les donateurs salariés et retraités des entreprises du groupe EDF et les acteurs de terrain afin de permettre la réalisation de projets pour l'insertion et l'emploi de

Le Fonds a pour objectif de contribuer au développement de l'emploi et de favoriser l'insertion professionnelle de personnes en difficulté. Le FAPE EDF soutient :

- Les structures d'insertion par l'activité économique (IAE) qui offrent à des personnes exclues du marché du travail un emploi salarié et un accompagnement social et professionnel les préparant ainsi à se réinsérer
- Le développement des services de proximité et services d'aide à la personne
- Les organismes d'aide à la création d'entreprises par des chômeurs

Le FAPE EDF attribue des subventions d'investissement à des projets concrets et innovants qui répondent aux besoins des personnes vulnérables face aux problèmes d'emploi



L'ASSOCIATION SAUVEGARDE DES FORETS VAROISES, basée à Hyères, créée en 1991, porte des chantiers d'insertion dans l'entretien des milieux naturels et maraîchage.

L'ensemble des chantiers emploie 66 salariés (38 ETP) dont 54 en insertion qui bénéficient tous de formations qualifiantes vers les métiers de la forêt (élagueurs, conducteurs d'engins de chantiers, nacelle), et compte tenu du secteur d'activité à risque et l'attachement à la santé /sécurité au travail, de nombreuses formations liées à la sécurité au travail (gestes et postures, sauveteur secouriste, prévention des risques professionnels, etc.).

L'association développe son activité de maraîchage bio, et pour ce faire, doit entretenir et renouveler le verger arboricole, relancer et développer une activité de maraîchage bio, et créer une activité de transformation des produits, et de commercialisation sur place avec points de vente.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

Le FAPE EDF a cofinancé en 2017 à hauteur de 18 000 € des investissements en matériel de travail de la terre, tables de culture, petits outillages, vestiaires pour le personnel, aménagement de points de vente, matériel de transformation des produits



Implantée depuis 1989 au sein des quartiers d'habitat social de Marseille, **la Régie de quartier Service 13 contribue à tisser des liens, améliorer le cadre de vie des habitants et propose plusieurs activités en support d'insertion sociale et professionnelle pour les habitants des quartiers**, avec notamment des chantiers d'insertion dans les secteurs de l'aménagement et l'entretien des espaces verts et espaces extérieurs, travaux d'entretien de logements de personnes en situation de précarité.

265 salariés dont 200 salariés en insertion assurent les activités de la Régie qui joue un rôle social majeur sur le territoire.

Afin de diversifier l'offre d'insertion par le déploiement d'une nouvelle équipe de 8 personnes en insertion dédiée au débroussaillage d'espaces naturels en périphérie de Marseille, le Fape EDF a cofinancé en 2017 l'achat d'un véhicule de 9 places.

1.2. Les perspectives et enjeux pour 2018

EDF POURSUIT L'ACCOMPAGNEMENT DE TOUS SES CLIENTS CONCERNÉS PAR LE DÉPLOIEMENT DU COMPTEUR LINKY™ ASSURÉ PAR ENEDIS

Dès 2015, EDF a mis en place un dispositif d'information et d'accompagnement des clients. Ce dispositif se traduit par :

Un programme relationnel personnalisé :

Ce programme permet d'accompagner chaque client de la concession (résidentiel ou non résidentiel) en lui proposant un premier contact avant le changement du compteur, puis un second contact lorsque le client peut bénéficier de toutes les fonctionnalités développées par EDF grâce aux compteurs communicants.

Les informations sont accessibles sur : <https://particulier.edf.fr/fr/accueil/contrat-et-conso/compteur/compteur-linky.html>

À noter : Les actions d'EDF pour accompagner les clients sont menées en veillant au respect de l'indépendance d'Enedis, en charge du déploiement des compteurs communicants.



La mise à disposition sur les espaces digitaux d'EDF d'informations sur l'arrivée du compteur Linky™ :

EDF propose des informations détaillées sur ses différents sites, applis, sites mobiles (Particuliers, Entreprises, Collectivités). Ces informations portent sur l'installation, la facture et les possibilités offertes par le nouveau compteur dans la relation avec EDF.

LA GÉNÉRALISATION DU CHÈQUE ÉNERGIE



À l'issue d'une expérimentation menée en 2016-2017 sur quatre départements métropolitains (Ardèche, Aveyron, Côtes-d'Armor et Pas-de-Calais), pour laquelle EDF s'est pleinement mobilisée, les pouvoirs publics ont confirmé en 2017 la généralisation du chèque énergie à compter de 2018.

Pour mémoire, le chèque énergie vient en remplacement du Tarif de Première Nécessité (TPN) pour l'électricité et du Tarif Spécial de Solidarité (TSS) pour le gaz.

Plusieurs adaptations ont été nécessaires dans les systèmes d'informations et les processus du concessionnaire pour intégrer avec rigueur ce nouveau dispositif. Il s'agit non seulement de prendre en compte les chèques énergie reçus et exploitables pour le règlement des factures des clients bénéficiaires de la

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

concession mais également de mettre en œuvre les protections prévues par ailleurs par la réglementation au profit des clients bénéficiaires.



VERS DE NOUVELLES MODALITÉS DE COMPENSATION DES CONTRIBUTIONS AUX FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL)

EDF contribue aux Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) dans les territoires. En faisant la somme de toutes les contributions versées par EDF aux FSL dans les territoires, EDF est le 1^{er} contributeur après les collectivités territoriales.

Les montants des contributions aux Fonds Solidarité Logement sont déterminés par les partenaires des fonds qui décident de contribuer financièrement ; ces montants ne sont pas fixés par la réglementation.

Les contributions aux FSL ont été éligibles, jusqu'en 2017 inclus, à une compensation publique dans la limite d'un plafond fixé par la réglementation à 20 % des charges de mise en œuvre du TPN. La suppression du TPN au profit du chèque énergie a nécessité la définition de nouvelles modalités de compensation des contributions des fournisseurs d'électricité aux FSL.

À cet effet, le décret n°2016-850 du 28 juin 2016 dispose que la contribution du fournisseur d'électricité ouvrira droit, « *dans la limite d'un pourcentage de leur contribution fixé par arrêté du ministre chargé de l'énergie, à une compensation égale au produit du nombre de ses clients résidentiels au 1^{er} janvier de l'année considérée, titulaires d'un contrat dont la puissance électrique souscrite est égale ou inférieure à 36 kilovoltampères, par un montant fixé par le même arrêté* ».

Les deux paramètres précités ont été fixés respectivement à 90 % et à 1 euro, par arrêté du 6 avril 2018 publié au Journal Officiel du 19 avril 2018.



LES CONDITIONS D'ACCÈS DES CLIENTS À LEURS DONNÉES DE CONSOMMATION

L'article 18 de la loi NOME du 7 décembre 2010 (codifié à l'article L 224-9 du code de la consommation) a prévu un accès gratuit par les consommateurs à leurs données de consommation. Comme annoncé par la loi, un décret pris après avis du Conseil national à la consommation (CNC) et de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) – décret n°2017-976 du 10 mai 2017 – a précisé les modalités d'accès aux données et aux relevés de consommation.

Ce texte avait également vocation à transposer certaines dispositions de la directive du 25 octobre 2012 relative à l'efficacité énergétique (articles 9 à 11 et annexe VII relatifs à la facturation et à l'information).

Ce qui est désormais prescrit :

- les consommateurs de puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA équipés de compteurs communicants Linky™ doivent pouvoir accéder à leurs données de consommation *via* un espace sécurisé du site internet, l'espace Client pour EDF ;
- doivent être mis à la disposition des clients : les index mensuels, la consommation mensuelle et annuelle, la puissance maximale, les factures émises et, le cas échéant, la courbe de charge et les données quotidiennes ;
- le droit à la portabilité a vocation à s'appliquer à ces données ;
- le consommateur doit pouvoir, en outre, *via* son espace Client, effectuer des demandes à l'attention du gestionnaire de réseau de distribution sur la collecte de la courbe de charge et la transmission de données à son fournisseur (index quotidien, consommation quotidienne, puissance électrique maximale...) ;
- le décret prévoit des liens hypertextes vers le site du gestionnaire de réseau, celui du médiateur national de l'énergie et l'aide-mémoire du consommateur d'énergie sur le site de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).



L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT EUROPÉEN SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

En mai 2018 entre en application le règlement européen 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Ce nouveau règlement s'inscrit dans un contexte marqué par une digitalisation accrue de la société (l'usage et la circulation des données s'intensifient), des attaques de plus en plus nombreuses visant les données à caractère personnel et par une attention croissante des citoyens-consommateurs quant au niveau de protection des informations les concernant.

Déjà sensibilisée à ces enjeux, EDF veille à la conformité de ses processus et systèmes d'informations aux dispositions de ce règlement européen, dont les points clés sont les suivants :

- le nouveau régime repose sur une logique de responsabilisation des acteurs, qu'ils soient « responsables de traitement » (donneurs d'ordre) ou sous-traitants. Tout organisme qui traite des données personnelles doit ainsi pouvoir justifier à tout moment de sa conformité aux obligations posées par le règlement (logique d' « accountability ») ;
- les droits des personnes sont renforcés : les entreprises ont l'obligation de recueillir explicitement et *via* un acte positif le consentement des personnes concernées pour de nombreux traitements et de leur offrir la possibilité de retirer facilement leur consentement à tout moment. Le règlement introduit un droit à la portabilité des données, c'est-à-dire la possibilité pour les personnes de récupérer une partie de leurs données dans un format standard. Les données peuvent ainsi être transmises facilement d'un système d'information à un autre, en vue de favoriser la concurrence ;

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

- pour assurer la protection des données, les responsables de traitement ont l'obligation de notifier les failles de sécurité (destruction, perte, altération de données personnelles...) à la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) et, le cas échéant, aux personnes concernées ;
- la nouvelle gouvernance interne de la protection des données repose sur un acteur clé : le délégué à la protection des données. Ce délégué, qui succède au Correspondant Informatique et Libertés (CIL), dont il reprend les attributions, est le véritable « chef d'orchestre » de la démarche permanente de mise en conformité. Ses missions consistent notamment à informer et conseiller l'organisme ainsi que ses employés, contrôler le respect du règlement européen, du droit national et des règles internes en matière de protection des données, coopérer avec l'autorité de contrôle et être le point de contact pour celle-ci ;
- le non-respect des obligations peut faire l'objet de sanctions pécuniaires renforcées par les autorités de contrôle (la CNIL en France) à hauteur d'un plafond de 20 millions d'euros ou, pour une entreprise (comme EDF), de 2% du chiffre d'affaires annuel mondial, voire 4% pour les infractions les plus graves.

Pour aller plus loin : www.cnil.fr



LA DÉFINITION PAR LA CRE D'UNE RÉMUNÉRATION DE LA GESTION DE CLIENTÈLE EN CONTRAT UNIQUE RÉALISÉE PAR LE FOURNISSEUR POUR LE COMPTE DU GESTIONNAIRE DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Pour ses clients en contrat unique (cas des TRV), le fournisseur, interlocuteur privilégié du client, gère pour le compte du gestionnaire de réseau de distribution (GRD) une partie de la relation contractuelle de ce dernier avec les utilisateurs concernant l'accès aux réseaux publics de distribution (gestion des dossiers des utilisateurs, souscription et modification des formules tarifaires, accueil téléphonique, facturation et recouvrement des factures...).

La CRE a publié le 26 octobre 2017 les délibérations* fixant d'une part la rémunération versée à l'ensemble des fournisseurs pour la gestion de clientèle en contrat unique selon la typologie de leurs clients, et d'autre part le montant de l'augmentation de la composante de gestion du tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE), applicables au 1^{er} janvier 2018.

Globalement, la rémunération des fournisseurs dans leur ensemble est couverte par l'augmentation de la composante de gestion du TURPE.

* : Délibérations de la CRE du 26 octobre 2017 n°2017-236 et 2017-239.



2. Les clients de la concession

2.1. Les tarifs réglementés de vente

LA DÉFINITION DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE (TRV)

En sa qualité de concessionnaire, EDF assure la fourniture d'électricité aux clients aux tarifs réglementés de vente (TRV). Ces clients correspondent à des consommateurs finals domestiques et non domestiques pour leurs sites souscrivant une puissance inférieure ou égale à 36 kilovoltampères (kVA) (Art. L. 337-7 du code de l'énergie).

Nota : Pour mémoire, en application de l'article L. 337-9 du code de l'énergie, issu de la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 (dite « loi NOME »), les sites de puissance supérieure à 36 kVA ne peuvent plus bénéficier de tarifs réglementés depuis le 1^{er} janvier 2016.

Le choix est ouvert à tous ces clients, pour leurs sites de puissance inférieure ou égale à 36 kVA :

- de rester ou de revenir aux TRV (sur simple demande et sans délai, pour les TRV qui peuvent être proposés aux clients) ;
- ou d'exercer leur éligibilité en souscrivant un nouveau contrat à prix de marché avec le fournisseur d'électricité de leur choix.

En application de l'article L. 337-6 du code de l'énergie, les TRV sont établis par addition des composantes suivantes :

- le coût d'approvisionnement en énergie, lequel se décompose en :
 - un coût d'approvisionnement de la part relevant de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH),
 - un coût d'approvisionnement du complément de fourniture, relevant des achats sur les marchés de gros de l'électricité ;
- le coût d'approvisionnement en capacité, établi à partir des références de prix qui sont fournies par le mécanisme d'obligation de capacité prévu aux articles L. 335-1 et suivants du code de l'énergie ;
- le coût d'acheminement, qui traduit l'utilisation des réseaux de transport et de distribution d'électricité ;
- le coût de commercialisation ;
- la rémunération de l'activité de fourniture.

Les TRV sont dits intégrés : ils incluent la part « acheminement » correspondant au tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE). Le client règle tous les éléments de la facture (y compris les taxes et contributions) à EDF, fournisseur d'électricité aux TRV. La part « acheminement » est reversée par EDF à RTE et Enedis. Les taxes et contributions sont reversées à leurs bénéficiaires.

Les catégories et options tarifaires

Les catégories tarifaires sont définies en fonction de la tension de raccordement et de la puissance souscrite par le client pour le site concerné.

Le Tarif Bleu est proposé aux consommateurs finals pour leurs sites situés en France métropolitaine et raccordés en basse tension (tension de raccordement inférieure ou égale à 1 kV), dont la puissance maximale souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA. C'est le tarif de la quasi-totalité des clients de la concession.

Cette tarification distingue le Tarif Bleu résidentiel et le Tarif Bleu non résidentiel, ainsi que cinq options tarifaires :

- Base ;
- Heures Pleines / Heures Creuses ;
- Tempo⁽¹⁾ ;
- EJP⁽²⁾ ;
- Éclairage Public⁽³⁾.

(1) Option tarifaire en extinction pour les usages non résidentiels.

(2) Option tarifaire en extinction pour tous les usages.

(3) Option réservée aux sites faisant un usage d'éclairage public.

Nota : En application de l'art. R. 337-18 du code de l'énergie :

- les clients raccordés en Basse Tension de puissance inférieure ou égale à 36 kVA au Tarif Jaune ou Vert (bornes postes) peuvent conserver leur tarif, qui est désormais en extinction ;
- le Tarif Vert peut être proposé aux clients raccordés en HTA de puissance souscrite inférieure ou égale à 33 kW (36 kVA).

LES MOUVEMENTS TARIFAIRES DE 2017

Les TRV ont évolué le 1^{er} août 2017, à la suite des délibérations de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) des 6 et 20 juillet 2017, confirmées par décision du 27 juillet 2017 des ministres en charge de l'Énergie et de l'Économie pour une entrée en vigueur au 1^{er} août 2017.

Ce mouvement tarifaire se traduit par une hausse moyenne de 1,7% HT (hors taxes et contributions) pour les clients au Tarif Bleu (résidentiel et non résidentiel).

Pour les clients au Tarif Jaune ou Vert, l'évolution est la suivante :

- une hausse moyenne de 2,4% HT pour les clients au Tarif Jaune ;
- une hausse moyenne de 4,8% HT pour les clients au Tarif Vert (A5).

Ce mouvement tarifaire se traduit de façon différente selon les profils de consommation :

- pour un client « Particulier » au Tarif Bleu, l'évolution moyenne sur la facture est une hausse de 1,35% TTC, ce qui représente +11 euros TTC par an ;
- pour un client « Professionnel » au Tarif Bleu, l'évolution moyenne sur la facture est une hausse de 0,5% HTVA, ce qui représente +6 euros HTVA par an.

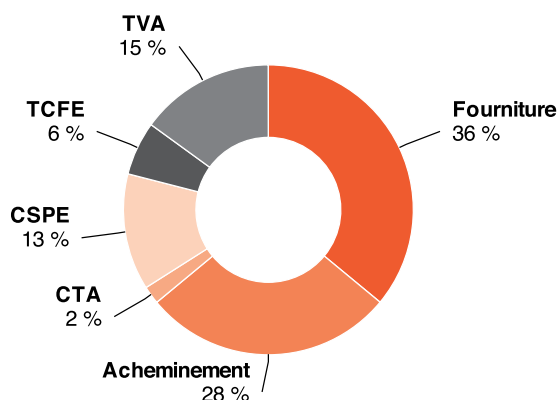
COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

Plusieurs taxes et contributions sont appliquées à la facturation :

- **CTA** : Instituée par les pouvoirs publics, la contribution tarifaire d'acheminement est prélevée en complément du tarif d'acheminement associé au contrat de fourniture. Elle assure le financement d'une partie des retraites des personnels affectés aux activités régulées des industries électriques et gazières (opérateurs de réseaux). Tous les fournisseurs et toutes les offres sont concernés par cette contribution.
- **CSPE** : Acquittée par tous les consommateurs d'électricité, quel que soit leur fournisseur, la contribution au service public de l'électricité est affectée au programme « Service public de l'énergie » du budget général de l'État.
- **TCFE** : Les taxes sur la consommation finale d'électricité ont pour bénéficiaires les collectivités locales (communes, EPCI, syndicats d'énergie, départements) qui décident du taux dans les limites fixées par la loi. Les TCFE sont des accises, c'est-à-dire qu'elles sont uniquement basées sur la quantité d'électricité consommée. Tous les fournisseurs et toutes les offres sont concernés par ces taxes.
- **TVA** : La taxe sur la valeur ajoutée s'applique sur la part fixe et sur la part variable de la facture d'électricité. Pour les sites de puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA :
 - taux réduit de 5,5% sur la part fixe de la facture HTVA (abonnement et CTA) ;
 - taux de 20% sur la part variable de la facture HTVA (facturation de l'énergie, TCFE et CSPE).

Les taxes représentent au total et en moyenne 36% d'une facture TTC au Tarif Bleu résidentiel.

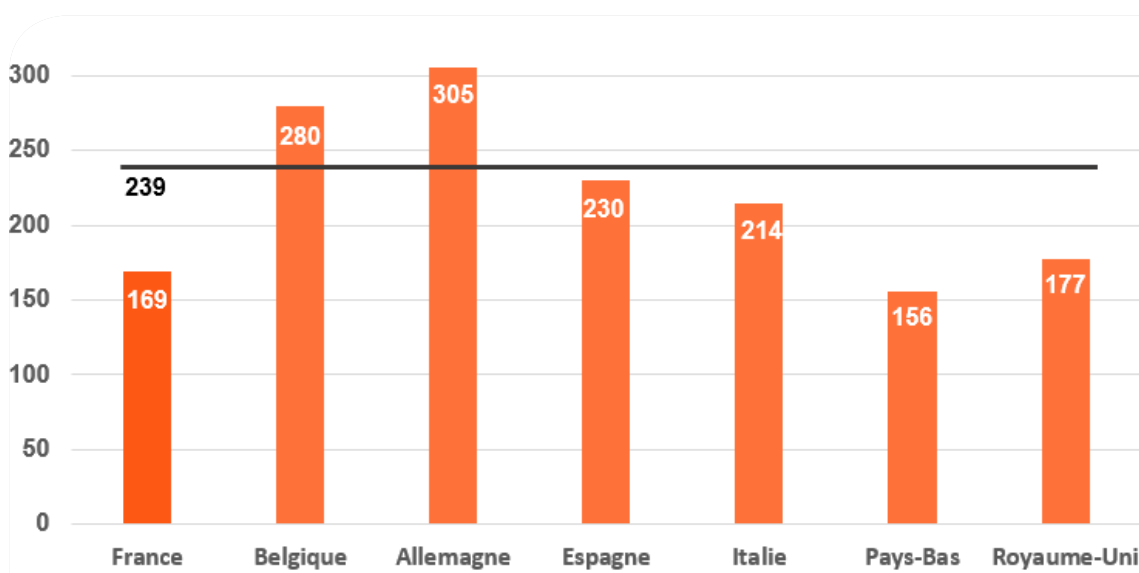
FACTURE MOYENNE TTC AU TARIF BLEU RÉSIDENTIEL



Les ménages français paient leur électricité (toutes offres confondues et toutes taxes comprises) en moyenne 30% moins cher que dans les autres pays de la zone euro.

Facture moyenne annuelle TTC d'un client résidentiel en France consommant 4,95 MWh par an estimée à partir des prix Eurostat S1 2017 : $169 \text{ €/MWh} \times 4,95 \text{ MWh} = 837 \text{ € TTC / an}$.

**Prix TTC en € par MWh pour la clientèle résidentielle - Premier semestre 2017
(Tranche de consommation annuelle comprise entre 2,5 et 5 MWh)**



Source : Données Eurostat S1 2017 publiées le 6 décembre 2017. Le prix hors France a été obtenu en soustrayant le prix France (pondéré par la consommation France) du prix zone euro.

À noter :

- La CRE a inclus dans ce mouvement tarifaire le solde du rattrapage tarifaire du déficit subi par EDF en 2012. À la suite de l'annulation par le Conseil d'État de l'arrêté tarifaire du 20 juillet 2012, l'arrêté tarifaire rectificatif publié le 31 juillet 2014 au *Journal officiel* n'avait pas permis de couvrir l'intégralité des coûts constatés *a posteriori* au titre de l'année 2012, ce qui avait entraîné la persistance d'un déficit sur cette période. Le rattrapage d'une première partie de ce déficit a été inclus dans le niveau du Tarif Bleu résidentiel du 1^{er} août 2016.
- Les évolutions moyennes mentionnées ci-dessus au titre du mouvement tarifaire ne tiennent pas compte de la régularisation tarifaire réalisée en 2017 à la suite des décisions du Conseil d'État. Ce dernier a annulé, le 15 juin 2016, d'une part, l'arrêté tarifaire du 28 juillet 2014 supprimant l'augmentation prévue des TRV au 1^{er} août 2014 (+5% pour le Tarif Bleu), et d'autre

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

part, l'arrêté tarifaire du 30 octobre 2014 augmentant les TRV au 1^{er} novembre 2014 (+2,5% pour le Tarif Bleu et +3,7% pour le Tarif Vert).

À la suite de ces annulations, deux arrêtés de régularisation tarifaire ont été publiés au *Journal officiel* le 2 octobre 2016, le premier couvrant la période comprise entre le 1^{er} août 2014 et le 31 octobre 2014, le second couvrant la période comprise entre le 1^{er} novembre 2014 et le 31 juillet 2015.



EDF a mis une information détaillée à la disposition des clients sur son site internet :
<https://particulier.edf.fr/fr/accueil/contrat-et-conso/factures-et-documents/comprendre-facture/regularisation-tarifaire.html>

2.2. Les caractéristiques des clients de la concession

Le concessionnaire présente ci-après les principales caractéristiques de la fourniture d'électricité sur la concession en 2017.

La concession regroupe des sites de puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA (pour mémoire, les sites de puissance supérieure à 36 kVA ne peuvent plus bénéficier de tarifs réglementés).

La très grande majorité des sites en concession sont au Tarif Bleu. Quelques sites de puissance inférieure ou égale à 36 kVA peuvent subsister au Tarif Jaune ou Vert (cf. 2.1).

Eu égard aux exigences de protection des données des clients, certaines données peuvent être masquées dans le CRAC (« s » pour « secrétisé » en lieu et place de la valeur, au sens du décret n°2016-973 du 18 juillet 2016).

Les recettes sont exprimées dans les tableaux ci-dessous hors contributions (CTA, CSPE) et hors taxes (TCFE, TVA).

Clients au Tarif Bleu (résidentiels et non résidentiels)

TARIF BLEU (CONCESSION)			
	2016	2017	Variation (en %)
Nombre de clients*	404 729	392 669	-3,0%
Énergie facturée (en kWh)	2 467 655 971	2 393 218 653	-3,0%
Recettes (en €)	253 142 463	249 132 816	-1,6%

* Nombre de clients = nombre de sites.

Les deux tableaux qui suivent présentent la répartition des clients au Tarif Bleu par option tarifaire, en nombre de clients et en énergie facturée.

TARIF BLEU Nombre de clients par option (CONCESSION)			
	2016	2017	Variation (en %)
Base	156 637	151 863	-3,0%
HP-HC	221 803	217 239	-2,1%
EJP TEMPO	22 359	21 358	-4,5%
Éclairage public	3 930	2 209	-43,8%
Total	404 729	392 669	-3,0%

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

TARIF BLEU Énergie facturée (kWh) par option (CONCESSION)

	2016	2017	Variation (en %)
Base	546 750 652	528 119 433	-3,4%
HP-HC	1 650 882 399	1 631 948 806	-1,1%
EJP TEMPO	225 347 115	211 390 838	-6,2%
Éclairage public	44 675 805	21 759 576	-51,3%
Total	2 467 655 971	2 393 218 653	-3,0%

Les deux tableaux qui suivent présentent la répartition des clients par option tarifaire et par plage de puissance souscrite.

TARIF BLEU RÉSIDENTIEL Nombre de clients (CONCESSION 2017)

	Base	HP-HC	EJP TEMPO	Total	Variation vs. 2016
3 kVA	11 569	-	-	11 569	-4,7%
6 kVA	78 773	83 995	-	162 768	-3,4%
9 kVA	23 130	82 989	6 291	112 410	-0,9%
12 kVA et plus	11 701	44 755	13 751	70 207	-0,7%
Total	125 173	211 739	20 042	356 954	-2,1%

TARIF BLEU NON RÉSIDENTIEL Nombre de clients (CONCESSION 2017)

	Base	HP-HC	EJP TEMPO	Total	Variation vs. 2016
3 kVA	7 808	0	0	7 808	-6,1%
6 kVA	8 553	1 775	6	10 334	13,7%
9 kVA	3 307	910	95	4 312	-16,8%
12 kVA et plus	7 022	2 815	1 215	11 052	-18,0%
Total *	26 690	5 500	1 316	33 506	-7,1%

* Pas de ventilation par puissance souscrite pour l'option Éclairage public.

Le tableau qui suit présente la dynamique des souscriptions et résiliations sur l'exercice pour le Tarif Bleu résidentiel.

FLUX DE CLIENTS TARIF BLEU RÉSIDENTIEL (CONCESSION)			
	2016	2017	Variation (en %)
Nombre de clients ayant souscrit un contrat	36 623	34 183	-6,7%
<i>Dont nombre de souscriptions sans interruption de fourniture</i>	22 337	21 256	-4,8%
Nombre de clients ayant résilié leur contrat	39 338	42 610	8,3%

Comme mentionné plus haut, la concession peut encore compter des sites avec des puissances inférieures ou égales à 36 kVA bénéficiant d'un Tarif Jaune ou Vert. Nous en rendons compte dans les deux tableaux ci-après.

Clients au Tarif Jaune

TARIF JAUNE (CONCESSION)			
	2016	2017	Variation (en %)
Nombre de clients	31	20	-35,5%
Énergie facturée (en kWh)	1 161 347	1 197 784	3,1%
Recettes (en €)	79 542	69 911	-12,1%

Clients au Tarif Vert

TARIF VERT (CONCESSION)			
	2016	2017	Variation (en %)
Nombre de clients	50	40	-20,0%
Énergie facturée (en kWh)	1 653 034	1 740 909	5,3%
Recettes (en €)	175 892	134 483	-23,5%

3. La qualité du service rendu aux clients



LES 9 ENGAGEMENTS EDF & MOI POUR LES CLIENTS PARTICULIERS

EDF a pris 9 engagements clients « EDF & MOI » dédiés à la relation avec ses clients et propose ainsi des réponses simples et claires aux attentes de ses clients Particuliers.

Ces engagements s'inscrivent dans une démarche d'amélioration constante du service proposé par EDF à ses clients, pour une relation personnalisée et une meilleure maîtrise des consommations.

En les affichant en toute transparence, EDF offre à ses clients la possibilité d'évaluer la qualité de la relation sur des promesses concrètes.



Pour aller plus loin, sur [edf.fr](https://particulier.edf.fr)

<https://particulier.edf.fr/fr/accueil/offres/choisir-edf/engagements.html>

3.1. La satisfaction des clients

La clientèle est répartie en trois segments : les clients « Particuliers », « Collectivités territoriales » et « Entreprises » (y compris « Professionnels » : PME, PMI, artisans, commerçants, professions libérales et agriculteurs exploitants, entreprises tertiaires...). Chacune de ces catégories fait l'objet d'une enquête de satisfaction spécifique.

Les indicateurs de satisfaction présentés ci-après, pour chaque catégorie de clients, sont mesurés au niveau national afin de garantir la pertinence de l'échantillon et donc la fiabilité des résultats. En effet, retenir une maille plus restreinte reviendrait à analyser la satisfaction sur une population de clients plus faible, non représentative, et conduirait à produire des résultats avec un niveau d'incertitude important.

Par ailleurs, le traitement de la relation client est réalisé à l'échelle nationale pour la Direction de Marché des clients « Particuliers » (sans différenciation géographique, comme en témoigne la gestion des appels téléphoniques des clients) et à l'échelle de chaque entité régionale de la Direction Marché d'Affaires (pour les clients « Entreprises » et « Collectivités territoriales »). Ces choix d'organisation rendent sans objet une mesure de la satisfaction à une maille départementale ou équivalente.

LES CLIENTS RÉSIDENTIELS (PARTICULIERS)

Chaque année, la Direction de Marché des clients « Particuliers » d'EDF fait réaliser une enquête mensuelle auprès des clients ayant récemment été en contact avec EDF.

Cette enquête permet de mesurer de manière précise, dans le mois qui suit l'interaction, la satisfaction du client quant au traitement de sa demande. Les canaux automatisés disponibles pour les clients (site internet, site mobile, application EDF & MOI) sont désormais intégrés dans les résultats de satisfaction.

L'indicateur synthétique de satisfaction présenté ci-après est composé des clients qui se déclarent « Très satisfaits » ou « Assez satisfaits » de leur contact avec EDF, quel que soit le canal : téléphone, boutiques et canaux automatisés.

SATISFACTION DES CLIENTS RÉSIDENTIELS (PARTICULIERS)*

	2016	2017
National	90%	89%

* Taux de satisfaction concernant la fourniture (Très Satisfaits et Assez Satisfaits).

Sur le marché des clients « Particuliers », la satisfaction globale s'est maintenue à un haut niveau en 2017. Les performances sont excellentes sur tous les canaux et pour toutes les situations clients.

En 2017, sur le marché des clients « Particuliers », près de 9 clients sur 10 se sont déclarés satisfaits du traitement de leur demande. La satisfaction se maintient à un haut niveau si l'on se réfère également aux 56% des clients « Particuliers » qui se sont déclarés « très satisfaits » en 2017.

Les efforts pour mieux répondre aux clients, et ainsi améliorer leur satisfaction, sont nombreux sur l'ensemble des canaux. De nouveaux outils de traitement de la demande client ont ainsi été mis en place et proposés aux clients : qu'ils soient digitaux (nouveau parcours digital de souscription), entièrement automatisés (bots) ou relevant du « web humanisé » (tchat, web-call back).

LES CLIENTS NON RÉSIDENTIELS

Le concessionnaire présente depuis l'exercice 2016 l'indicateur ci-après afin de mieux rendre compte de la satisfaction des clients non résidentiels en concession qui correspondent aux sites de puissance inférieure ou égale à 36kVA.

SATISFACTION DES CLIENTS NON RÉSIDENTIELS

	2016	2017
National	83%	91%

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

Cet indicateur est calculé au niveau national, à partir des enquêtes de satisfaction réalisées auprès des clients « Collectivités territoriales » et « Entreprises » ci-dessous.

LES CLIENTS « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »

L'enquête de satisfaction auprès des clients « Collectivités territoriales » est réalisée au téléphone par un institut de sondage indépendant.

En 2017, 800 clients « Collectivités territoriales » ont été retenus dans les panels d'enquêtes. Les personnes interrogées lors de ces enquêtes sont principalement des décideurs en matière d'énergie. Une répartition homogène des clients enquêtés a été respectée pour chacune des typologies : communes et intercommunalités, conseils régionaux et départementaux.

L'indicateur de satisfaction est calculé au niveau national, sur la base du pourcentage de clients « Collectivités territoriales » qui donnent globalement une note supérieure ou égale à 6 sur 10 à EDF Collectivités.

Les sujets de l'enquête concernent notamment la qualité des contacts avec EDF Collectivités lors des douze derniers mois, les informations sur les dossiers en cours de traitement, la clarté des conseils donnés, la fiabilité de la facturation, le traitement des réclamations, ainsi que la satisfaction globale.

SATISFACTION DES CLIENTS « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »		
	2016	2017
National	86%	92%

En 2017, la satisfaction des clients « Collectivités territoriales » vis-à-vis de la relation commerciale avec EDF Collectivités se maintient à un niveau élevé avec 92% de clients « Satisfaits », en hausse par rapport à 2016.

Les clients « Collectivités territoriales » apprécient particulièrement la qualité des contacts avec EDF Collectivités suite à une demande déposée auprès du Service Clients (avec un niveau de satisfaction élevé, à 91%). De plus, 34% d'entre eux estiment qu'EDF Collectivités est un fournisseur de qualité supérieure par rapport aux autres fournisseurs (internet, eau, télécom...).

Les clients « Collectivités territoriales » expriment également une forte satisfaction vis-à-vis des facilités offertes par la diversité des canaux de contact, dont l'espace Client personnalisé (taux de satisfaction de 89%).

LES CLIENTS « ENTREPRISES »

Chaque année, la Direction de Marché « Entreprises et Professionnels » (devenue au 1^{er} janvier 2016 la Direction « Marché d'Affaires ») fait réaliser :

- une enquête numérique courte, dite « sur événement », menée au fil de l'eau auprès de l'ensemble des clients ayant été en contact avec un conseiller EDF. Cette enquête permet de

mesurer de manière précise, au plus près de l'événement, la satisfaction résultant du traitement de leur contact ;

- deux baromètres de satisfaction réalisés par des instituts de sondage : le premier baromètre est réalisé par téléphone auprès des petites et grandes entreprises et le second fait l'objet de rendez-vous en face à face avec les clients dits « Grands Comptes ».

L'indicateur de satisfaction est calculé sur la base du pourcentage des clients « Entreprises et Professionnels » qui donnent globalement une note supérieure ou égale à 6 sur 10 à EDF.

Les sujets de l'enquête concernent notamment les contacts avec EDF lors des douze derniers mois, le suivi du client, les informations et les conseils, la facturation, les réclamations et la satisfaction globale.

SATISFACTION DES CLIENTS « ENTREPRISES »

	2016	2017
National	82%	91%

En 2017, la satisfaction globale des entreprises vis-à-vis d'EDF Entreprises a très fortement progressé.

Des actions ont été mises en œuvre par EDF Entreprises, notamment avec la refonte de l'espace Client Internet afin d'améliorer l'accessibilité et le suivi client.

Les clients « Entreprises et Professionnels » apprécient particulièrement la qualité des contacts avec leur fournisseur, son professionnalisme et la qualité de la facturation.

Ils attendent qu'EDF Entreprises apporte davantage de conseils pour les aider à maîtriser leurs consommations d'énergie et leur donne une meilleure visibilité sur le traitement de leurs demandes.

3.2. Les conditions générales de vente

Les conditions générales de vente d'électricité (CGV) pour les clients au Tarif Bleu résidentiel ont évolué en décembre 2017. La modification principale a consisté à séparer dans les CGV les clauses relatives à la fourniture d'électricité par EDF des clauses relatives à son acheminement par Enedis. Cette séparation fait suite à une recommandation de la CRE.

Les autres modifications tiennent compte d'évolutions réglementaires et du déploiement des compteurs communicants ou procèdent d'un alignement sur les CGV pour les clients au Tarif Bleu non résidentiel.

PRINCIPALES MODIFICATIONS DES CGV TARIF BLEU RÉSIDENTIEL

Article 3.4 : résiliation du contrat

- Résiliation du contrat par EDF : les nouvelles CGV précisent que le contrat est résilié de plein droit en cas de résiliation du contrat conclu entre EDF et Enedis relatif à l'accès et l'utilisation du Réseau Public de Distribution (RPD).
- Dans tous les cas de résiliation : lorsque le point de livraison est équipé d'un compteur communicant, la facture de résiliation est établie sur la base des consommations télérelevées le jour de la résiliation. À défaut, les consommations font l'objet d'une estimation *prorata temporis* réalisée par Enedis ou d'un relevé spécial.

Article 6.2 : modalités de facturation

- Lorsque le point de livraison est équipé d'un compteur communicant, les factures sont établies en fonction d'index télérelevés et transmis par Enedis.

Article 7.2 : modes de paiement

- Le télépaiement change de nom et devient le TIP en ligne.
- Le chèque énergie est ajouté dans les modes de paiement.

Article 7.5 : dispositions pour les clients en situation de précarité

- Les nouvelles CGV précisent les modalités pour bénéficier du chèque énergie. Le dispositif fait l'objet d'une information sur le site chequeenergie.gouv.fr et sur simple appel au 0 805 204 805 (appel et service gratuits).

Article 8.2 : responsabilité du client vis-à-vis d'EDF et d'Enedis

- Le client est responsable en cas de non-respect et mauvaise exécution des conditions relatives à l'accès et l'utilisation du RPD et devra indemniser tout préjudice qu'il aura causé à Enedis suivant les modalités précisées dans la synthèse des dispositions générales relatives à l'accès et à l'utilisation du RPD annexée aux CGV.

Article 9 : données à caractère personnel

- Les nouvelles CGV font référence au règlement européen du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles et à la libre circulation de ces données qui sera applicable à compter du 25 mai 2018. Elles mentionnent également la durée de conservation des données personnelles, soit pendant toute la durée du contrat et 5 ans après sa résiliation.
- Enfin, les CGV précisent les nouvelles modalités selon lesquelles le client peut exercer son droit d'opposition.

Article 12 : correspondance et informations

- Pendant la durée du contrat, EDF met à la disposition du client, un espace client personnel sécurisé sur le site edf.fr lui permettant notamment de consulter son contrat, ses factures et suivre ses consommations. Lorsque le point de livraison est équipé d'un compteur communicant, le client peut accéder à ses données de consommation sur cet espace.
- Les coordonnées du site internet où le client peut accéder à l'aide-mémoire du consommateur d'énergie ont été mises à jour : <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Consommation/faq-sur-ouverture-des-marches-electricite-et-gaz-naturel>

Conformément à la réglementation, EDF a porté ces modifications à la connaissance de l'ensemble des clients particuliers, par courrier ou email, au moins un mois avant leur entrée en vigueur.



Les CGV des clients Particuliers sont disponibles sur edf.fr :

https://particulier.edf.fr/content/dam/2-Actifs/Documents/Offres/CGV_tarif_bleu.pdf

Les CGV des clients au Tarif Bleu non résidentiel n'ont pas été modifiées en 2017. Les CGV appliquées sont celles qui sont entrées en vigueur le 1^{er} novembre 2015, et qui sont notamment consultables sur internet.

Une évolution est prévue en 2018, notamment pour séparer dans les CGV, comme vu plus haut pour le Tarif Bleu résidentiel, les clauses relatives à la fourniture d'électricité par EDF des clauses relatives à son acheminement par Enedis.



Les CGV des clients non résidentiels sont disponibles sur edf.fr :

https://www.edf.fr/sites/default/files/contrib/entreprise/cgv-tarifs-reglementes/2-CGV_Tarif_Bleu_Clients_Non_Residentiels_1ernovembre2015.pdf

3.3. La relation avec les clients, humaine et numérique

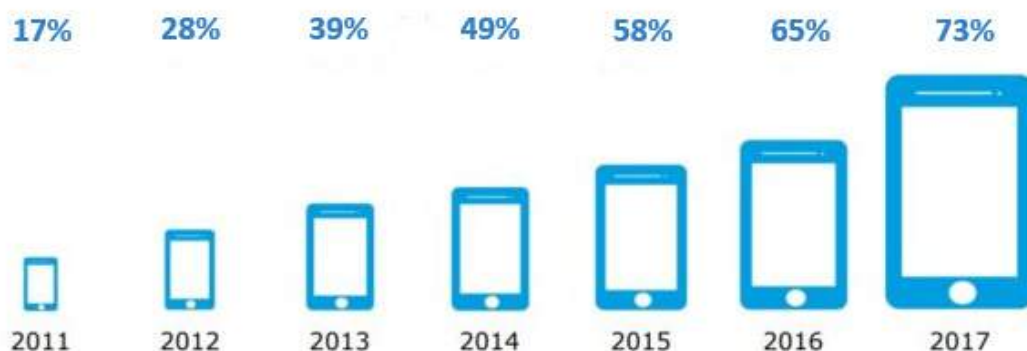
LE MODE DE VIE DES CLIENTS CHANGE, EDF S'Y ADAPTE POUR LEUR SIMPLIFIER LA VIE

L'équipement des Français en connexion à internet, en téléphones mobiles, smartphones et tablettes, ainsi que les usages d'internet se développent de façon massive. Les attentes et les comportements des clients évoluent :

- 85% des Français ont une connexion à internet à domicile ;
- 94% des Français disposent d'un téléphone mobile ;
- 73% des Français sont désormais équipés d'un smartphone (en forte hausse).

Source : Baromètre numérique 2017 établi par le CREDOC pour le Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGE), l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) et l'Agence du numérique.

Taux d'équipement
en smartphone
(baromètre numérique 2017)



Pour répondre à cette tendance sociétale, EDF propose aujourd'hui un dispositif de contact multicanal basé sur la proximité, la simplicité et la modernité, permettant ainsi à ses clients de joindre EDF à tout moment, par internet ou en utilisant leur téléphone mobile. Les différents canaux sont conçus pour offrir des parcours client permettant d'évoluer d'un canal à l'autre avec la plus grande fluidité.

Grâce à la mise en place des canaux numériques accessibles 24h/24 – 7j/7, les clients peuvent :

- accéder à l'ensemble des informations et explications concernant leur contrat de fourniture d'électricité ;
- suivre mensuellement leurs consommations d'énergie en kWh et en euros, et les comparer à celles des foyers similaires, ainsi qu'à celles des foyers les moins consommateurs ;
- réaliser simplement toutes leurs opérations de gestion courante relatives à leur contrat de fourniture d'électricité : consultation et règlement de la facture, relevé de compteur, changement de coordonnées personnelles ou bancaires ;
- souscrire et/ou résilier leur contrat.

Les clients sont accueillis au téléphone, du lundi au samedi de 8h à 20h.

Par ailleurs, pour aller au-devant de ses clients en situation de précarité, EDF s'appuie aussi sur des accueils physiques de partenaires, comme les structures de médiation sociale.

UNE RELATION DE PLUS EN PLUS NUMÉRIQUE, POUR LES CLIENTS PARTICULIERS

Sur le site edf.fr (rubrique « Particuliers »), les clients peuvent prendre connaissance des offres d'électricité aux TRV et souscrire un contrat, enregistrer leur relevé de compteur, consulter et payer leur facture, en obtenir un duplicata, émettre en ligne une réclamation. Les clients peuvent ainsi faire part d'une insatisfaction en quelques clics et, s'ils le souhaitent, peuvent ensuite être mis en relation avec un conseiller, par tchat ou par téléphone.

VISITES SUR LE SITE INTERNET « PARTICULIERS » D'EDF (NATIONAL)

	2016	2017	Variation (en %)
Nombre de pages vues (sur l'année)	318 197 112	348 496 116	9,5%

EDF propose 5 outils numériques aux clients de la concession :

#1 L'espace client personnalisé :

Sur son espace Client, le client peut souscrire son contrat d'électricité, payer sa facture, modifier ses informations personnelles, suivre et comprendre ses consommations.

Plus de 12 millions de clients possèdent leur espace Client en ligne sur le site internet EDF.

#2 L'appli EDF & MOI :

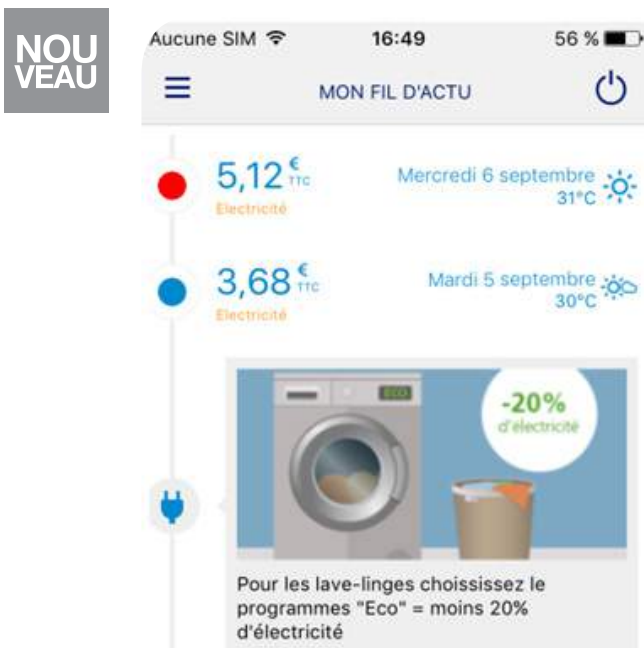
Grâce à cette application sur smartphone, les clients peuvent créer directement leur espace Client, payer leur facture, modifier leur RIB ou leurs données personnelles, transmettre leur relevé de consommation, obtenir un justificatif de domicile, émettre une réclamation. Les clients qui ont opté pour la facturation électronique peuvent consulter leurs factures au format PDF.

L'appli EDF & MOI apporte également aux clients :

- un accompagnement plus précis avec la visualisation de la météo et son impact potentiel sur la consommation d'énergie ;
- des éco-gestes simples à appliquer au quotidien pour alléger les factures d'énergie ;
- le bilan conso et la comparaison avec des foyers similaires tous les mois.

L'application a fait l'objet de plus de 4,8 millions de téléchargements depuis son lancement en 2012 et d'environ 30 millions de visites en 2017.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE



L'appli EDF & MOI s'est enrichie en 2017 d'une nouvelle fonctionnalité : « Mon Fil d'Actu ».

Les clients équipés d'un compteur Linky™ communicant et ayant donné leur consentement peuvent y suivre leur consommation au jour le jour et y trouver d'autres fonctionnalités et contenus ludiques.

« Mon Fil d'Actu » s'intègre à la page d'accueil de l'application EDF & MOI.

Cette nouvelle fonctionnalité permet avant tout au client de consulter sa consommation d'énergie quotidienne en euro. Présentées sous la forme d'un fil d'actualité, les informations sont régulièrement enrichies.

#3 La solution e.quilibre :

Accessible depuis l'espace Client, e.quilibre est une solution numérique qui permet de mieux comprendre et maîtriser sa consommation d'électricité (cf. 3.4).

#4 Le T'Chat Réclamations :

Ce T'Chat permet au client de dialoguer en direct avec un conseiller d'EDF à partir de la réclamation émise (cf. 3.6).

#5 La facture électronique :

Le client peut télécharger ses factures directement depuis son espace Client et consulter son historique sur 5 ans (cf. 3.5).

La confiance du client dans ses échanges avec son fournisseur est primordiale, en particulier dans le contexte de la circulation d'un grand nombre de données rendue possible par les compteurs communicants. EDF s'engage sur les conditions d'utilisation des données qui lui sont confiées par ses clients Particuliers.



La charte est consultable sur le site internet d'EDF :

https://particulier.edf.fr/content/dam/2-Actifs/Documents/Autres/EDF_Charte_Usage_Donn%C3%A9es_Jan%202016.pdf

ESPACES CLIENT « PARTICULIERS » SUR EDF.FR (NATIONAL)

	2016	2017	Variation (en %)
Nombre d'espaces client activés au 31 décembre	11 887 112	13 440 817	13,1%

UNE RELATION DE PLUS EN PLUS DIGITALE, POUR LES CLIENTS NON RÉSIDENTIELS

Les pratiques et attentes en matière de relation client pour les entreprises et les collectivités aux tarifs réglementés de vente évoluent comme pour les clients résidentiels vers plus de numérique et de multicanal.

Sur le site edf.fr (rubriques « Entreprises » et « Collectivités »), des actions ont été mises en œuvre en 2017 pour améliorer et simplifier l'expérience des clients « Entreprises » et « Collectivités » sur le territoire de la concession, comme le développement de formulaires en ligne, des modules de sondages permettant aux internautes de faire part de leur niveau de satisfaction.

Par ailleurs, les espaces clients EDF Entreprises et EDF Collectivités ont franchi une nouvelle étape en terme de modernisation. L'ergonomie générale a été entièrement repensée et modernisée afin de garantir aux clients des parcours optimisés et simplifiés : les nouveaux parcours offrent ainsi une expérience client significativement améliorée. La conception des rubriques Factures, Sites, Contrats et Demandes a ainsi été entièrement revue pour faciliter la navigation des clients sur leur espace personnalisé.

Les principales fonctionnalités offertes par les espaces client sont :

- consulter, télécharger les factures et régler le solde pour les clients privés ;
- opter pour la facture électronique et accéder à des services facilitant la gestion de ses contrats au quotidien ;
- formuler une demande et suivre son état d'avancement ;
- modifier les coordonnées bancaires et l'adresse de facturation ;
- télécharger les bilans annuels ;
- renseigner les index de consommations afin d'être facturé au plus juste (pour les contrats de puissance inférieure ou égale à 36 kVA) ;
- retrouver facilement le numéro de téléphone de son conseiller.

Les clients disposent également de la possibilité de réaliser un tchat en ligne à partir de leur espace, à certaines heures de la journée, pour leur permettre de dialoguer en direct avec un conseiller.

EDF a lancé en 2017 une nouvelle application « EDF Entreprises Mobile »

Accessible depuis les différents Stores, la nouvelle application EDF Entreprises Mobile s'adresse aux clients professionnels et PME qui comptabilisent entre 1 et 20 sites actifs.



En amont, une phase d'expérimentation auprès de clients utilisateurs (entrepreneurs, PME...) a confirmé leur intérêt pour une appli facilitant la gestion de leurs contrats d'énergie.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

Avec EDF Entreprises Mobile, les clients professionnels peuvent ainsi :

- consulter leur solde, le régler en ligne ;
- consulter le montant de leurs dernières factures ;
- suivre l'évolution de leurs consommations d'électricité ;
- contacter leur conseiller à partir d'un bouton « clic-to-call ».

D'un point de vue ergonomique, l'appli EDF Entreprises Mobile s'inspire de l'appli EDF & MOI qui est proposée aux clients particuliers. Une nouvelle version, enrichie de nouvelles fonctionnalités, devrait voir le jour en 2018.

Enfin, EDF continue d'informer ses clients sur les évolutions réglementaires et contractuelles, majoritairement par courriel.

UNE RELATION HUMAINE MAINTENUE ENTRE EDF ET SES CLIENTS

EDF affirme des engagements forts vis-à-vis de ses clients à la fois en termes de proximité, de disponibilité, de qualité de service et de satisfaction.

Le canal téléphonique des clients Particuliers

Le canal téléphonique offre aux clients la possibilité d'un contact direct avec un conseiller au prix d'un appel local via des numéros commençant par 09 (non surtaxés) disponibles pour tous les clients (*cf. Annexe*).

L'accueil téléphonique au sein d'EDF est assuré par un réseau de Centres de Relation Clients (CRC), pilotés et animés par un service national dédié, fonctionnant en réseau sur l'ensemble de la zone de desserte nationale d'EDF.

Ce mode d'organisation constitue une garantie pour la fiabilité du service rendu dans le traitement des appels des clients de chaque concession.

Les CRC assurant l'accueil téléphonique des clients de la concession sont tous localisés en France. Il s'agit d'un choix délibéré d'EDF.

Par ailleurs, il est rappelé qu'un numéro gratuit (service et appel) sur le chèque énergie est à la disposition des clients, ainsi qu'un site internet dédié (*cf. Annexe*).

APPELS TÉLÉPHONIQUES DES CLIENTS « PARTICULIERS » (NATIONAL)			
	2016	2017	Variation (en %)
Nombre d'appels traités par EDF au cours de l'année	24 273 748	25 107 063	3,4%

Le canal téléphonique des clients Entreprises et Collectivités

L'accueil téléphonique des clients du marché d'affaires est organisé de façon territoriale, avec des conseillers basés dans les régions et dépendant de Directions Commerciales Régionales (DCR).

Les appels sont traités en priorité par des conseillers basés dans la région de l'appelant, et éventuellement reroutés à une autre région en cas de problème d'accessibilité, afin de limiter l'attente des clients.

Chaque client dispose d'un numéro en 0810 (prix d'un appel local) dépendant de sa région (*cf. Annexe*).

En complément des canaux privilégiés mentionnés ci-dessus, EDF est également partenaire de nombreuses structures de médiation sociale mutualisées avec d'autres opérateurs.

Pour EDF, les structures de médiation sociale revêtent une importance majeure. Elles permettent de renouer le contact avec les ménages en situation de précarité, voire d'exclusion, de trouver une solution pour le règlement de leurs factures, d'informer les clients sur les conseils en économie d'énergie et de faciliter leurs démarches administratives.

EDF est partenaire de 190 points d'accueil de médiation sociale et de nombreuses associations : le Secours Catholique, le Secours Populaire, SOS Familles Emmaüs, la Croix-Rouge et d'autres associations agissant en proximité avec les clients, telles que : Unis-Cité, la Fédération Soliha (issue de la fusion des Mouvements PACT et Habitat & Développement) ou encore le Comité national de liaison des régions de quartier (CNLRQ).

La relation d'EDF avec ses clients peut également passer par les bureaux de poste : les clients ont en effet la possibilité de régler leur facture en espèces dans le bureau de poste de leur choix, sans aucun frais. Les modalités pratiques font l'objet d'une information disponible sur le site edf.fr ou sur simple appel du client auprès d'EDF.

Les clients peuvent également entrer en contact avec EDF par courrier : le concessionnaire a organisé ses équipes de manière à traiter les demandes lui arrivant par courrier avec une promesse d'accusé réception rapide et de délai de réponse adapté au niveau de complexité de la demande.

3.4. Le conseil tarifaire et l'accompagnement des clients pour les aider à maîtriser leur consommation

LE CONSEIL TARIFAIRE

Le conseil tarifaire (également désigné : conseil énergie) consiste à proposer le contrat de fourniture le plus adapté au client Particulier sur la base d'une estimation de consommation à la mise en service ou sur la base de la consommation réelle en vie courante du contrat.

L'estimation de la consommation se base sur les caractéristiques du logement, ainsi que sur la situation personnelle et les équipements du client.

Pour effectuer un conseil tarifaire, EDF utilise un outil de diagnostic construit à partir de l'analyse de clients « types » et élaboré par les services de R&D d'EDF. Il fait régulièrement l'objet de mises à jour et d'optimisation pour assurer des résultats cohérents et la satisfaction des utilisateurs.

Chaque mise en service fait l'objet d'un tel conseil. En relation courante, ce dernier permet d'analyser et d'adapter le contrat du client sur la base de sa consommation réelle ou sur la base d'une consommation estimée si sa situation a évolué.

Au-delà de l'estimation de consommation et de la préconisation d'un contrat adapté, cet accompagnement permet également, pour les clients mensualisés, de proposer ou d'ajuster les mensualités afin d'éviter une facture de régularisation trop élevée, et de facturer le client au plus juste.

EDF conseille également les clients non résidentiels lors de la souscription du contrat de fourniture, en les aidant à évaluer les besoins de leur(s) site(s), en particulier du point de vue de la puissance et de l'option tarifaire (Base ou HP-HC) à souscrire.

Pour aller plus loin :

- 10% environ des clients Particuliers déménagent chaque année ;
- plus de 39% des demandes de mobilité (résiliations et mises en service) parviennent à EDF entre juin et septembre ;
- plus de 7 millions de contacts par an en lien avec les déménagements des clients (traités sur les différents canaux de la relation client) ;
- plus de 90% des clients sont « Satisfaits » du conseil tarifaire.

Le nombre de conseils tarifaires dispensés par EDF

Il est rendu compte ci-après des conseils tarifaires délivrés à la mise en service et dans le cadre de la relation courante avec le client. Ne sont pas comptabilisés les conseils tarifaires que le client peut obtenir par lui-même à partir du canal digital : la solution *e.quilibre* permet ainsi au client de vérifier à tout moment l'adéquation de son tarif.

CONSEILS TARIFAIRES (CONCESSION)

	2016	2017	Variation (en %)
Nombre de conseils tarifaires	41 366	35 296	-14,7%

« e.quilibre », la solution numérique d'EDF pour accompagner les clients Particuliers

e.quilibre est la solution numérique proposée par EDF pour aider les clients à mieux comprendre et à agir sur leur consommation d'électricité.

Avec *e.quilibre*, le client peut suivre, mois par mois, ses consommations estimées d'électricité en kWh et en euros. Le suivi de sa consommation est d'autant plus précis que le client saisit régulièrement les relevés de son compteur (une fois par mois par exemple).

La solution *e.quilibre* lui permet également de comparer sa consommation estimée à celle de l'année passée, à celles de foyers similaires* ou encore à celles des foyers les plus économes afin d'encourager des comportements toujours plus vertueux.

* Habitations du même type, avec le même nombre d'occupants, situées dans la même zone climatique.

En remplissant son profil à 100%, le client peut identifier les équipements électriques qui consomment le plus chez lui (chauffage, eau chaude sanitaire, éclairage, cuisson...) et découvrir des conseils adaptés à sa situation pour l'aider à diminuer sa consommation au quotidien.

Le client équipé d'un compteur Linky™ bénéficie d'une mise à jour mensuelle de sa consommation d'électricité sur *e.quilibre* (sans intervention de sa part). Il a également la possibilité de se fixer un objectif annuel de consommation et de le suivre grâce aux alertes par SMS ou courriels.

En 2017, la solution *e.quilibre* s'est enrichie pour les clients équipés d'un compteur Linky™ : « Le pas quotidien » offre ainsi aux clients la possibilité, s'ils le souhaitent, de retrouver leur consommation d'énergie quotidienne en euro.

La solution *e.quilibre* est incluse dans le contrat d'électricité. Elle est accessible depuis l'espace Client.



2,5 millions, c'est le nombre d'utilisateurs de la solution d'EDF *e.quilibre* au 31 décembre 2017 (donnée nationale).

**NOU
VEAU**



La solution e.quilibre sur edf.fr :

<https://particulier.edf.fr/fr/accueil/contrat-et-conso/economies-energie/comprendre-reduire-consommation-electrique-gaz.html>

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

LA SENSIBILISATION AUX ÉCO-GESTES

EDF mène auprès de ses clients des actions de sensibilisation aux gestes du quotidien permettant de réaliser des économies d'énergie :

- sur le site particulier.edf.fr : les clients ont accès à une rubrique *Accueil > Mon contrat, ma conso > Comment faire des économies ?* Un outil de simulation « éco-gestes » est mis à la disposition des clients pour leur permettre de calculer l'économie qu'ils pourraient réaliser en mettant en œuvre des gestes simples : <https://particulier.edf.fr/fr/accueil/contrat-et-conso/economies-energie.html> ;
- la solution *e.quilibre* permet de suivre sa consommation et d'agir (*cf. supra*) : les clients ont accès à des éco-gestes personnalisés ;
- « Mon Fil d'Actu » sur l'application EDF & Moi (*cf. 3.3*) propose des éco-gestes aux clients ;
- une brochure éco-gestes : elle est remise aux clients lors de contacts physiques, par exemple à l'occasion de foires et de salons ;
- des courriels sont envoyés aux clients afin de leur expliquer, de manière pédagogique, les éco-gestes quotidiens pour leur permettre de réaliser des économies d'énergie (par exemple : « Prenez les bonnes résolutions et adoptez les bons réflexes conso ! ») ; des courriels sont aussi envoyés dans des circonstances climatiques exceptionnelles (par exemple : « Vague de froid, adoptons chacun les gestes économes en énergie »).

Exemple de message éco-gestes diffusé par EDF à ses clients.



NOU
VEAU

En 2017, EDF a lancé Electriscore d'EDF, une plateforme en ligne de comparaison et d'aide à l'achat d'appareils électro-performants accessible à tous les internautes depuis le site edf.fr (rubrique « bien équiper mon logement »).

Cette plateforme (www.electriscor-edf.fr) guide les internautes qui souhaitent acheter un appareil électroménager à haute performance énergétique. Ils peuvent ainsi comparer les différents modèles

en vente chez les distributeurs partenaires de la plateforme, sur la base d'un score de performance énergétique, plus lisible encore que l'étiquette énergie. L'acheteur peut également y retrouver d'autres informations : les caractéristiques techniques, les dimensions, le prix public moyen conseillé, les avis clients... Une fois que l'utilisateur a fait son choix, il peut voir les offres de prix des différents distributeurs et basculer sur les sites marchands, afin de réaliser son achat.

La plateforme a intégré dès son lancement une large variété d'équipements : lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, réfrigérateurs, congélateurs, fours, télévisions, aspirateurs, LED. D'autres équipements sont envisagés en 2018 : petit électroménager, tablettes, ordinateurs, hifi...

Pour définir le score de performance énergétique, Electriscare utilise les caractéristiques techniques des produits fournies par les fabricants pour calculer l'indice d'efficacité énergétique (IEE), selon la méthode définie par la Commission européenne. Chaque produit est ensuite classé par rapport à ceux actuellement en vente, sur une échelle de 50 à 100 (100 étant la meilleure note). Ce score évolue au fur et à mesure de l'arrivée de nouveaux produits sur le marché : ainsi, l'utilisateur dispose d'un indicateur fiable et régulièrement actualisé pour comparer les équipements entre eux.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

3.5. La facturation des clients

EDF s'attache à ce que la facture du client reflète au plus près sa consommation et qu'elle ne génère pas de mauvaises surprises. Cela repose sur la qualité de la relève, l'accès au compteur, les non-absences à la relève ou une compensation par la collecte d'index autorelevés ou communiqués par les clients et le système d'alerte auprès des clients en cas de facture « inhabituelle ».

LES MODALITÉS DE FACTURATION

Le concessionnaire propose aux clients des rythmes de facturation adaptés à leurs besoins, et des modalités de paiement souples et personnalisées, qui sont précisés dans les conditions générales de vente.

Pour les clients Particuliers

Différents rythmes de facturation sont proposés aux clients. Les deux principaux sont la facturation annuelle (dans le cadre de la mensualisation) et la facturation bimestrielle.

FRÉQUENCE DE FACTURATION (CONCESSION)			
	2016	2017	Variation (en %)
Nombre de clients facturés annuellement*	223 771	224 840	0,5%
Nombre de clients facturés bimestriellement	112 948	106 260	-5,9%

* Les clients facturés annuellement sont des clients mensualisés et prélevés.

La mensualisation

La consommation annuelle est estimée avec le client à partir d'un conseil tarifaire. Elle est répartie sur 11 mois. En début de période, le client reçoit un calendrier de paiement avec les montants et les dates des prélèvements à venir. En fin de période, le distributeur vient relever le compteur du client. Ce relevé donne lieu au calcul de la facture annuelle, appelée facture de régularisation.

Outre les écarts de consommation, la facture de régularisation peut comprendre les montants d'éventuelles mensualités impayées.

Ce service permet au client de lisser son budget sur l'année, sans tenir compte des variations saisonnières de sa consommation.

Si une dérive de consommation est constatée à l'occasion de la relève à 6 mois ou consécutive à une transmission d'index, EDF met en place un dispositif d'information des clients (courrier, SMS, courriel...) visant à les informer de cette dérive, voire à leur proposer un ajustement de leur échéancier.

ÉTABLISSEMENT DES FACTURES (CONCESSION)

	2016	2017	Variation (en %)
Nombre total de factures émises	1 067 067	1 107 811	3,8%
Nombre de factures établies sur la base du relevé effectué par le client	125 754	116 822	-7,1%
Nombre de factures établies sur la base d'une téléopération sur compteur Linky*	284	46 247	-

* Il s'agit du nombre de factures établies depuis un point de livraison (PDL) équipé d'un compteur communicant Linky.

La facturation électronique pour les clients Particuliers

La facture électronique est une modalité sûre, gratuite et écologique, qui permet au client de consulter, télécharger et imprimer sa facture depuis son espace client, 24h/24 et 7j/7.

Ses factures sont automatiquement conservées pendant 5 ans.

Le jour de l'émission de la facture, le client reçoit un courriel de notification avec le montant à régler et la date de prélèvement. Grâce au lien, il peut consulter sa facture dans son espace client. Il peut ainsi prendre connaissance très rapidement du montant de sa facture et de son contenu au plus près de son émission et ainsi interagir avec les services d'EDF en cas d'interrogation ou de difficulté.

FACTURATION ÉLECTRONIQUE (CONCESSION)

	2016	2017	Variation (en %)
Nombre de clients bénéficiaires	80 706	95 028	17,7%

Pour les clients non résidentiels

Nous proposons ci-après, pour les clients non résidentiels, les indicateurs présentés plus haut pour les clients Particuliers.

FRÉQUENCE DE FACTURATION (CONCESSION)

	2016	2017	Variation (en %)
Nombre de clients facturés annuellement*	4 758	4 534	-4,7%
Nombre de clients facturés bimestriellement	25 283	22 641	-10,4%

* Les clients facturés annuellement sont des clients mensualisés et prélevés.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

ÉTABLISSEMENT DES FACTURES (CONCESSION)

	2016	2017	Variation (en %)
Nombre total de factures émises	169 419	164 422	-2,9%
Nombre de factures établies sur la base du relevé effectué par le client	2 231	2 077	-6,9%
Nombre de factures établies sur la base d'une téléopération sur compteur Linky*	1 271	8 033	532,0%

* Il s'agit du nombre de factures établies depuis un point de livraison (PDL) équipé d'un compteur communicant Linky.

La facturation électronique pour les clients non résidentiels

Avec ce mode de facturation, les factures sont mises à la disposition du client sous format électronique (reconnues comme originales par l'administration fiscale) sur son espace Client sécurisé en remplacement du support papier. Elles sont disponibles 24h/24, 7j/7 et archivées pendant 3 ans sur l'espace Client.

Nota : avec la facturation papier, une copie de la facture envoyée au client par courrier postal est disponible au format PDF sur son espace Client.

FACTURATION ÉLECTRONIQUE (CONCESSION)

	2016	2017	Variation (en %)
Nombre de clients bénéficiaires	1 447	1 262	-12,8%

**NOU
VEAU**

Évolution de la présentation des factures

Dans un souci d'amélioration, la présentation des factures Mono site et Multi sites, à destination de nos clients Entreprises et Collectivités, a évolué entre avril et novembre 2017.

Les principaux changements portés par cette évolution sont :

- un modèle de facture unique et optimisé pour les clients mono-site et les clients multi-sites ;
- une page récapitulative spécifique aux clients multi-sites afin de les aider à retrouver des informations clés en un clin d'œil (total fourniture, total acheminement, total taxes, TVA) ;
- un détail de site organisé par rubrique pour une meilleure lecture des données relatives à la facturation de chaque site.

Dématérialisation des factures

Depuis le 1^{er} janvier 2017, EDF, comme toutes les grandes entreprises, envoie des factures dématérialisées à toutes les administrations publiques (État, collectivités territoriales, hôpitaux, établissements publics...).

La facturation électronique, rendue obligatoire par l'ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014, permettra, à moyen terme, de dématérialiser 100 millions de factures chaque année en France. Les bénéfices attendus sont multiples : financier, organisationnel, environnemental, ainsi qu'en termes de qualité et de sécurité de la transmission des données.

LE BILAN ANNUEL DE CONSOMMATION



EDF met à la disposition des clients un bilan annuel : ce document, établi une fois par an, donne au client une vision synthétique et détaillée de ses consommations et de ses dépenses.

Plus précisément, pour les clients Particuliers, ce bilan « Ma Conso & Moi » propose, lorsque des analyses de consommation sont possibles :

- le bilan des factures ;
- le bilan des consommations ;
- l'analyse des consommations (évolution par rapport à l'année précédente) ;
- des conseils pour économiser l'énergie (éco-gestes).

Nota : EDF adresse un bilan dit « simplifié », limité à l'obligation réglementaire, aux clients pour lesquels l'analyse des consommations ne s'avère pas possible (ex. : pas d'antériorité).

Pour les clients non résidentiels, le bilan synthétise puis détaille, par site desservi du client, les consommations et les montants facturés sur l'année antérieure ; le bilan est téléchargeable et archivé sur l'espace Client.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

LES DIFFICULTÉS DE PAIEMENT DES CLIENTS PARTICULIERS

Les difficultés de paiement rencontrées par les clients Particuliers font l'objet d'une attention renforcée du concessionnaire qui s'efforce d'aider les clients dans ces moments difficiles.

L'Accompagnement Énergie sur la concession

L'Accompagnement Énergie, lancé par EDF début 2010, permet d'apporter une solution personnalisée (incluse dans le tarif réglementé de vente) à tout client qui informe EDF de sa difficulté à payer sa facture d'électricité.

Dans le cadre d'un Accompagnement Énergie, le conseiller d'EDF :

- vérifie que le client bénéficie du tarif qui correspond à son mode de consommation et que la facture a bien été établie sur la base d'un index réel ;
- donne au client des conseils en matière d'économies d'énergie ;
- engage avec le client un échange sur les conditions de règlement pouvant passer par l'attribution d'un délai de paiement et la proposition d'un mode de paiement plus adapté à sa situation ;
- informe le client sur les tarifs sociaux et à partir de 2018 sur le chèque énergie, le cas échéant ;
- oriente le client, si nécessaire, vers les services sociaux.

Pendant la démarche de constitution d'un dossier de demande d'aide auprès des services sociaux, et dans l'attente de sa réception, le client bénéficie du maintien de son alimentation électrique à la puissance souscrite, dans les conditions du décret n°2008-780 du 13 août 2008 *relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau*. L'objectif majeur est d'éviter, dans la mesure du possible, la suspension de la fourniture d'électricité pour impayés.

ACCOMPAGNEMENT ÉNERGIE (CONCESSION)			
	2016	2017	Variation (en %)
Nombre de clients bénéficiaires	12 284	14 984	22,0%

La relance des clients Particuliers de la concession dans les situations d'impayés des factures d'électricité

Les envois dont il est rendu compte ci-dessous correspondent à la lettre de relance prescrite par les dispositions du décret n°2008-780 du 13 août 2008 *relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau* :

« Lorsqu'un consommateur d'électricité, de gaz, de chaleur ou d'eau n'a pas acquitté sa facture dans un délai de 14 jours après sa date d'émission ou à la date limite de paiement, lorsque cette date est postérieure, son fournisseur l'informe par un premier courrier qu'à défaut de règlement dans un délai supplémentaire de 15 jours [délai porté à 30 jours pour les clients aidés tels que visés à l'art. 2 du décret] sa fourniture pourra être réduite ou interrompue pour l'électricité, ou interrompue pour le gaz, la chaleur ou l'eau, sous réserve des dispositions du troisième alinéa de l'article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles. » (Art. 1^{er})

RELANCE DES CLIENTS PARTICULIERS (CONCESSION)

	2016	2017	Variation (en %)
Nombre de lettres uniques de relance envoyées	121 351	119 830	-1,3%

Les clients de la concession en situation de réduction de puissance

Cette disposition ne concerne que des clients n'ayant pas réglé leur facture et ayant fait l'objet d'un déplacement pour impayé.

Deux cas de réduction de puissance peuvent se produire :

- hors période de trêve hivernale, limitation à 1 kVA pour les clients non présents lors du premier déplacement pour impayé du technicien du distributeur ;
- durant la période de trêve hivernale, pour les clients ne bénéficiant pas des tarifs sociaux ou du chèque énergie (au vu des informations en possession du fournisseur) ou n'ayant pas perçu une aide versée par un Fonds de Solidarité Logement dans les 12 derniers mois : limitation à 3 kVA pour les clients disposant d'une alimentation supérieure à 3 kVA et limitation à 2 kVA pour des clients disposant d'une alimentation égale à 3 kVA.

RÉDUCTIONS DE PUISSANCE (CONCESSION)

	2016	2017	Variation (en %)
Nombre de clients en situation de réduction de puissance à fin d'année	1 343	915	-31,9%
Nombre de réductions de puissance effectuées pendant la période hivernale	1 415	828	-41,5%

Les coupures pour impayés

Le tableau ci-après rend compte des demandes de coupures adressées par EDF au gestionnaire du réseau de distribution et des coupures effectives.

COUPURES POUR IMPAYÉS (CONCESSION)

	2016	2017	Variation (en %)
Nombre de coupures demandées par le fournisseur au gestionnaire de réseau	9 399	7 790	-17,1%
Nombre de coupures effectives réalisées par le gestionnaire de réseau	2 105	1 575	-25,2%
Taux de coupures effectives par rapport à celles demandées (%)	22,4%	20,2%	-9,7%

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

En application de l'article L.115-3 du code de l'action sociale et des familles, EDF réalimente au début de la période de protection hivernale (1^{er} novembre) les clients en situation de coupure effective.

RÉALIMENTATIONS AU TITRE DE LA PÉRIODE HIVERNALE (CONCESSION)			
	2016	2017	Variation (en %)
Nombre de clients en situation de coupure effective réalimentés	498	280	-43,8%

Nota : Pour mémoire, l'indicateur ci-dessus a été ajusté à partir du CRAC 2016 afin de correspondre à l'ensemble des réalimentations réalisées sur la période concernée.

Enfin, EDF rend compte ci-après des résiliations de contrat à l'initiative du fournisseur consécutives à une coupure.

RÉSILIATIONS DE CONTRAT À L'INITIATIVE DU FOURNISSEUR SUITE À COUPURE (CONCESSION)			
	2016	2017	Variation (en %)
Nombre de résiliations	996	744	-25,3%

3.6. Le traitement des réclamations des clients

L'ATTENTION PORTÉE AUX RÉCLAMATIONS DES CLIENTS

Sur le marché français de l'électricité, le fournisseur reste l'interlocuteur privilégié du client pour l'accueil et le traitement de sa réclamation. EDF veille à la satisfaction de ses clients et se met en situation de recueillir et de traiter toutes leurs réclamations.

Les réclamations écrites traitées par EDF peuvent être réparties comme suit :

- un tiers des cas sont de la seule responsabilité du fournisseur EDF (modes de paiement, qualité des ventes, problématiques contractuelles...) ;
- deux tiers des cas relèvent d'autres problématiques (comptage, qualité de la fourniture, mise en service/résiliation...).

Un client qui souhaite adresser une réclamation à EDF peut le faire *via* différents canaux, notamment par téléphone, sur internet (formulaire ou tchat) ou par courrier.

Si le conseiller clientèle d'EDF peut traiter la demande (téléphone ou tchat), la réponse est immédiate. Dans le cas contraire, en particulier lorsque des renseignements complémentaires doivent être recueillis auprès du distributeur, la demande est prise en charge par des équipes spécialisées qui recontactent le client dans un délai de 30 jours maximum.

Si le client n'est pas satisfait de la réponse apportée, il a la possibilité de faire appel auprès :

- du service Consommateurs dans un premier temps ;
- du médiateur EDF si aucun accord n'a pu être trouvé.

Le recours au médiateur national de l'énergie (MNE) est également une possibilité offerte aux clients.

Ainsi, sur l'année, 443 000 réclamations écrites (dont 195 000 par courrier et 248 000 par internet) ont été reçues en première instance, et 30 000 réclamations écrites reçues en deuxième instance par le service Consommateurs (chiffres nationaux d'EDF).

Le traitement des réclamations intervient dans un contexte où les consommateurs restent très exigeants et très bien informés sur les canaux d'accès à leurs différents fournisseurs de service.

L'année 2017 est marquée par une augmentation du volume des réclamations au niveau national, qui s'explique, d'une part, par le fort développement des canaux numériques proposés par le concessionnaire, et d'autre part, par la régularisation tarifaire qu'EDF a dû mettre en œuvre en 2017 (*cf. 2.1 supra*). Cette régularisation tarifaire conduit à solliciter les clients au titre d'une période antérieure, de deux à trois ans (2014-2015) : cela suscite naturellement beaucoup de réclamations.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

LES RÉCLAMATIONS ÉCRITES DES CLIENTS PARTICULIERS

EDF communique depuis le précédent exercice les réclamations qui lui parviennent *via* internet, en complément des réclamations reçues par courrier.

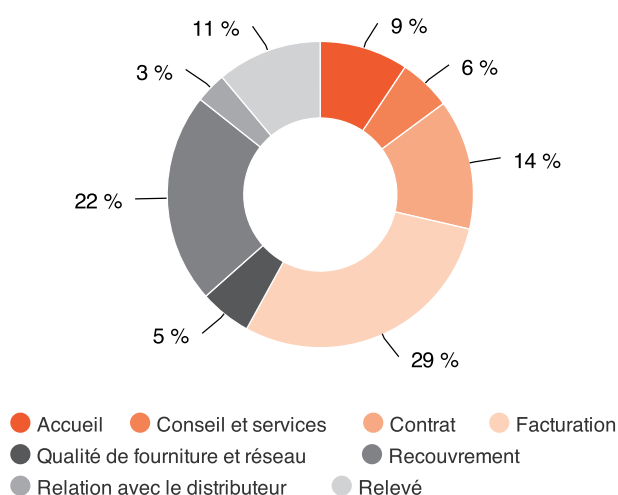
RÉCLAMATIONS ÉCRITES (CONCESSION)			
	2016	2017	Variation (en %)
Courrier	2 881	2 972	3,2%
Internet	1 995	3 588	79,8%

Le concessionnaire rend compte du taux de réponse aux réclamations écrites sous 30 jours.

RÉPONSE AUX RÉCLAMATIONS ÉCRITES (%)			
	2016	2017	Variation (en %)
Taux de réponse sous 30 jours	95,0%	95,1%	0,1%

Le concessionnaire rend compte ci-après, au périmètre de la concession, de la répartition par motif des réclamations écrites.

RÉPARTITION PAR MOTIF DES RÉCLAMATIONS ÉCRITES POUR L'ANNÉE 2017



Le soin apporté par le concessionnaire au traitement des réclamations constitue un facteur de satisfaction des clients.

Le dispositif d'EDF s'articule autour de 3 instances de traitement :



Afin d'améliorer la qualité et les délais de traitement des réclamations, EDF déploie ses actions dans les directions suivantes :

- augmentation du nombre des conseillers dédiés au traitement des réclamations pour les clients qui ont fait le choix de « réclamations » sur le service vocal interactif (plus de 20 % de l'ensemble) ;
- poursuite et remise en forme des formations à destination des conseillers spécialisés sur le traitement des dossiers de réclamations, au téléphone et en différé ;
- maintien d'un pilotage serré, dans le cadre de la politique d'engagements, des délais de réponse annoncés aux clients lors d'un traitement différé et de la tenue des délais de traitement ;
- simplification pour le client du parcours « réclamations » sur le site internet d'EDF (clients Particuliers) et l'appli mobile ;
- mise en place d'un outil de reconnaissance des sujets pour les mails libres adressés à : serviceclient@edf.fr ;
- consolidation des expérimentations sur le suivi et le traitement des réclamations sur les réseaux sociaux.

Pour aller plus loin, au niveau national, en 2017 :

42% des clients sont « Très satisfaits » du traitement de leur réclamation. (Source : Baromètre Satisfaction Clients Particuliers)

4. La solidarité au cœur des valeurs et des engagements d'EDF

L'engagement social a toujours été au cœur de la responsabilité d'entreprise d'EDF, qui conduit, depuis plus de 30 ans, une politique dédiée à ses clients en situation de précarité.

C'est pour cette raison qu'au-delà de la mise en œuvre rigoureuse des dispositifs réglementaires, EDF s'engage dans des actions volontaires en lien avec les acteurs de la solidarité dans les territoires.

Dans l'environnement socio-économique actuel, EDF a plus que jamais la conviction que la réponse aux enjeux énergétiques d'une collectivité ne peut s'exonérer de cet engagement social.

Cet engagement se traduit pour EDF, non seulement par la garantie d'une mise en œuvre proactive et rigoureuse de tous les dispositifs réglementaires – avec les tarifs sociaux jusqu'à fin 2017 et le chèque énergie à partir de 2018, une protection hivernale de tous les clients Particuliers, une information des mairies par courrier ou mail sur les clients d'EDF en difficulté – mais aussi par un engagement volontariste sur les territoires.

Cette démarche accompagne l'action des pouvoirs publics et comprend les trois volets suivants :

1. **L'aide au paiement**, qui intègre la mise en œuvre des tarifs sociaux de l'énergie jusqu'à fin 2017 – et la prise en compte du chèque énergie à partir de 2018 – ainsi que le cofinancement par EDF de l'aide apportée par les collectivités territoriales, au travers des Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) pour le paiement des factures d'énergie des ménages précaires ;
2. **L'accompagnement**, au travers duquel EDF mobilise ses collaborateurs afin qu'ils apportent des solutions adaptées aux clients en difficulté (qu'ils soient pris en charge ou non par les acteurs sociaux). Des partenariats sont noués en ce sens avec les travailleurs sociaux des collectivités territoriales, les structures de médiation sociale et le monde associatif ;
3. **La prévention**, qui couvre les champs de la lutte contre la précarité énergétique autour de l'aide à la rénovation thermique et de la pédagogie sur les bonnes pratiques de maîtrise de l'énergie pour les populations fragiles, en faisant le choix de partenariats forts avec des acteurs engagés.

4.1. L'aide au paiement des factures

EDF a mis en œuvre activement le Tarif de Première Nécessité (TPN) de l'électricité depuis sa création en 2005 jusqu'à sa suppression, fin 2017. Le TPN, ainsi que le TSS (Tarif Spécial de Solidarité pour le gaz), sont remplacés à compter de 2018 par le chèque énergie (*cf. infra*) qu'EDF mettra en œuvre avec la même rigueur.

Au niveau national, EDF est le premier contributeur des Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) après les collectivités locales. EDF conforte ainsi son engagement de solidarité auprès des clients en difficulté de paiement. Le montant de la contribution aux FSL, décidé par EDF, est éligible à une compensation *via* la contribution au service public de l'électricité (CSPE) dans la limite de 20 % des charges de mise en œuvre du TPN (*cf. Perspectives 2018 supra*).

Pendant les démarches de demande d'aide au titre du FSL, le client bénéficie du maintien de l'électricité à la puissance souscrite définie par le contrat. L'objectif majeur est d'éviter le plus possible la suspension de fourniture pour impayés.

Conformément aux dispositions législatives, les clients Particuliers en situation d'impayés de facture bénéficient d'une protection hivernale qui s'étend du 1^{er} novembre au 31 mars de l'année suivante.

EDF ne facture pas la mise en service aux clients aux tarifs sociaux de l'énergie et, en cas de déplacement pour impayés, ne leur facture que 20 % du coût de la prestation.

Pour aller plus loin, l'aide au paiement en 2017 (chiffres nationaux) :

- 150000 foyers environ ont bénéficié d'une aide au titre du FSL ;
- 70000 foyers environ ont reçu une aide hors FSL ;
- 2 millions de foyers bénéficiaires du Tarif de Première Nécessité.

LE TARIF DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ (TPN)

EDF rend compte, ci-après, des clients de la concession bénéficiaires du TPN pour la dernière année.

TPN – SITUATION AU 31 DÉCEMBRE (CONCESSION)

	2016	2017	Variation (en %)
Nombre de clients bénéficiaires	25 656	22 652	-11,7%

TPN – MOUVEMENTS SUR L'ANNÉE (CONCESSION)

	2016	2017	Variation (en %)
Nombre de clients entrés dans le TPN	6 698	5 177	-22,7%
Nombre de clients ayant quitté le TPN	7 544	8 166	8,2%

L'EXPÉRIMENTATION DU CHÈQUE ÉNERGIE

EDF a participé à l'expérimentation du chèque énergie décidée par les pouvoirs publics en 2015. Concernée comme tous les fournisseurs, EDF a mis en œuvre cette expérimentation en 2016 et 2017 auprès de ses clients éligibles au chèque énergie, dans les quatre départements retenus par le décret n°2016-555 du 6 mai 2016 relatif au chèque énergie : l'Ardèche, l'Aveyron, les Côtes-d'Armor et le Pas-de-Calais.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

EDF a pris en compte les chèques énergie reçus et exploitables pour le règlement des factures des clients bénéficiaires, ainsi que les attestations reçues et exploitables pour mettre en œuvre les protections prévues par ailleurs par la réglementation.

Comme le prévoyait la loi, l'expérimentation s'est conclue par un rapport d'évaluation remis par le Gouvernement au Parlement à l'automne 2017.

Le chèque énergie est généralisé à l'ensemble des départements à partir de 2018 (*cf. Perspectives 2018 supra*). Au dernier trimestre de 2017, un courrier d'information a été adressé par l'État à tous les bénéficiaires du TPN et du TSS (quel que soit leur fournisseur) pour les informer de la fin de leurs droits au 31 décembre 2017.

LES FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL)

Les Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) traitent l'ensemble des difficultés de paiement associées au logement, à l'eau, à l'énergie ou au téléphone.

Les aides du FSL peuvent notamment aider à financer :

- les dépenses liées à l'entrée dans un logement (dépôt de garantie, premier loyer, assurance du logement, frais de déménagement) ;
- les dettes de loyers charges comprises, les factures d'énergies (électricité, gaz), d'eau et de téléphone.

Les FSL sont généralement gérés par les départements. En application de la loi NOTRe du 7 août 2015, la compétence peut être exercée par les métropoles, par transfert ou par délégation du département.

Les départements définissent les modalités d'attribution des aides et les attribuent. Chaque FSL dispose de son propre règlement intérieur et de ses propres critères d'attribution. L'attribution d'une aide du FSL n'est pas de droit.

Nota : EDF n'est pas décisionnaire pour l'attribution des aides.

Dans chaque département, EDF cofinance le FSL dans le cadre d'une convention signée avec la collectivité gestionnaire du fonds.

PARTICIPATION EDF AU FSL (en €)			
	2016	2017	Variation (en %)
Département	550 000	590 000	7,3%

4.2. L'accompagnement des clients démunis

EDF AU SERVICE DU CLIENT DÉMUNI

Plus une situation difficile est identifiée tôt, plus il est possible de trouver des solutions. Le réseau des conseillers clients d'EDF constitue le premier niveau d'identification des foyers en difficulté.

En contact permanent avec les clients, les conseillers sont notamment formés à la prise en charge des difficultés de paiement des factures d'électricité, et orientent les clients, si besoin, vers les services sociaux.

Depuis 2010, les conseillers d'EDF proposent une démarche incluse dans le tarif réglementé de vente, « l'Accompagnement Énergie », fondée sur une étude personnalisée de la consommation du foyer. Cette approche permet de trouver, avec le client en difficulté, des solutions adaptées à sa situation (cf. 3.5).

La protection renforcée des clients en situation de précarité

La réglementation en vigueur interdit les suspensions de la fourniture pendant la trêve hivernale et prescrit le maintien de l'énergie à la puissance souscrite pour les clients bénéficiaires des tarifs sociaux de l'énergie et, à partir de 2018, du chèque énergie (pour autant qu'EDF ait connaissance de ses bénéficiaires) ou d'une aide du FSL dans les 12 derniers mois en situation d'impayés.

EDF va au-delà des obligations réglementaires en organisant des campagnes d'information auprès des clients protégés afin que ces derniers puissent être rétablis avant le 1^{er} novembre.

Au-delà des seuls clients visés ci-dessus, EDF a pris l'initiative d'élargir cette disposition aux clients ayant bénéficié d'une aide d'un organisme autre que le FSL (CCAS, CAF...) qui ont été portés à sa connaissance.

EDF ACCOMPAGNE LES SERVICES SOCIAUX

Des conseillers et correspondants Solidarité en réseau

Les correspondants Solidarité portent la politique Solidarité d'EDF auprès des acteurs sociaux. Ils sont répartis sur tout le territoire et ont chacun en charge trois ou quatre départements.

Ils assurent l'animation des partenariats Solidarité au niveau local. Avec les conseillers Solidarité d'EDF, ils travaillent en étroite collaboration avec les élus locaux, les CCAS et les CIAS. L'action des travailleurs sociaux communaux s'avère essentielle du point de vue de l'accompagnement et de la pédagogie auprès des ménages en difficulté et permet de leur apporter des réponses personnalisées.

Avec leurs partenaires de l'action sociale, les conseillers et correspondants Solidarité d'EDF examinent la situation des personnes en difficulté et identifient l'accompagnement et les aides dont elles pourraient bénéficier afin de résorber, à moyen terme, leurs difficultés de paiement.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

Ils assurent également des sessions d'information et de sensibilisation au traitement de la précarité énergétique.

Un outil numérique proposé par EDF : le Portail d'Accès aux Services Solidarité (PASS) d'EDF fait peau neuve en 2017

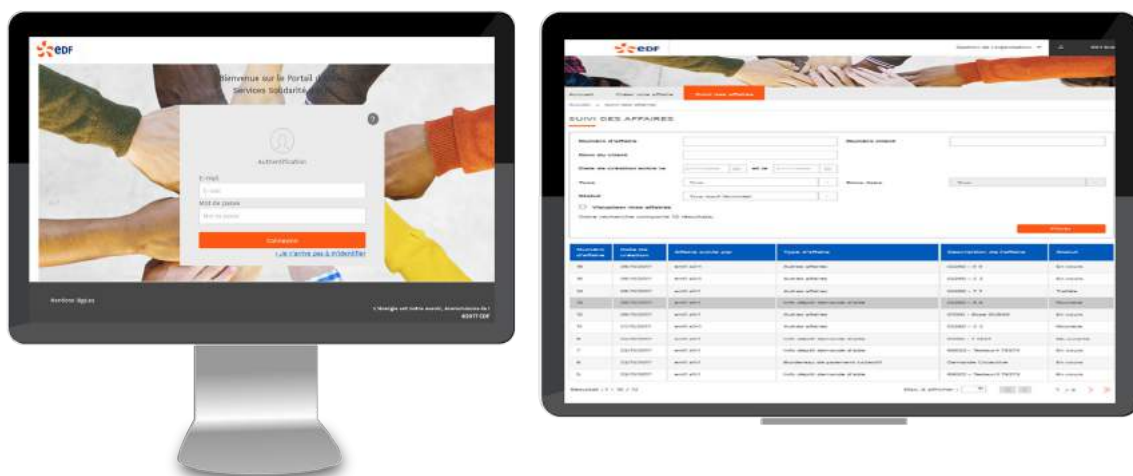
EDF a fait évoluer ce canal numérique d'échanges entre les personnels des organismes sociaux et les équipes Solidarité d'EDF afin de mieux prendre en compte les attentes des utilisateurs.

Ainsi, le nouveau PASS, mis en ligne en décembre 2017, offre de nouvelles fonctionnalités, une ergonomie plus dynamique avec un graphisme amélioré, un traitement facilité et un accès plus sécurisé.

Ce canal numérique permet :

- d'informer EDF, à tout moment et en toute autonomie, des demandes d'aide déposées pour les clients en situation de précarité, et de suivre le traitement de ces clients par EDF ;
- de communiquer en ligne avec les conseillers Solidarité sur le traitement par EDF des clients concernés par les demandes d'aide en cours d'instruction ;
- d'être informés des actualités et des dispositifs de lutte contre la précarité énergétique.

Le nouveau PASS mis en service en décembre 2017.



EDF S'INVESTIT DANS LES PARTENARIATS

EDF est partenaire de l'Union Nationale des Centres Communaux et intercommunaux d'Action Sociale (UNCCAS), de l'Association Nationale des Cadres Communaux de l'Action Sociale (ANCCAS) et de l'Union Départementale des CCAS (UDCCAS) afin d'agir au plus près des territoires pour :

- l'amélioration du dispositif d'aide au paiement pour les clients en difficulté ;
- la mise en œuvre d'actions de formation et de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie ;
- l'amélioration de la communication sur les tarifs sociaux de l'énergie.

EDF s'investit également aux côtés de plusieurs associations nationales : le Secours Catholique, la Croix-Rouge française, le Secours Populaire Français, l'Association nationale pour l'information sur le

logement (ANIL), le Comité national de liaison des régies de quartier (CNLRQ), la Fédération SOLIHA (issue de la fusion des Mouvements PACT et Habitat & Développement), la Fondation Abbé Pierre et son programme « Toits d'abord », Unis-Cité et son programme « Médiaterre », l'Anah et son programme « Habiter Mieux » (*cf. infra*).

EDF a également noué des partenariats avec de très nombreuses structures de médiation sociale : présentes dans les villes comme en milieu rural, elles sont adaptées aux particularités des territoires et agissent au plus près des foyers.

Au nombre des structures les plus actives figurent les points information médiation multiservices (PIMMS), lieux d'accueil ouverts à tous.

La mission des PIMMS est double :

- faciliter l'accès aux services publics et aux droits sociaux : le PIMMS œuvre à l'accessibilité des habitants aux services nécessaires à la vie courante en complétant l'offre de services de ses partenaires ;
- créer des emplois et des parcours de professionnalisation vers l'emploi durable et qualifié : les agents médiateurs des PIMMS se spécialisent dans le domaine des nouveaux services à la personne, développent leurs compétences et concrétisent un projet professionnel avec l'aide de la structure.

Résultat d'une volonté partagée entre l'État, les collectivités et les entreprises partenaires, 64 PIMMS, à fin 2017, sont présents sur le territoire national.

En particulier, EDF participe localement à la formation des médiateurs, notamment sur les économies d'énergie et la tarification sociale de l'énergie.

Pour mémoire, EDF a assuré, de 2012 à 2016, la présidence de l'Union nationale des PIMMS qui fédère ce réseau.

DES ACTIONS CONCRÈTES DANS LES TERRITOIRES

EDF met en œuvre des actions concrètes dans les territoires :

> en organisant des ateliers éco-gestes de sensibilisation à la maîtrise des consommations d'énergie et la remise de kits contenant du petit matériel de MDE (à titre indicatif : ampoules LED, bloc multiprise coupe-veille, thermomètre...) ;

> en élaborant et en mettant à disposition des outils pédagogiques qui permettent aux clients en situation de précarité de s'approprier de nouvelles habitudes de consommation et de comprendre les possibilités d'économies d'énergie dans leur logement.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE



- le **jeu MonAppart'MaConso** : il est utilisé dans des sessions de sensibilisation à la MDE, afin d'estimer de façon ludique la consommation des équipements électriques d'un logement et de mesurer l'impact financier sur la facture avec l'utilisation d'équipements peu voraces en énergie ;



- des **habitats itinérants** tels que Mon Appart Eco-Malin (MAEM) et l'Habitat Pédagogique Itinérant (HAPI), conçus et réalisés en partenariat avec des collectivités, des bailleurs sociaux et des associations. Il s'agit d'un logement ludo-pédagogique itinérant illustrant les économies d'énergie et d'eau, la réduction et le tri des déchets, et la qualité de l'air intérieur.



- des **ateliers solidaires** : en partenariat avec la collectivité, le bailleur social, une grande surface de bricolage et des associations de proximité, ils visent à aider les habitants – en particulier ceux rencontrant des difficultés économiques et sociales – à se réapproprier leur logement en les formant à réaliser les travaux d'entretien qui leur incombent, ou tous travaux participant à l'amélioration de leur confort et de leur cadre de vie, et à leur donner les outils pour

contrôler leurs dépenses en énergie et en eau, tout en favorisant l'entraide.

> en proposant la caravane des énergies : le concept repose sur une semaine d'animations visant la sensibilisation et la mobilisation des acteurs d'un territoire aux causes et conséquences de la précarité énergétique. Cette animation prend la forme d'expositions itinérantes sur la maîtrise de l'énergie, de tables rondes pour favoriser l'échange des pratiques et de la mise à disposition de fiches pratiques sur plusieurs thèmes, notamment : les éco-gestes, les aides disponibles, les contacts locaux ou encore les vignettes énergie des appareils électroménagers.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- sensibiliser, informer et éduquer, pour être acteur de ses consommations et s'approprier les enjeux de la maîtrise de l'énergie pour une meilleure prévention de la précarité énergétique ;
- favoriser le passage à l'acte et l'engagement par une approche très pratique (échanges de bonnes pratiques, conseils éco-gestes, présentation de petits matériels MDE) dans une atmosphère « comme à la maison » conviviale et ludique ;
- l'animation des personnes : rencontrer tous les publics, tant dans les zones urbaines que rurales.

Pour aller plus loin : sur le territoire national, l'accompagnement proposé par EDF en 2017, c'est :

- 517 607 demandes de travailleurs sociaux traitées par EDF, dont 123 767 *via* le PASS ;
- 4 139 entités habilitées au PASS ;
- 23 952 travailleurs sociaux inscrits sur le PASS ;
- 8 203 travailleurs sociaux ayant bénéficié de sessions d'information et de sensibilisation au traitement de la précarité énergétique ;
- 232 131 personnes accueillies dans les structures de médiation sociale dont EDF est partenaire ;
- 47 851 matériels de sensibilisation éco-gestes et MDE remis aux services sociaux des conseils départementaux (sur la part « prévention » du FSL), aux CCAS et aux associations caritatives (dans le cadre de conventions de partenariat).

4.3. La prévention par des actions en faveur de la maîtrise de l'énergie et de l'amélioration de l'habitat

EDF s'appuie sur des associations telles qu'Unis-Cité afin de promouvoir la maîtrise de l'énergie dans les logements, pour consommer juste, maîtriser la facture énergétique, préserver le pouvoir d'achat et limiter l'empreinte écologique.

Dans le cadre de sa politique Solidarité, EDF complète son action au titre de l'aide au paiement par un engagement dans des actions préventives d'amélioration de l'habitat qui contribuent à diminuer durablement l'impact de la facture d'énergie sur le budget des ménages.

C'est ainsi qu'EDF est engagée dans le programme « Habiter Mieux » depuis 2011 et aux côtés de la Fondation Abbé Pierre depuis 2008.

« HABITER MIEUX » : EDF POURSUIT SON ENGAGEMENT POUR LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE



EDF et l'Agence nationale de l'habitat (Anah) ont renouvelé le 27 juin 2017 leur partenariat pour 2018-2019.

EDF est partenaire du programme « Habiter Mieux » depuis 2011. L'implication d'EDF se traduit par des actions pour aider à la promotion de ce programme pour lequel EDF reste le premier financeur privé, avec une participation financière de 165 millions d'euros entre 2011 et 2019.

Ci-dessus : le 27 juin 2017, Henri Lafontaine, Directeur Exécutif Groupe d'EDF, et Blanche Guillemot, Directrice Générale de l'Anah, ont dressé le bilan des actions menées dans le cadre du programme « Habiter Mieux » et ont annoncé la poursuite du partenariat sur la période 2018-2019.



« Habiter mieux » répond à deux priorités d'EDF. Tout d'abord, il favorise la rénovation des bâtiments pour réduire les consommations énergétiques. Ensuite, il apporte une aide aux propriétaires occupants en situation financière fragile afin que leur facture énergétique n'aggrave pas leur situation tout en améliorant le confort dans leur logement.

Le programme « Habiter mieux » prévoit des aides pour réaliser des travaux de rénovation, qui garantissent d'atteindre un certain seuil de gain énergétique. Depuis son lancement en 2011, près de 200 000 logements ont ainsi été rénovés. Les propriétaires occupants à faibles revenus, qui en ont bénéficié, ont ainsi amélioré leur habitat et réalisé un gain énergétique moyen de plus de 40 % (les aides du programme peuvent aller, en fonction des travaux, jusqu'à 12 000 euros).

Depuis début 2017, l'Anah propose aux syndicats de copropriétaires une nouvelle aide destinée aux copropriétés. Elle peut aller jusqu'à 5 430 euros par logement. Elle est accordée en fonction de l'état du bâti, du bilan énergétique de la copropriété et de la situation financière de la copropriété. L'Anah étend son action à l'ensemble des ménages en situation financière fragile, qu'ils soient en maison individuelle ou en appartement.

En 2017, le programme « Habiter mieux » a permis de rénover 52 266 logements.



L'Anah est un établissement public placé sous la tutelle des ministères en charge de la Cohésion des Territoires, de l'Action et des Comptes publics. Sa mission est d'améliorer le parc de logements privés existants. Elle agit autour de trois engagements : la lutte contre le mal-logement, la transition énergétique et l'accompagnement des territoires.

L'agence accorde des aides financières pour travaux sous conditions à des propriétaires occupants modestes, propriétaires bailleurs et copropriétés en difficulté. Pilote du programme « Habiter mieux », l'Anah agit contre la précarité énergétique.

Pour en savoir plus : www.anah.fr/

Partenariat avec la Fondation Abbé Pierre

Le partenariat avec la Fondation Abbé Pierre s'est d'abord inscrit dans le cadre du programme « 2000 Toits - 2000 familles », centré sur la mise à disposition de logements performants destinés à des populations en difficulté et la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des familles en difficulté puis, à partir de 2012, dans le cadre du programme « Toits d'abord ».

L'arrêté du 6 juillet 2016 a validé le programme « Toits d'abord » comme programme de réduction de la consommation énergétique des ménages en situation de précarité énergétique.

Ce programme vise à la production d'une offre locative à loyers « très sociaux » à très haute performance énergétique destinée aux ménages les plus défavorisés en situation de grande précarité énergétique.

L'objectif est de ramener la dépense contrainte pour les locataires de ces logements à un niveau acceptable et compatible avec une insertion durable.

Il vise à produire 1 200 à 1 400 logements sur la période 2016-2017, dont 1 000 à 1 200 réhabilitations.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

La Fondation Abbé Pierre et EDF ont renouvelé leur partenariat le 17 mars 2017, avec un soutien financier d'EDF de 2 millions d'euros par an au programme « Toits d'abord ».



Créée en 1987 et reconnue d'utilité publique le 11 février 1992, la Fondation Abbé Pierre agit pour permettre à toutes personnes défavorisées d'accéder à un logement décent et à une vie digne.

« Fidèle à l'esprit de l'abbé Pierre, la Fondation Abbé Pierre poursuit son combat :

- en luttant pour que chacun puisse avoir un toit où vivre dignement ;
- en accueillant et orientant les personnes en difficulté de manière inconditionnelle ;
- en s'insurgeant contre toutes les formes d'injustice et de discrimination dans le logement ;
- en participant au débat public, rappelant sans relâche à ceux et celles qui nous gouvernent leurs responsabilités en termes législatifs, économiques et sociaux. »

Pour en savoir plus : www.fondation-abbe-pierre.fr/

4.4. Les actions locales de médiation sociale et de solidarité réalisées par EDF



En 2017, de nombreux ateliers ont été animés par Nathalie Bouvet, Correspondante solidarité EDF, auprès des travailleurs sociaux du département du Var

Au programme :

Expliquer comment lire sa facture d'électricité

Comment relever son compteur d'électricité,

Quels sont les critères d'éligibilité des Tarifs Sociaux, et du chèque énergie

Quels sont les différents tarifs et contrats,

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

Comment utiliser le portail d'accès aux services solidarité d'EDF (le PASS),

Les conditions de la trêve hivernale,

La maîtrise de l'énergie : Les éco-gestes- la Hapi box, support pédagogique de sensibilisation aux économies d'énergie.



Actions de formation déployées dans le département du Var par EDF Solidarité :

Mars 2017 – API PROVENCE VAR

Première formation pour les travailleurs sociaux de API PROVENCE Var

Avril 2017– OVA (Olbia Var Appartement)

Formation des travailleurs sociaux dans le cadre de l'action APIE avec le conseil Départemental (Action

de Prévention des Impayés d'Energie)

Avril 2017 – SECOURS CATHOLIQUE

Formation et échanges avec les bénévoles du département.

Septembre 2017 - SECOURS POPULAIRE

Formation et échanges avec les bénévoles du département.

Octobre 2017 – MSA

Une journée complète de formation pour les travailleurs sociaux de la MSA du Var

Février 2017 : FACEVAR, structure de médiation sociale partenaire avec EDF pour le département

Dans le cadre d'une approche globale de l'engagement social et de lutte contre l'exclusion et la discrimination, FACE Var organise ses missions en 5 domaines Éducation / Emploi / Entreprise / Médiation Sociale / Territoires

EDF a organisé une journée de formation et d'échanges avec les médiatrices de FACEVAR.

Un temps a également été consacré à l'immersion sur le plateau téléphonique avec une mise en situation en double écoute auprès des conseillers du pôle solidarité d'EDF du site de Toulon qui accueillent les demandes des travailleurs sociaux



COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

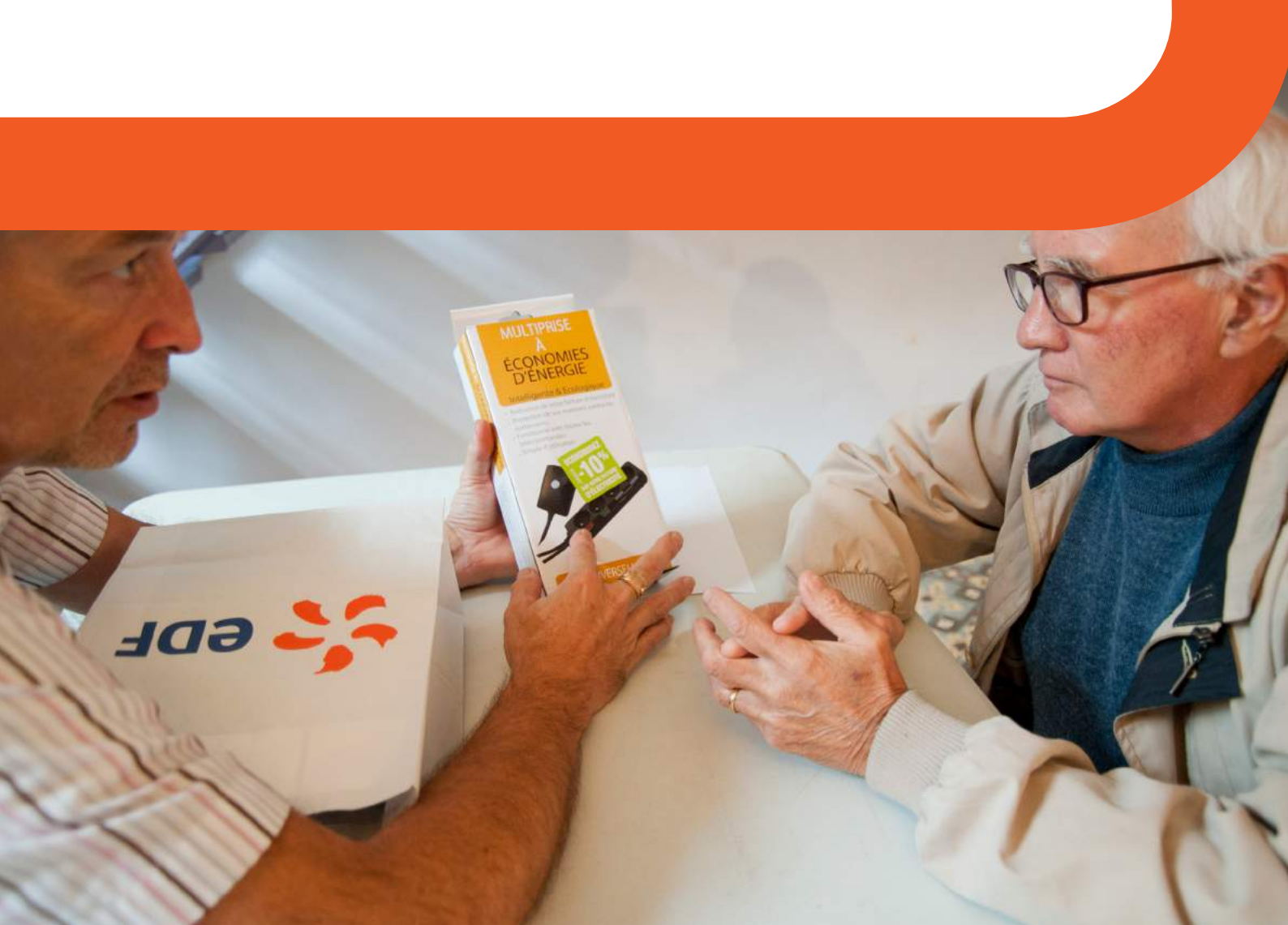
Décembre 2017 : Action de formation sur la maîtrise de l'énergie animée par EDF Solidarité auprès des jeunes en service civique avec FACEVAR



Octobre 2017 : Intervention d'EDF Solidarité auprès de l'UDCCAS du Var pour présenter ses actions de solidarité en vue de formaliser un nouveau partenariat.

Directeurs, travailleurs sociaux et élus des CCAS du Var étaient présents.





5. Les éléments financiers de la concession

Le décret n°2016-496 du 21 avril 2016 prévoit la communication par le concessionnaire, dans le CRAC, d'éléments financiers liés à l'exploitation de la concession (cf. art. D.2224-37 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) créé par le décret précité).

L'article D.2224-40 du CGCT, créé par ce même décret, prévoit qu'au titre de la mission de fourniture aux tarifs réglementés de vente, le concessionnaire doit communiquer, au regard des quantités facturées dans l'année aux clients de la concession :

- pour les produits : le chiffre d'affaires ;
- pour les charges : les coûts commerciaux, établis, pour les clients de la concession, sur la base des coûts nationaux de l'exercice considéré correspondant à ceux communiqués par le fournisseur aux tarifs réglementés de vente à la Commission de régulation de l'énergie.

Le décret précise que, pour les concessions sur le territoire métropolitain continental, les éléments financiers ci-dessus portent sur la fourniture d'électricité aux clients bénéficiant du Tarif Bleu.

5.1. Le chiffre d'affaires

LA MÉTHODE ET LES ÉLÉMENTS DE CALCUL RETENUS POUR LA DÉTERMINATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Les produits communiqués en application du décret précité concernent le chiffre d'affaires correspondant aux quantités (kWh) facturées aux clients de la concession bénéficiant du Tarif Bleu.

Ces données sont enregistrées dans le système d'information d'EDF permettant d'en rendre compte à l'autorité concédante sans recourir à des clés de répartition.

Le concessionnaire distingue ci-après le chiffre d'affaires des clients au Tarif Bleu résidentiel et le chiffre d'affaires des clients au Tarif Bleu non résidentiel. Les recettes sont données hors contributions (CTA, CSPE) et hors taxes (TCFE, TVA).

LE CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA CONCESSION

TARIF BLEU RÉSIDENTIEL (CONCESSION)			
	2016	2017	Variation (en %)
Nombre de clients	364 734	356 954	-2,1%
Énergie facturée (en kWh)	2 148 271 669	2 123 366 572	-1,2%
Recettes (en €)	219 620 089	220 487 889	0,4%

TARIF BLEU NON RÉSIDENTIEL (CONCESSION)

	2016	2017	Variation (en %)
Nombre de clients	39 995	35 715	-10,7%
Énergie facturée (en kWh)	319 384 302	269 852 081	-15,5%
Recettes (en €)	33 522 373	28 644 927	-14,5%

Les perspectives d'évolution du chiffre d'affaires en 2018 dépendront du niveau des tarifs réglementés de vente, qui sont fixés par la Commission de régulation de l'énergie (CRE). L'évolution du chiffre d'affaires dépendra également des volumes consommés, qui sont influencés par :

- le nombre de clients ayant souscrit un contrat au TRV ;
- les conditions climatiques constatées ;
- les variations de consommation des clients, hors impact climatique, en raison de la conjoncture, de l'évolution des usages, des progrès d'efficacité énergétique...

5.2. Les coûts commerciaux

COÛTS COMMERCIAUX (en k€) (NATIONAL)

	2016	2017	Variation (en %)
Tarif Bleu résidentiel	1 423 734	1 403 022	-1,5%
Tarif Bleu non résidentiel	312 652	336 887	7,8%
Tarif Bleu Total	1 736 386	1 739 909	0,2%

Le recours aux coûts commerciaux nationaux est cohérent avec des tarifs réglementés de vente d'électricité fixés nationalement et s'appliquant sur l'ensemble du territoire desservi par EDF.

Dans un souci d'optimisation économique, EDF a défini une organisation adaptée à la tarification nationale, qui conduit à mobiliser au service de chacune des concessions des moyens nationaux et régionaux. Les coûts commerciaux ne sont donc pas pilotés et enregistrés à la maille de la concession.

Les coûts commerciaux de l'exercice 2017 sont impactés par un changement de méthode relatif à la comptabilisation des certificats d'économies d'énergie (CEE), qui explique l'essentiel des évolutions par rapport à l'exercice précédent.

Au titre des perspectives d'évolution : le concessionnaire prévoit en 2018 une baisse des coûts commerciaux récurrents, en lien avec la décroissance du portefeuille, mais il convient de noter une forte hausse des coûts liés aux CEE, en lien avec les nouvelles obligations de la quatrième période 2018-2020.

COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

LA MÉTHODE ET LES ÉLÉMENTS DE CALCUL RETENUS POUR LA DÉTERMINATION DES COÛTS COMMERCIAUX DE LA CONCESSION

La méthode

La méthode consiste à répartir les coûts de commercialisation nationaux ci-dessus, tels que présentés par EDF à la CRE, sur les différentes concessions, au moyen de clés de répartition déterminées précisément en fonction du portefeuille de clients au Tarif Bleu résidentiel et non résidentiel propre à chacune des concessions (Art. D.2224-36 du CGCT).

La répartition appliquée est celle retenue par l'administration jusqu'en 2015, et qui l'est aujourd'hui par la CRE dans le cadre de l'établissement des tarifs réglementés de vente :

- 50% des coûts affectés selon le nombre de clients : cela traduit la part abonnement du contrat du client ;
- 50% des coûts affectés selon le volume facturé (kWh) : cela traduit la part variable du contrat, c'est-à-dire la consommation du client.

Les éléments de calcul

La répartition des coûts commerciaux nationaux est réalisée en fonction de la part de la concession dans l'ensemble des concessions exploitées par EDF, en nombre de clients d'une part et en quantités facturées d'autre part.

Les tableaux ci-après explicitent les valeurs des clés pour la concession.

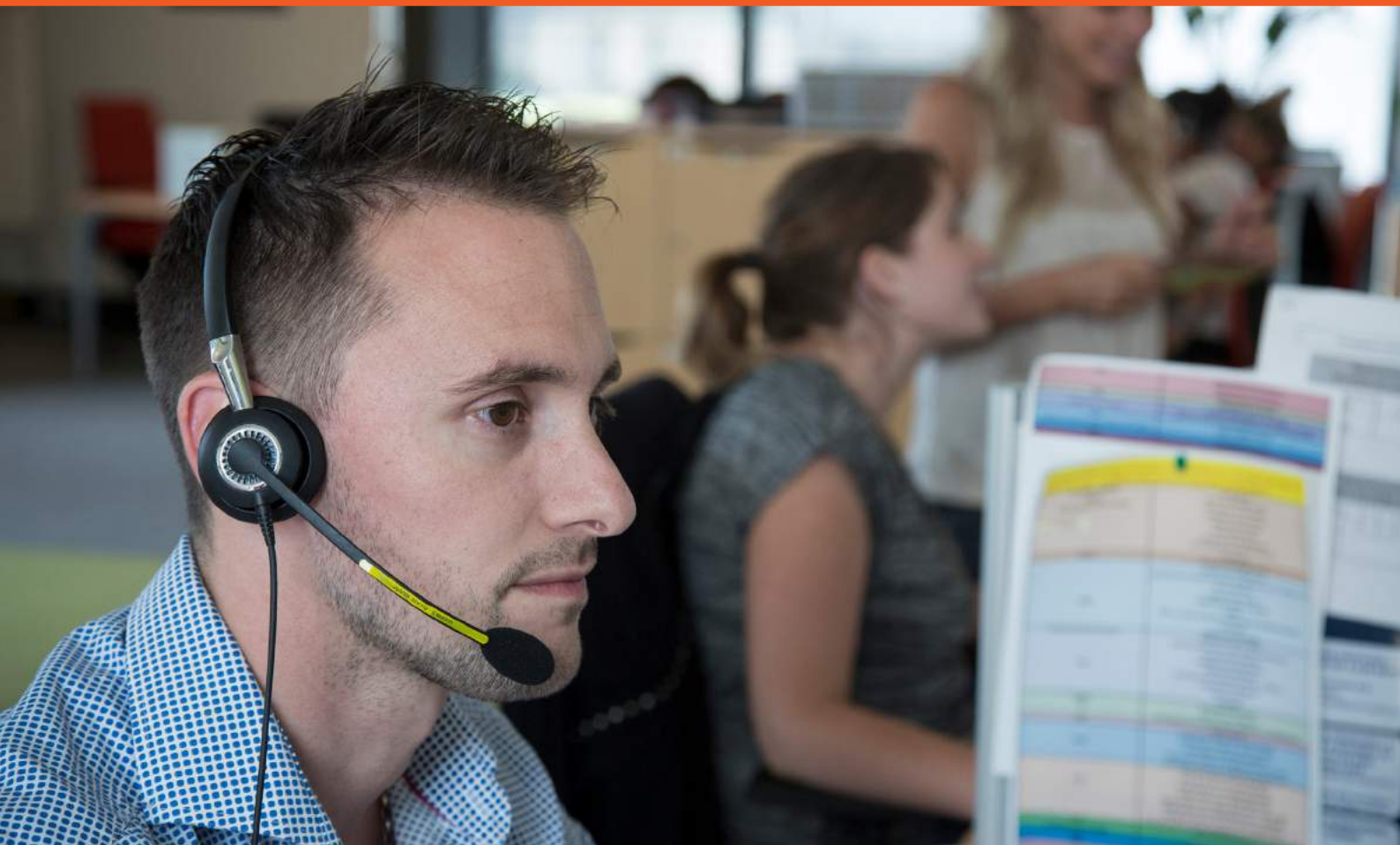
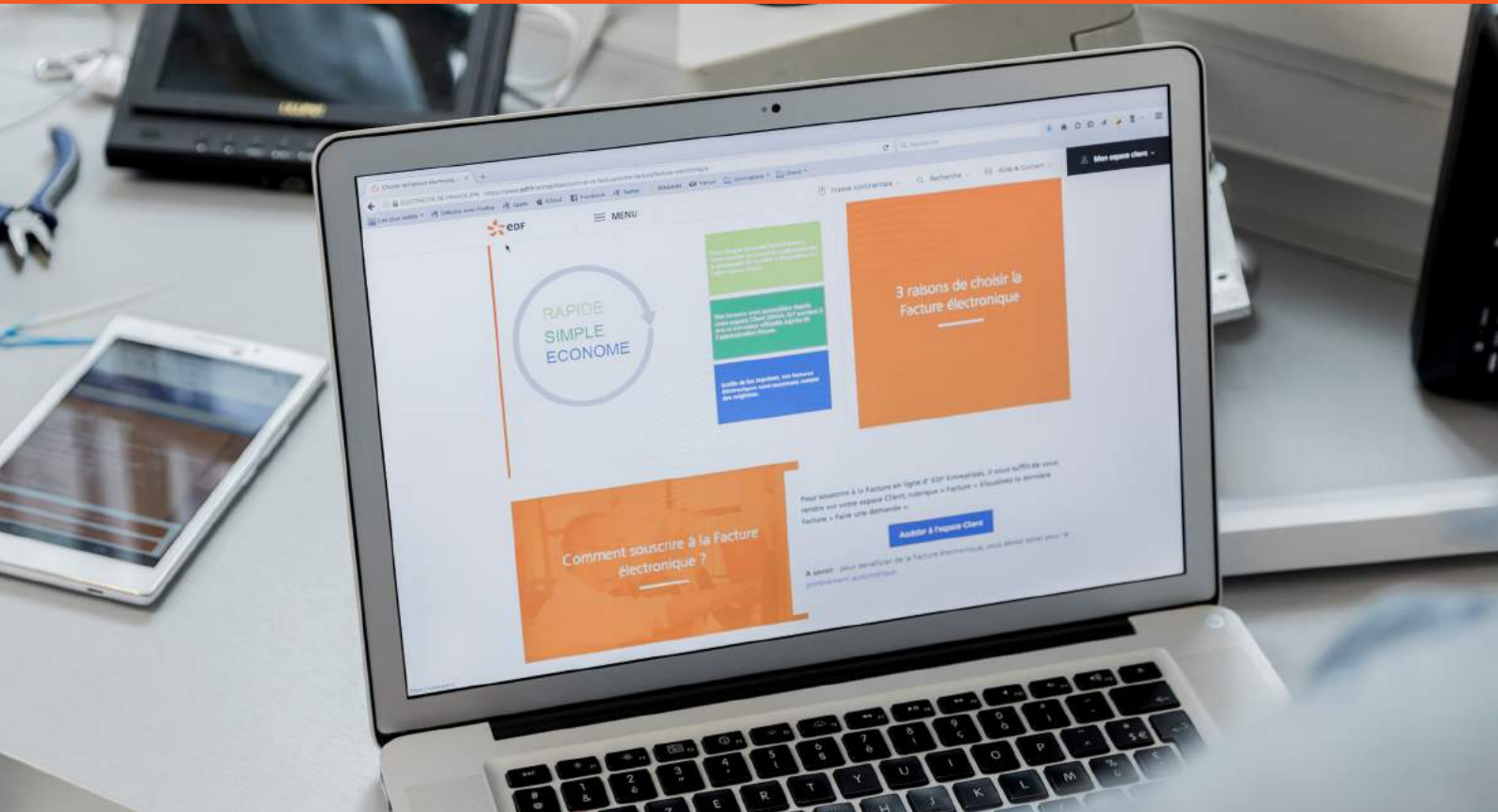
CLÉS DE RÉPARTITION TARIF BLEU RÉSIDENTIEL (en ‰) (CONCESSION)			
	2016	2017	Variation (en %)
Au prorata du nombre de clients*	13,840‰	14,081‰	1,7%
Au prorata du volume facturé**	16,385‰	16,764‰	2,3%
* Il s'agit du nombre de clients de la concession Tarif Bleu résidentiel rapporté au nombre de clients Tarif Bleu résidentiel d'EDF sur le territoire métropolitain continental.			
** Il s'agit des quantités d'électricité facturées par le concessionnaire aux clients de la concession au Tarif Bleu résidentiel rapportées aux quantités d'électricité totales facturées au Tarif Bleu résidentiel par EDF sur le territoire métropolitain continental.			

CLÉS DE RÉPARTITION TARIF BLEU NON RÉSIDENTIEL (en ‰) (CONCESSION)			
	2016	2017	Variation (en %)
Au prorata du nombre de clients*	12,131‰	11,389‰	-6,1%
Au prorata du volume facturé**	11,438‰	10,519‰	-8,0%
* et ** Idem supra.			

LES COÛTS COMMERCIAUX DE LA CONCESSION

Les coûts commerciaux de la concession sont obtenus selon la méthode exposée, par application des clés de répartition aux coûts nationaux définis ci-dessus :

COÛTS COMMERCIAUX (en k€) (CONCESSION)			
	2016	2017	Variation (en %)
Tarif Bleu résidentiel	21 516	21 638	0,6%
Tarif Bleu non résidentiel	3 684	3 690	0,1%
Tarif Bleu Total	25 201	25 328	0,5%





Annexes au compte-rendu de l'activité d'EDF

- 1.** Les interlocuteurs pour l'autorité concédante et les acteurs de la solidarité **196**
- 2.** Les points de contact pour les clients **200**
- 3.** Glossaire **204**

1. Les interlocuteurs pour l'autorité concédante et les acteurs de la solidarité

1.1. Les interlocuteurs privilégiés de l'autorité concédante

Au titre de la mission de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente, la Direction Commerciale Régionale (DCR) Méditerranée met à la disposition de l'autorité concédante les interlocuteurs suivants :

Le Directeur du Développement Territorial

Le Directeur du Développement Territorial est l'interlocuteur privilégié des élus de l'autorité concédante.



Jean-Philippe Cassagneau
Directeur Développement Territorial
06 85 82 21 47
jean-philippe.cassagneau@edf.fr

Le Référent Concession

Le Référent Concession est l'interlocuteur privilégié des services de l'autorité concédante pour l'exécution du contrat ; il est notamment le pilote opérationnel de l'établissement du compte-rendu annuel d'activité de concession (CRAC).



Virginie Naour
Référent Concession
04 91 08 65 09
virginie.naour@edf.fr

1.2. Les interlocuteurs privilégiés des acteurs de la solidarité

La Direction Commerce porte les engagements d'EDF en matière de solidarité envers les populations les plus démunies. Elle maintient un dispositif spécifique pour l'accompagnement des clients en difficulté et la recherche des solutions les plus adaptées à leur situation. EDF collabore en ce sens avec les agents des collectivités territoriales intervenant dans le domaine de l'action sociale. L'action d'EDF s'appuie sur des pôles Solidarité régionaux composés de correspondants et conseillers Solidarité.

Le Correspondant Partenariat Solidarité

Le Correspondant Partenariat Solidarité anime le réseau des travailleurs sociaux des CCAS, des conseils départementaux ou des associations partenaires d'EDF

Il leur délivre toutes informations utiles à relayer auprès des familles accompagnées, comme par exemple l'explication de facture, l'utilisation du chèque énergie, l'accès aux dispositifs d'aide.

Il propose également des actions de sensibilisation sur le thème des éco-gestes pour aider les familles à mieux maîtriser leur facture énergétique



Nathalie Bouvet

Correspondant Partenariat Solidarité

06 61 02 68 62

nathalie.bouvet@edf.fr

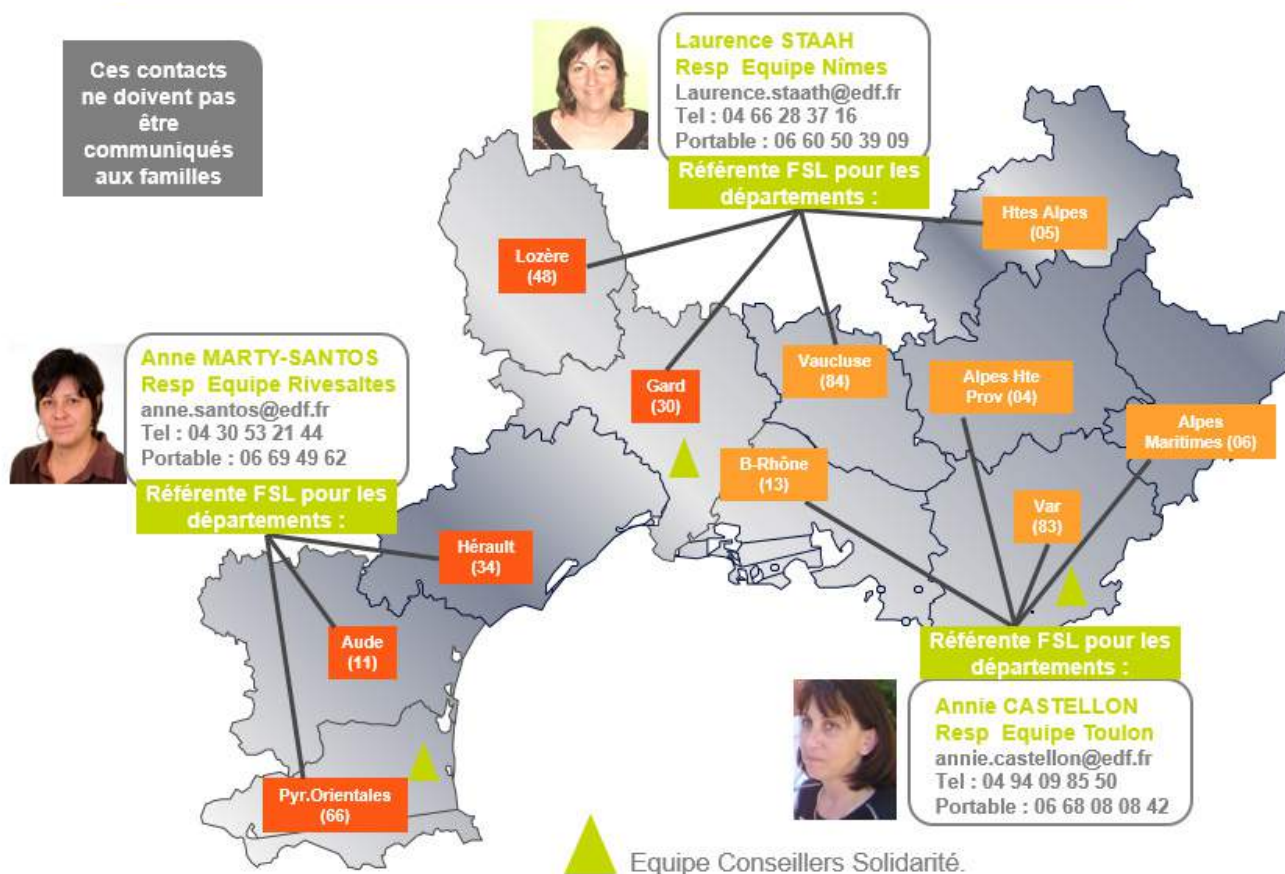
Un numéro de téléphone dédié

EDF met un numéro de téléphone dédié à la disposition des élus, des travailleurs sociaux et des associations. Il s'agit du 0 810 810 115.

ANNEXES AU COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

PÔLE SOLIDARITÉ CLIENTELE 0 810 810 115

Ces contacts ne doivent pas être communiqués aux familles



Un pôle solidarité clientèle régional avec 3 équipes basées sur Toulon, Nîmes et Perpignan



2. Les points de contact pour les clients

2.1. Les points de contact pour les clients résidentiels

POUR LES CLIENTS RÉSIDENTIELS (PARTICULIERS)

La Direction de Marché des Clients Particuliers (DMCP) assure la relation contractuelle avec les clients Particuliers. Elle porte également les engagements d'EDF en matière de solidarité envers les populations les plus démunies et la mise en œuvre réglementaire du chèque énergie après l'avoir fait pour le tarif de première nécessité (TPN).

Cette relation s'appuie sur plusieurs canaux de contact, en particulier :

- une agence en ligne sur internet : <https://particulier.edf.fr/fr/accueil.html> ;
- un accueil téléphonique à partir d'un réseau national de Centres de Relation Clients (CRC) reliés entre eux et répartis sur tout le territoire métropolitain : **09 69 32 15 15** (prix d'un appel local), accessible aux clients du lundi au samedi, de 8h à 20h ;
- un dispositif spécifique pour l'accompagnement des clients en difficulté et la recherche de solutions les plus adaptées à leur situation. Ce dispositif s'appuie sur des pôles Solidarité régionaux avec le correspondant Solidarité, interlocuteur dédié par département, et une équipe de conseillers Solidarité (cf. supra).



Par ailleurs, il est rappelé que les clients ont à leur disposition un numéro de téléphone dédié au chèque énergie, le **0 805 204 805** (service et appel gratuit).

Les clients peuvent également accéder à des informations relatives au chèque énergie sur le site proposé par les pouvoirs publics : <https://chequeenergie.gouv.fr>.

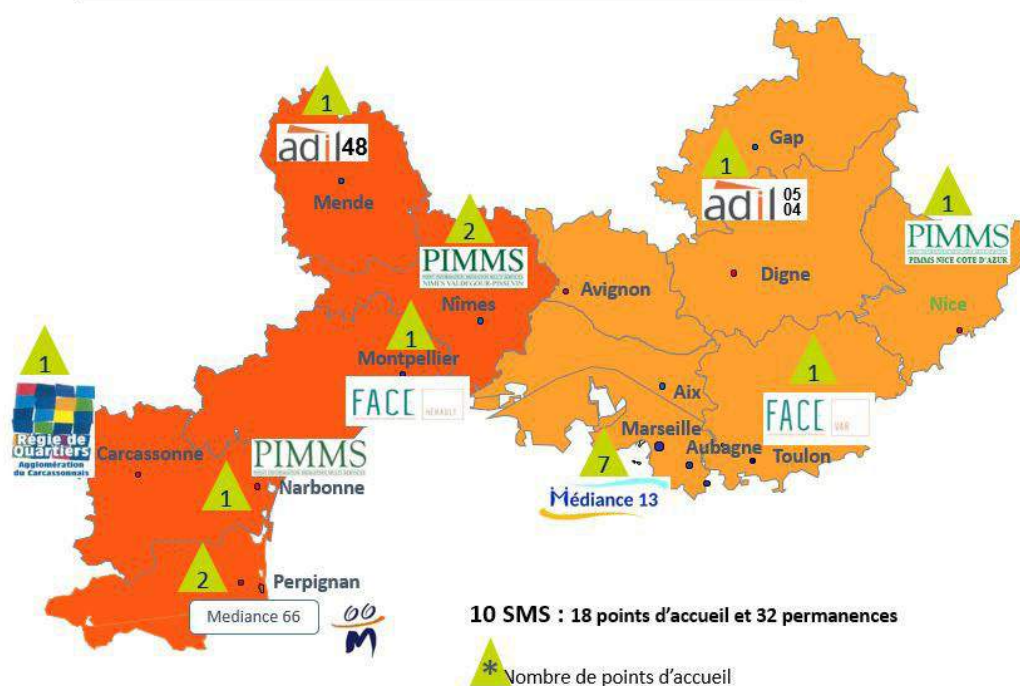
CONTACTS UTILES

CONTACTS TOUT PUBLIC		
0 805 204 805	N° vert chèque énergie	Pour connaître la situation d'un ayant-droit ou pour des réponses sur le dispositif général Chèque énergie
www.chequeenergie.gouv.fr		Site internet d'information sur le chèque énergie

CONTACTS EDF	
EDF TSA 81401 87014 LIMOGES CEDEX 1	Adresse d'envoi des Chèques Energie et Attestations

Les clients peuvent rencontrer EDF dans les **points d'accueil** suivants :

LES STRUCTURES DE MÉDIATIONS SOCIALES



EDF, partenaire des Points Information Médiation MultiServices et Structures de Médiations sociales sur les territoires en Méditerranée

ANNEXES AU COMPTE-RENDU DE L'ACTIVITÉ D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE SUR VOTRE TERRITOIRE

LES PIMMS ET STRUCTURES DE MÉDIATION SUR VOTRE DÉPARTEMENT

	Site(s)	Adresse
SMS	FACE VAR	25, rue Victor Clappier 83000 Toulon
PIMMS	PIMMS NICE	Chemin du château de Saint Pierre Quartier de l'Ariane 06300 Nice
SMS	ADIL 04/05	1b rue de Valserres 05000 Gap
SMS	Médiance 13 (siège)	126/128 Boulevard de Paris 13003 Marseille
SMS	Médiance 13	Pt Accueil St Mauront 40 rue Félix Pyat 13003 Marseille
SMS	Médiance 13	Pt Accueil Noailles 43 rue d'Aubagne 13001 Marseille
SMS	Médiance 13	Pt Accueil La Savine 99 ch Val des Tuves 13 13015 Marseille
SMS	Médiance 13	Pt Acc Picon Busserine 34 rue Busserine Agora 13014 Marseille
SMS	Médiance 13	Pt Accueil La Ciotat 167 Bd Jean Jaures 13600 Marseille
SMS	Médiance 13	Pt Accueil Aix en Provence 2 rue Follereau Jas 13090 Aix en Provence

2.2. Les points de contact pour les clients non résidentiels

POUR LES CLIENTS NON RÉSIDENTIELS (ENTREPRISES, PROS, COLLECTIVITÉS)

La Direction du Marché d'Affaires (DMA) assure la relation contractuelle avec :

- les clients « Entreprises » : clients professionnels multi sites au Tarif Bleu, entreprises, grandes entreprises, grands comptes ;
- les clients « Collectivités territoriales » : communes et EPCI, conseils départementaux et régionaux, bailleurs sociaux, tertiaire public local.

Cette relation s'appuie sur des **conseillers commerciaux** répartis dans les Centres de Relation Clients **pour les clients « Entreprises »** et sur des **interlocuteurs dédiés aux clients « Collectivités territoriales »** et répartis sur le territoire de la région.

Ils assurent un accueil personnalisé des clients sur les différents canaux (téléphone, courriel, courrier, Internet), traitent les demandes relatives aux contrats (mises en service, avenants, résiliations) et répondent aux demandes courantes relatives à la facture et au recouvrement.

Deux sites internet sont à la disposition des clients :

- <https://www.edf.fr/entreprises>
- <https://www.edf.fr/collectivites>

EDF met également à la disposition des clients un accueil téléphonique :

- Pour les entreprises et pros : **01 810 333 633**
- Pour les collectivités et bailleurs sociaux : **0 426 701 633**

3. Glossaire

SIGLES UTILISÉS DANS LE COMPTE-RENDU D'EDF POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TRV	
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
ARENH	Accès Régulé à l'Energie Nucléaire Historique
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CGV	Conditions Générales de Vente
CNC	Conseil National de la Consommation
CNIL	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
CRC	Centre de Relation Clients
CRE	Commission de Régulation de l'Energie
CSPE	Contribution au Service Public de l'Electricité
CTA	Contribution Tarifaire d'Acheminement
DCR	Direction Commerciale Régionale (8 DCR au sein de la Direction Commerce d'EDF)
DGCCRF	Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
DMA	Direction du Marché d'Affaires de la Direction Commerce d'EDF
DMCP	Direction du Marché des Clients Particuliers de la Direction Commerce d'EDF
FNCCR	Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies
FSL	Fonds de Solidarité pour le Logement
IEE	Indice d'Efficacité Energétique
MDE	Maîtrise de la Demande d'Energie
MNE	Médiateur National de l'Energie
NOME	loi du 7 décembre 2010 portant Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité
PASS	Portail d'Accès aux Services Solidarité d'EDF
PIMMS	Point Information Médiation Multi-Services
TCFE	Taxes (communale et départementale) sur la Consommation Finale d'Electricité
TECV	loi du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte
TPN	Tarif de Première Nécessité (électricité)
TRV	Tarifs Réglementés de Vente (électricité)
TSS	Tarif Spécial de Solidarité (gaz)
TURPE	Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité
UDCCAS	Union Départementale des Centres Communaux et intercommunaux d'Action Sociale
UNCCAS	Union Nationale des Centres Communaux et intercommunaux d'Action Sociale
UNPIMMS	Union Nationale des Points Information Médiation Multi Services
USH	Union Sociale de l'Habitat





COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ 2017 SYNDICAT MIXTE DE L'ENERGIE DES COMMUNES DU VAR

Le présent document a été établi par Enedis et par EDF, chacun pour sa mission, avec le concours d'équipes nationales et locales des différents métiers. Qu'elles en soient toutes remerciées.

Crédits photos : © médiathèque Enedis, © médiathèque EDF.

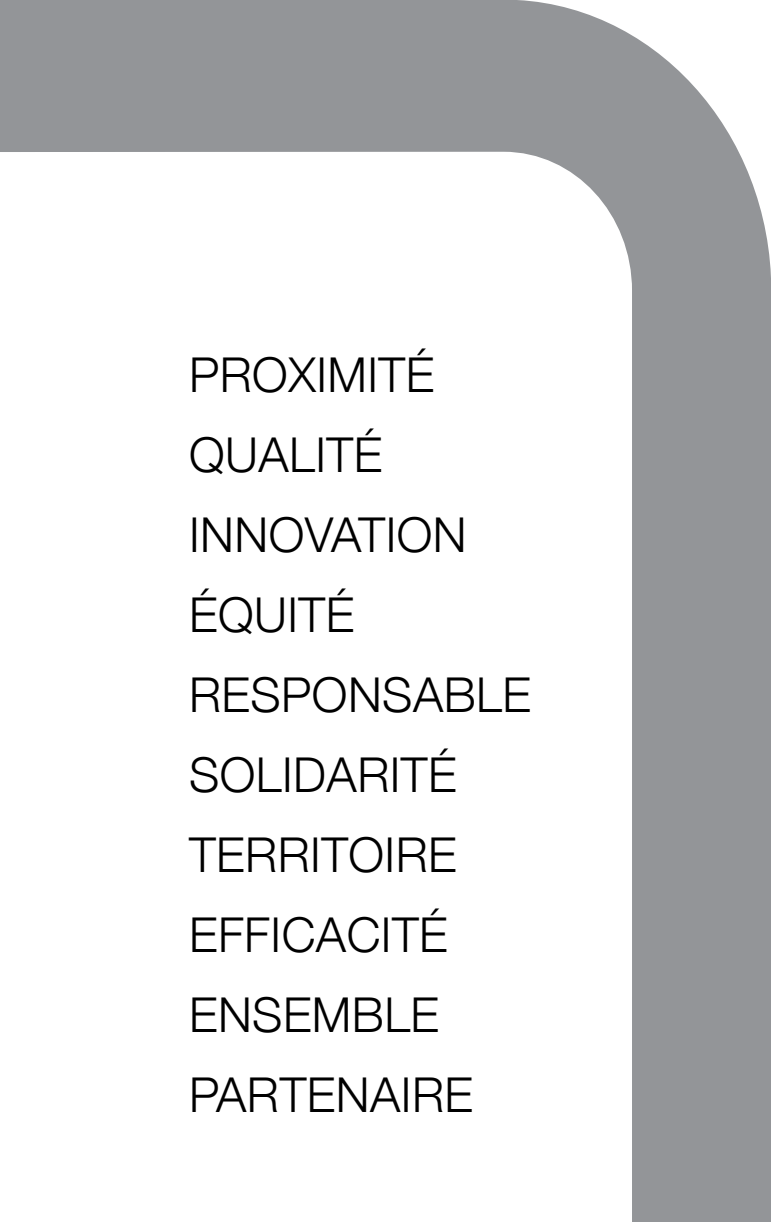
Date de création : juin 2018
Compte-rendu d'activité créé par la Solution Paddix® (www.paddix.com)
Réalisé par IDIX - www.idix.fr





Enedis

Société Anonyme à directoire et à conseil de surveillance
Tour Enedis - 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense CEDEX - France
Capital de 270 037 000 euros - 444 608 442 R.C.S Nanterre
www.enedis.fr



PROXIMITÉ
QUALITÉ
INNOVATION
ÉQUITÉ
RESPONSABLE
SOLIDARITÉ
TERRITOIRE
EFFICACITÉ
ENSEMBLE
PARTENAIRE

EDF

Société Anonyme
22-30 avenue de Wagram
75382 Paris Cedex 08 - France
Capital de 1 463 719 402 euros - 552 081 317 R.C.S Paris
www.edf.fr